

République et canton de Genève

# Rapport sur les comptes Consolidés **2020**

Tome  
**4**

Exposé des motifs du Conseil d'Etat  
Etats financiers  
Rapport de l'organe de révision



# Rapport sur les comptes 2020

## Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2020 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2020, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.



## 1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2020, adoptés par le Conseil d'Etat.

Les états financiers consolidés présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 13 politiques publiques de l'Etat.

Les 20 entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat de Genève (EGE) lui-même, l'Aéroport de Genève (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP- 5 fondations), l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad), les Etablissements publics pour l'intégration (EPI), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), Palexpo SA et les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (Ports Francs).

La consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse de la situation et de la performance globale du Groupe. De nombreux retraitements éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations de celui-ci avec l'extérieur. Les données consolidées ne sont donc pas directement comparables avec les résultats individuels de chaque entité.

Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

## Les états financiers consolidés en bref

en millions francs

	Comptes 2019	Comptes 2020	Écart 20/19
Revenus	12'584	12'191	-3.1%
Charges	-12'371	-12'584	1.7%
Part du résultat sociétés mises en équivalence	-16	17	
<b>Résultat net</b>	<b>198</b>	<b>-376</b>	
<b>Excédent final ap. amortissement réserve budgétaire</b>		<b>-506</b>	
Flux de trésorerie lié aux investissements	-1'337	-1'040	
Total du bilan	31'292	31'414	0.4%
Dette financière	15'503	16'928	9.2%

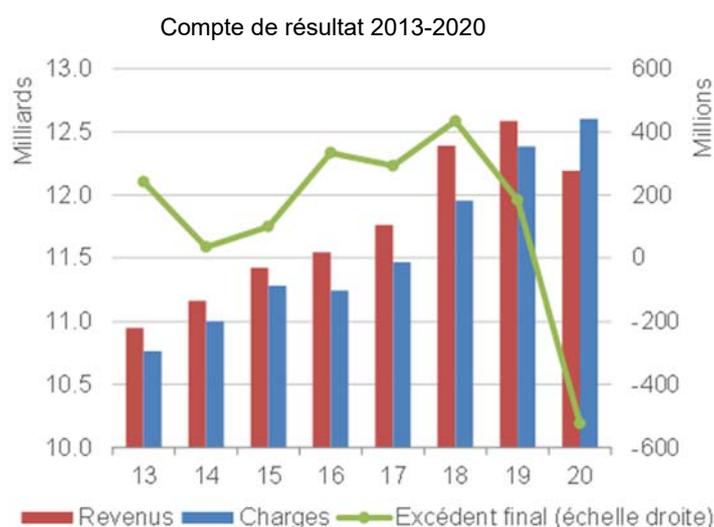
En 2020, les comptes présentent un déficit de 506 millions de francs, les investissements dépassent un milliard de francs, et la dette augmente sensiblement, de 1.4 milliard (+9.2%), à 16.9 milliards. Globalement, les charges augmentent de 213 millions entre les comptes 2019 et 2020 (+1.7%) et de 343 millions (+2.8%) si l'on inclut l'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation des caisses de prévoyance, alors que les revenus baissent de 393 millions (-3.1%).

Le coût de la crise sanitaire, déjà élevé pour l'Etat lui-même (485 millions), s'élève à 739 millions pour le Groupe, avec principalement des pertes de revenus (en partie compensées par des subventions versées par l'Etat).

## Coût de la crise sanitaire dans les comptes individuels et consolidés



## 1. Un résultat 2020 marqué par la crise sanitaire

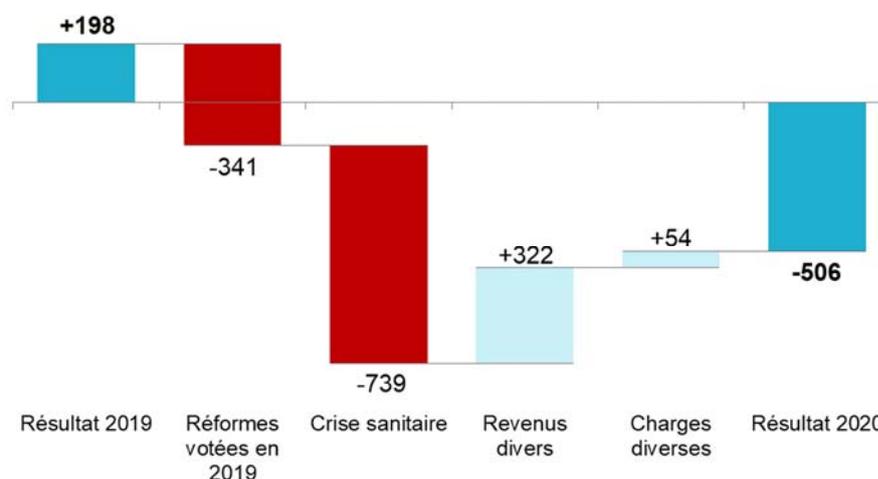


Pour la première fois depuis 2013, le Groupe affiche une perte, avec l'érosion des bénéfices des entités non subventionnées (principalement AIG et Palexpo) et des pertes de revenus et/ou des charges supplémentaires des entités subventionnées affectées par la crise (principalement HUG et TPG). La perte du Groupe s'explique également par les effets des réformes votées en 2019, mais elle est limitée par la hausse des revenus au niveau de l'Etat (revenus fiscaux et versement supplémentaire de la Banque Nationale Suisse - BNS).

L'évolution entre 2019 et 2020 peut être résumée comme suit (en bleu ciel les améliorations de résultat ; en rouge les éléments ayant dégradé le résultat) :

### Evolution du résultat consolidé 2019-2020

en millions CHF



En matière de charges, la crise sanitaire a eu des effets contrastés. Elle est directement responsable, à hauteur de 78 millions, de la hausse des charges de personnel (personnel supplémentaire aux HUG pour 69 millions, à l'Etat pour 5 millions et à l'imad pour 4 millions) ; des mesures de soutien à l'économie (86 millions), à la population (46 millions), à la culture (16 millions) et d'autres mesures (28 millions) ont également pesé sur les charges. En revanche, la crise sanitaire a aussi généré des économies de charges de fonctionnement à hauteur de 84 millions, notamment pour AIG et Palexpo.

In fine, les charges augmentent de 213 millions (avant prise en compte de l'amortissement de la réserve budgétaire). Hors effet COVID, les hausses se concentrent sur les charges de personnel (+127 millions dont effet de l'annuité accordée - +65 millions - et augmentation des effectifs hors COVID), sur les subventions accordées aux ménages privés (+177 millions, avec le coût de la réforme des subsides votée en 2019), sur des charges de transfert aux cliniques privées (+68 millions, avec la mise en œuvre du système de financement des soins prescrit par le droit fédéral) et à des organisations de soins et d'aide à domicile (+10 millions). De plus, la première année de charge d'intérêt des prêts simultanés aux caisses de prévoyance a pesé sur les charges à hauteur de 75 millions.

Des baisses de charges ont également été enregistrées. Les plus fortes baisses concernent les dépréciations d'actifs des SIG, qui continuent de déprécier leurs investissements dans leurs activités réseaux thermiques et télécoms mais à un rythme moins important qu'en 2019 (les dépréciations sur leurs activités déchets n'ont pas été retenues en consolidation) ; les autres charges d'exploitation et financières diminuent de 164 millions, en raison de charges moindres, car en 2019 certaines entités avaient enregistré dans leurs comptes le coût de la recapitalisation de la CPEG.

Les revenus baissent de 393 millions, ceci bien que les revenus fiscaux soient en progression de 91 millions et que la BNS ait distribué 78 millions de plus que l'année précédente. L'effet de la pandémie explique cette baisse : l'Aéroport de Genève enregistre une diminution significative de ses revenus (-194 millions pour les revenus aéronautiques et -88 millions pour les revenus non-aéronautiques), avec la chute du trafic aérien ; Palexpo a dû annuler la quasi-totalité de ses salons en 2020, soit une perte de revenus de 55 millions ; les revenus liés à la santé diminuent de 93 millions par rapport à 2019, avec aux HUG l'arrêt des activités électives hospitalières et ambulatoires de mi-mars à fin mai 2020 et la suspension de certaines prestations lors de la deuxième vague ; les activités de transport public ont également été fortement affectées par la crise sanitaire, et les revenus liés à la mobilité chutent de 69 millions (TPG et revenus des parkings) ; enfin les revenus liés à l'environnement et l'énergie baissent de 27 millions, avec une baisse des volumes consommés et des prix (en lien avec le ralentissement général de l'économie).

La part de résultat des entités mises en équivalence (sociétés dont le Groupe partage le contrôle avec d'autres entités) est faiblement positive (+17 millions), la principale contribution venant de EOS Holding.

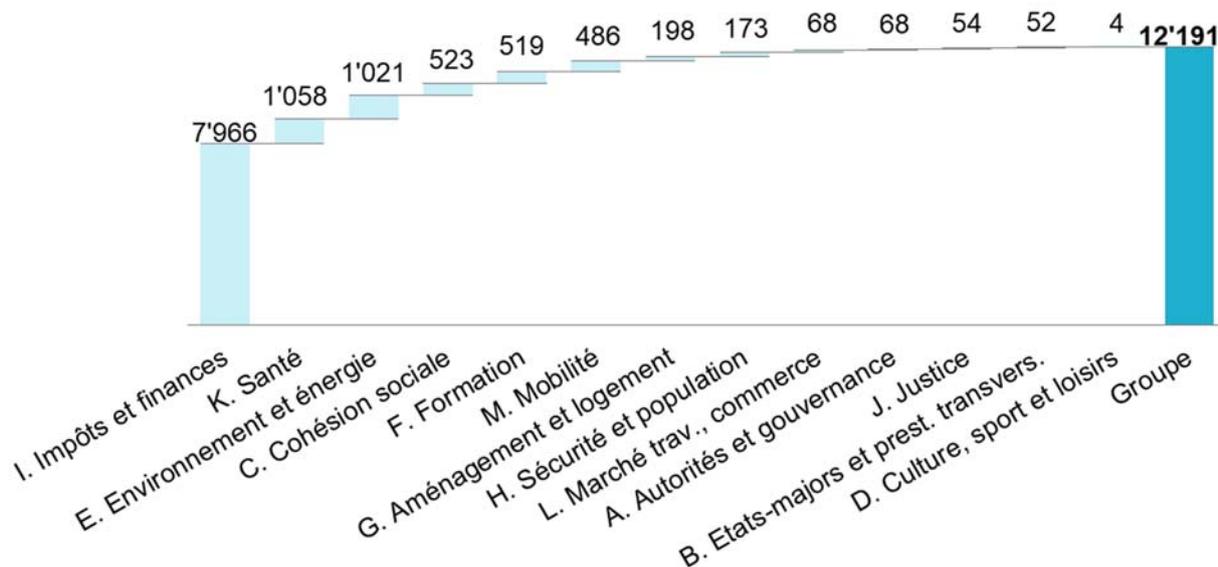
## 2. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges consolidées par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en considération des activités des HUG (politique *K Santé*), des SIG (E *Environnement et Energie*), de Genève Aéroport (M *Mobilité*), et de l'UNIGE (F *Formation*).

Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action du grand Etat par politique publique.

### Revenus 2020 par politique publique

en millions CHF

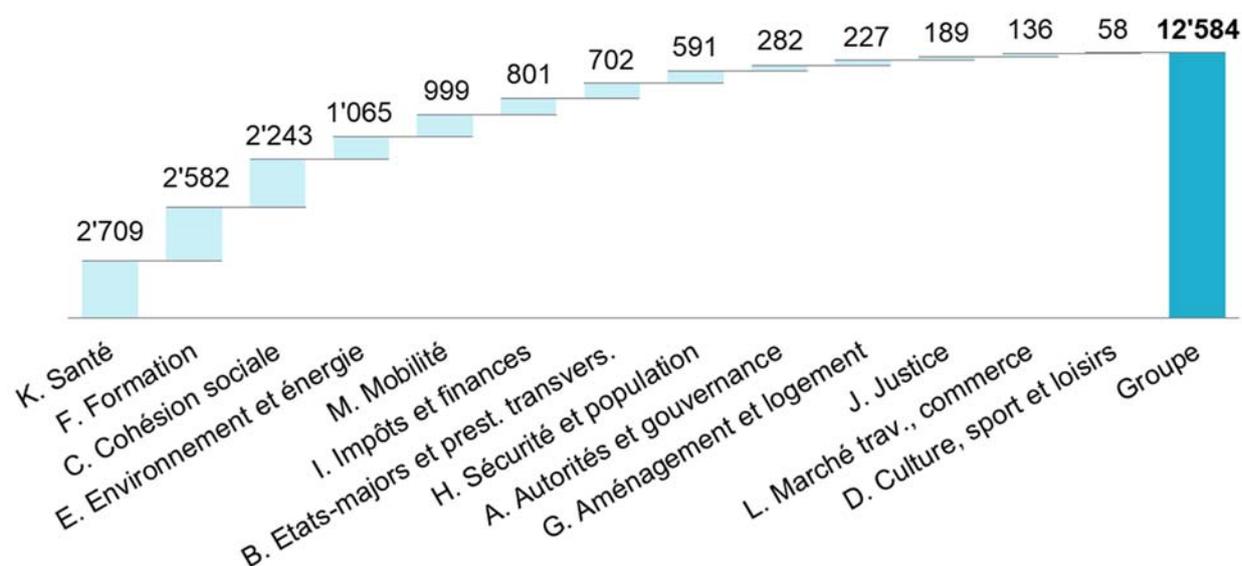


La décomposition des revenus par politique publique montre la contribution réelle aux revenus des politiques publiques *Santé* (1'058 millions de revenus consolidés contre 45 millions dans les états financiers individuels), *Environnement et énergie* (1'021 millions de revenus consolidés contre 44 millions dans les états financiers individuels), *Cohésion sociale* (523 millions contre 337 millions), *Formation* (519 millions contre 75 millions), *Mobilité* (486 millions contre 82 millions).

### Charges 2020 par politique publique

en millions CHF

(hors amortissement de la réserve budgétaire)



Cette analyse sectorielle fait ressortir les trois principales sources de dépenses du Groupe : les politiques publiques *Santé*, *Formation* et *Cohésion sociale* représentent à elles trois 60% du total des charges. Pour la première fois, les charges de la politique publique *Santé* devancent celles de la *Formation*.

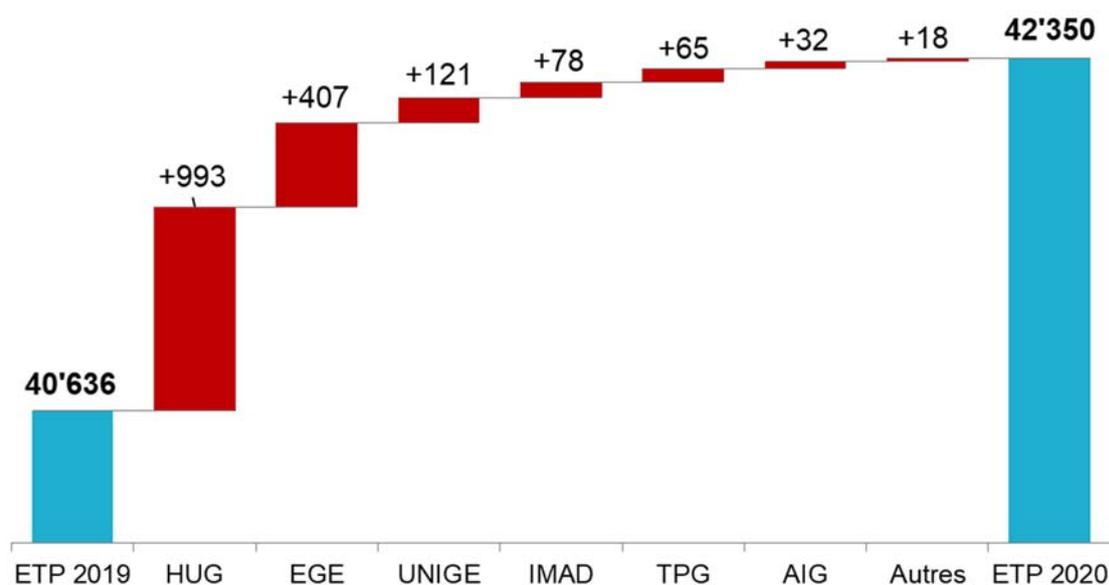
### 3. Evolution des charges de personnel

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépense du Groupe (48% des dépenses totales). Elles s'élèvent à 6'043 millions en 2020 (5'837 millions en 2019), en progression de 206 millions (+3.5%), pour un effectif de 42'350 postes en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2020 (2019 – 40'636, +4,2%). L'augmentation des charges de personnel est principalement due à l'effet de la pandémie (+69 millions pour les HUG, +5 millions pour la cellule de contact tracing à l'Etat, +4 millions pour le personnel supplémentaire de l'imad), à l'effet de l'annuité (+65 millions) et aux effectifs supplémentaires hors COVID.

Les hausses d'effectifs se répartissent ainsi (en ETP) : HUG +993, Etat de Genève (EGE) +407, UNIGE +121, imad +78, TPG +65, AIG +32, autres +18.

Les effectifs supplémentaires de l'Etat ont été principalement destinés à la formation (enseignement spécialisé et écoles primaires) à la santé et à la sécurité publique. Les HUG ont dû faire face à l'afflux de patients COVID-19 et au remplacement du personnel malade. L'UNIGE a engagé du personnel pour l'enseignement et la recherche (postes financés aussi bien par des fonds que par des collectivités publiques). L'imad a renforcé ses effectifs pour faire face à la crise sanitaire. Les effectifs des TPG ont augmenté pour suivre l'augmentation de l'offre prévue en 2020.

**Variation des effectifs par entité consolidée 2019-2020**



L'Etat demeure le premier employeur du Groupe (17'243 ETP contre 16'836 en 2019). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2020 presque autant de personnel que l'Etat avec, respectivement, 11'499 et 4'811 ETP. Les trois entités précitées représentent ainsi 79% de l'effectif total du Groupe.

### 4. Des investissements de plus d'un milliard

Pour la troisième année consécutive, le Groupe a investi plus d'un milliard, mais les montants accusent une baisse de 22.2% par rapport à 2019 en raison des arrêts et retards de chantier en lien avec la crise sanitaire. Ainsi les investissements atteignent 1'040 millions en 2020 contre 1'337 millions en 2019. Le principal investisseur reste l'Etat, qui a réalisé 464 millions d'investissements nets (après retraitement des subventions d'investissement et dotations aux entités du Groupe), contre 518 millions en 2019 (-10.4%).

Les entités ont réalisé 578 millions d'investissement en 2020 (contre 819 millions en 2019, soit une baisse de 29.4%) selon la répartition présentée en page suivante :

## Investissements nets des entités

<i>Par politique publique</i>	<b>2020</b>
E. Environnement et énergie	214
M. Mobilité	202
K. Santé	48
G. Aménagement et logement	47
C. Cohésion sociale	36
F. Formation	23
A. Autorités et gouvernance	7
<b>Investissements nets entités</b>	<b>578</b>

Les SIG ont investi 214 millions, dont 95 millions dans les réseaux et 112 millions dans l'énergie. Ils ont cependant immédiatement déprécié leurs investissements de l'année dans les réseaux thermiques (37 millions) notamment Genilac, et dans le réseau de fibre optique (10 millions).

En matière de mobilité, les TPG ont réalisé 65 millions d'investissements (dont 20 millions pour du matériel roulant et 29 millions pour la finalisation du centre de maintenance En-Chardon). Genève Aéroport a dépensé 135 millions dont 56 millions pour la construction de l'aile Est et 53 millions pour l'équipement de tri des bagages. La FdP a investi 2 millions dans la rénovation de son parc de parkings.

En matière de santé, les HUG ont dépensé 46 millions, dont 26 millions pour les bâtiments et 15 millions d'équipements.

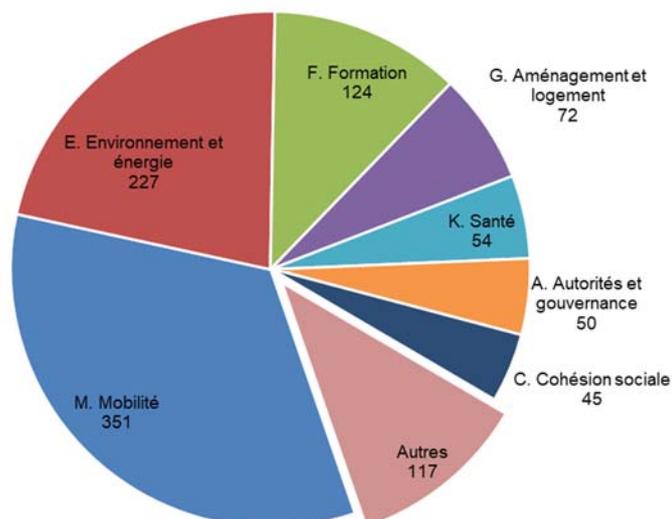
Pour l'aménagement et le logement, les Fondations FIDP ont investi 55 millions dans des bâtiments destinés au logement. La FTI a réalisé 33 millions d'investissements dont 27 millions d'acomptes versés à la Fondation Praille-Acacias-Vernets. En revanche la FPLC, bien qu'ayant investi 35 millions, a procédé à un désinvestissement net de 42 millions avec la commercialisation de la première étape de la promotion Adret Pont-Rouge.

L'Hospice général a dépensé 34 millions, dont 6 millions pour construire des centres d'hébergement collectif pour les migrants et 28 millions pour rénover son parc d'immeubles de placement.

L'Université a investi 23 millions pour du matériel scientifique et informatique.

En termes de politiques publiques, la mobilité concentre 34% des investissements (351 millions répartis entre l'Etat, les TPG, AIG et la FdP), suivie de l'environnement et énergie pour 22% (227 millions, principalement du fait des SIG) et la formation pour 12% (124 millions investis par l'Etat et l'Université).

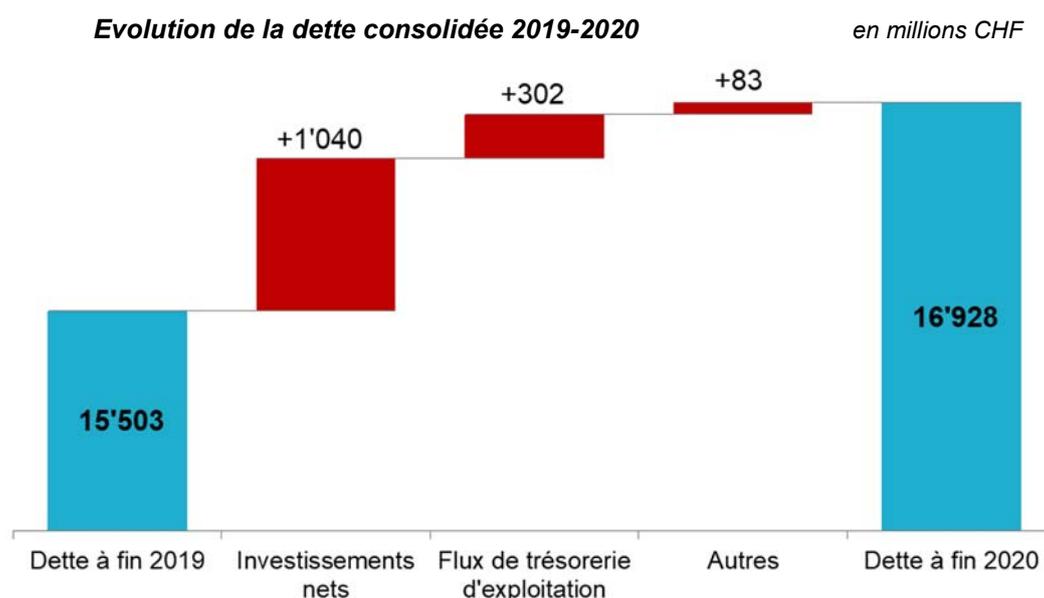
### **Répartition des investissements 2020 par politique publique Etat + entités en millions CHF**



## 5. Progression de l'endettement

L'endettement du Groupe s'élève à 16.9 milliards à fin 2020, dont 12.8 milliards pour l'Etat et 4.1 milliards pour les autres entités. Sur la période 2019-2020, l'endettement progresse de 1.4 milliard, sachant que, dans le même temps, 1.3 milliard a été versé aux caisses de prévoyance dans le cadre de leur recapitalisation.

Le flux de trésorerie dégagé par l'exploitation, qui comprend l'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement, est négatif à hauteur de 302 millions (2019 : positif de 1'232 millions), ce qui signifie que les ressources courantes dégagées par le Groupe n'ont pas été suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes. Le graphique ci-dessous montre que le milliard d'investissement n'a pas pu être autofinancé.



Les situations individuelles sont néanmoins différenciées. Plusieurs entités augmentent leur endettement : l'Etat (+990 millions), qui reste le principal porteur de la dette consolidée; l'AIG (+300 millions), pour sécuriser son financement courant après la chute du trafic aérien, assurer le paiement à la CPEG des 128 millions de capitalisation complémentaire et poursuivre ses investissements en cours ; HG (+108 millions), dont 80 millions d'emprunt privé destiné à résorber sa dette vis-à-vis de la caisse centralisée de l'Etat et 30 millions pour ses activités d'investissement ; les FIDP (+77 millions) pour leurs acquisitions ; les TPG (+34 millions) pour financer leurs investissements ainsi que le tiers du déficit d'exploitation induit par la crise sanitaire pris en charge par la Confédération mais non versé à la date de clôture ; enfin Palexpo (+9 millions).

D'autres entités se sont désendettées : la FPLC pour 42 millions, en raison de la commercialisation de la première étape de la promotion Adret Pont-Rouge, et SIG qui a poursuivi son désendettement pour 37 millions, grâce à ses excédents de liquidités.

## 6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En 2020, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève sont confirmées au niveau du Groupe, à savoir le coût de la crise sanitaire qui dégrade fortement les revenus et augmente les charges de certaines entités (Etat, AIG, Palexpo, HUG et TPG principalement), le coût des réformes votées en 2019 qui se traduit dans les comptes et également dans l'endettement du Groupe ainsi qu'un niveau d'investissement en retrait par rapport à 2019, mais qui dépasse encore cette année le milliard.

La solvabilité du Groupe demeure toujours meilleure que celle de l'Etat, parce que les entités consolidées sont globalement peu endettées par rapport aux actifs qu'elles détiennent (à l'exception des TPG, des FIDP et de l'AIG).

Sur la base des explications qui précèdent, le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2020.

## 2. États financiers consolidés



## Compte de résultat

	Note	2020	2019
Revenus fiscaux	3.1	7'454	7'363
Subventions reçues	3.2	740	710
Péréquation et parts à des revenus	3.3	142	137
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	3.4	124	127
<b>Produits d'opérations sans contrepartie directe</b>		<b>8'460</b>	<b>8'337</b>
Revenus liés aux tâches déléguées	3.5	2'454	2'908
Prestations de services et livraisons, taxes	3.6	451	554
Dédommagements	3.7	136	133
Remboursements	3.8	68	74
<b>Produits d'opérations avec contrepartie directe</b>		<b>3'109</b>	<b>3'669</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	3.9	<b>234</b>	<b>213</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>11'804</b>	<b>12'219</b>
Charges de personnel	3.10	-6'043	-5'837
Charges de fonctionnement	3.11	-1'005	-1'112
Charges liées aux tâches déléguées	3.12	-822	-839
Subventions et charges de transfert	3.13	-2'775	-2'369
Péréquation et parts de revenus	3.14	-399	-419
Dédommagements	3.15	-89	-102
Dotations aux amortissements	3.16	-846	-859
Autres charges d'exploitation	3.17	-251	-483
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>-12'230</b>	<b>-12'021</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-426</b>	<b>199</b>
Produits financiers	3.18	388	365
Charges financières	3.19	-354	-350
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>33</b>	<b>15</b>
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	3.20	17	-16
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-376</b>	<b>198</b>
Amortissement de la réserve budgétaire		-130	-
<b>EXCEDENT FINAL</b>		<b>-506</b>	<b>198</b>
<b>Excédent final attribuable au Groupe</b>		<b>-539</b>	<b>189</b>
<b>Excédent final attribuable aux minoritaires</b>		<b>33</b>	<b>9</b>

## Tableau des flux de trésorerie

	<i>Note</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-376</b>	<b>198</b>
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :			
Provisions et pertes de valeur		105	-20
Amortissements		843	860
Plus et moins-value sur sorties d'actifs		13	24
Produits différés des subventions d'investissement reçues		-51	-51
Capitalisation complémentaire de la CPEG		-	156
Autres éléments		2	33
Part du résultat des sociétés mises en équivalence		-17	16
<b>AUTOFINANCEMENT <sup>1</sup></b>		<b>520</b>	<b>1'214</b>
<b>VERSEMENTS AUX CAISSES DE PREVOYANCE</b>		<b>-1'262</b>	<b>-</b>
Opérations fiscales propres à l'Etat <sup>2</sup>		-14	-95
Opérations non fiscales propres au Groupe <sup>3</sup>		208	106
Opérations fiscales pour le compte de tiers <sup>4</sup>		186	25
Opérations non fiscales pour le compte de tiers <sup>5</sup>		62	-20
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4</b>	<b>441</b>	<b>17</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		<b>-302</b>	<b>1'232</b>
<b>Dont flux : exploitation propre au Groupe <sup>1+2+3</sup></b>		<b>714</b>	<b>1'226</b>
<b>Dont flux : versements aux caisses de prévoyance</b>		<b>-1'262</b>	<b>-</b>
<b>Dont flux : exploitation pour le compte de tiers <sup>4+5</sup></b>		<b>247</b>	<b>5</b>
Sorties de trésorerie : acquisition d'immo. corporelles		-942	-1'224
Sorties de trésorerie : subventions d'invest. et immo. incorp.		-124	-105
Entrées de trésorerie : subventions d'invest. & participations de tiers		73	64
Sorties de trésorerie : participations non consolidées		-0	-0
Sorties de trésorerie : prêts et créances		-75	-83
Sorties de trésorerie : autres investissements		-72	-64
Entrées de trésorerie : prêts et créances		17	12
Entrées de trésorerie : autres investissements		82	62
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>-1'040</b>	<b>-1'337</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)</b>		<b>-1'342</b>	<b>-106</b>
Produits de l'émission des emprunts à long terme		3'138	1'824
Remboursements des emprunts à long terme		-1'314	-1'212
Variation des emprunts souscrits à court terme		-399	-453
Autres variations liées au financement		-3	1
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		<b>1'422</b>	<b>160</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>80</b>	<b>54</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>		<b>412</b>	<b>357</b>
<b>Trésorerie en fin de période</b>		<b>492</b>	<b>412</b>

## Bilan

	<i>Note</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1	492	412
Créances résultant de revenus fiscaux	5.2	2'290	2'280
Créances résultant de livraisons et services	5.3	538	607
Autres actifs financiers courants	5.4	533	561
Stocks et travaux en-cours	5.5	221	187
Comptes de régularisation actif	5.6	96	87
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>4'169</b>	<b>4'135</b>
Immobilisations corporelles	5.7	20'617	20'456
Immeubles de placement	5.8	2'890	2'960
Immobilisations incorporelles	5.9	220	212
Subventions d'investissement accordées	5.10	691	659
Participations à des investissements de tiers	5.11	707	714
Participations	5.12	1'250	1'307
Autres actifs financiers non courants	5.13	869	848
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>27'245</b>	<b>27'157</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31'414</b>	<b>31'292</b>
<b>PASSIF</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	5.14	1'397	1'215
Emprunts courants	5.17	1'941	2'165
Autres passifs financiers courants	5.15	2'917	2'722
Comptes de régularisation passif	5.16	179	180
Provisions courantes	5.18	246	198
Engagements de prévoyance courants	5.19	107	156
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>6'787</b>	<b>6'636</b>
Emprunts non courants	5.17	14'988	13'339
Provisions non courantes	5.18	206	211
Engagements de prévoyance non courants	5.19	4'084	5'333
Autres passifs financiers non courants	5.20	634	631
Participations de tiers aux investissements	5.21	616	614
Subventions d'investissement reçues	5.22	716	696
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>21'244</b>	<b>20'824</b>
<b>FONDS ETRANGERS</b>		<b>28'031</b>	<b>27'460</b>
Fonds et financements spéciaux	5.23	1'490	1'487
Réserve conjoncturelle	5.24	772	710
Réserve de réévaluation	5.25	224	339
Réserve de couverture	5.26	-2	-4
Réserve budgétaire	5.27	-4'722	-4'887
Fonds propres libres	5.28	4'389	4'990
<b>FONDS PROPRES - Part du Groupe</b>		<b>2'151</b>	<b>2'634</b>
Intérêts minoritaires	5.29	1'232	1'198
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>3'383</b>	<b>3'832</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31'414</b>	<b>31'292</b>

## Tableau de mouvements des fonds propres (situation nette)

	Fonds et finan- cements spéciaux	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Réserve budgé- taire	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>1'454</b>	<b>710</b>	<b>329</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>4'891</b>	<b>7'382</b>	<b>1'177</b>	<b>8'559</b>
Corrections d'erreurs	-29	-	-	-	-	-45	-74	-0	-74
Changement de méthode comptable	-1	-	-	-	-	14	14	12	25
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>1'425</b>	<b>710</b>	<b>329</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>4'861</b>	<b>7'322</b>	<b>1'189</b>	<b>8'511</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	189	189	9	198
Affectations et utilisations	62	-	-	-	-	-62	0	-	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	10	-	-	-	10	-	10
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-2	-	1	-1	-	-1
Engagement de prévoyance	-	-	-	-	-5'333	-	-5'333	-	-5'333
Autres variations	-	-	-	0	446	1	448	1	448
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>1'487</b>	<b>710</b>	<b>339</b>	<b>-4</b>	<b>-4'887</b>	<b>4'990</b>	<b>2'634</b>	<b>1'198</b>	<b>3'832</b>
Attribution résultat Etat 2019	-	188	-	-	-	-188	-	-	-
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>1'487</b>	<b>898</b>	<b>339</b>	<b>-4</b>	<b>-4'887</b>	<b>4'801</b>	<b>2'634</b>	<b>1'198</b>	<b>3'832</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-410	-410	33	-376
Affectations et utilisations	2	-126	-	-	-	125	0	-0	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	-114	-	-	-	-114	-	-114
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	1	-	1	3	0	3
Engagement de prévoyance	-	-	-	-	36	-	36	-	36
Amortissement réserve budgétaire	-	-	-	-	130	-130	-	-	-
Autres variations	1	-	-	-	-	1	2	0	2
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1'490</b>	<b>772</b>	<b>224</b>	<b>-2</b>	<b>-4'722</b>	<b>4'389</b>	<b>2'151</b>	<b>1'232</b>	<b>3'383</b>



## Notes relatives aux états financiers consolidés

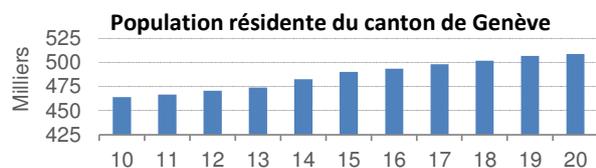


## La République et Canton de Genève et ses entités

L'Etat est l'un des 26 cantons souverains de la Confédération suisse et exerce toutes les compétences qui ne sont pas attribuées à celle-ci par la Constitution fédérale. Les 45 communes du canton se distinguent de l'Etat en raison de l'autonomie garantie par les lois genevoises.



Superficie du canton : 282 km<sup>2</sup>



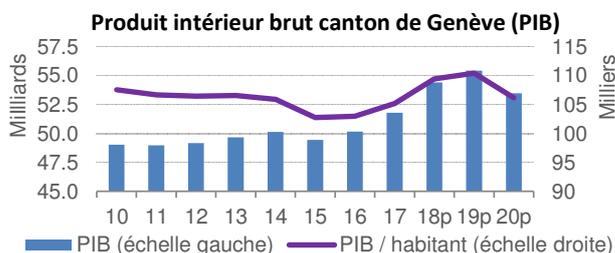
Nombre de résidents : 508'774 habitants - 31.12.20  
Après avoir franchi le cap des 500'000 habitants en 2018, la population résidente est de 508'774 habitants au 31 décembre 2020. Le taux de croissance annuel moyen est de 1% sur la période 2010-20.

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève les impôts et les taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Certaines entités couvrent l'intégralité de leurs coûts par les revenus qu'elles perçoivent, tandis que d'autres entités reçoivent des subventions de l'Etat en complément pour assurer leur équilibre financier.



Le PIB genevois 2020 est estimé à 53.5 mds – recul attendu de 3.5% (GPE) par rapport au PIB provisoire 2019 de 55.4 mds (OCSTAT). Le PIB par habitant est estimé à 106'163 CHF en 2020 (2019 – 110'450 CHF) et compte parmi les plus élevés du monde.

### Le Groupe

est représenté par l'Etat et différentes entités publiques qui exercent par délégation de l'Etat des politiques publiques



# 1 Commentaires et analyses des états financiers consolidés

## 1.1 Compte de résultat

### Résultat net et excédent final

	2020	2019
<b>Résultat net</b>	<b>-376</b>	<b>198</b>
Amort. de la réserve budgétaire	-130	
<b>Excédent final</b>	<b>-506</b>	<b>198</b>

Les recapitalisations des caisses de prévoyance par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2020 se sont accompagnées de modifications dans le compte de résultat :

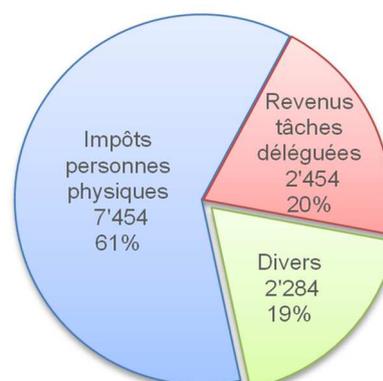
- o d'une part, avec la mise en œuvre d'un instrument de politique budgétaire dénommé "réserve budgétaire à amortir" (art. 6A, al. 1 et al. 4 LGAF). Cette réserve budgétaire négative figure dans les fonds propres du bilan et est amortie en charge sur une durée fixée par la loi spéciale relative à la recapitalisation ;
- o d'autre part, en structurant le compte de résultat à deux niveaux (art. 6A, al. 5 LGAF) avant et après amortissement de la réserve budgétaire : le résultat net avant et l'excédent final après.

### Revenus et charges

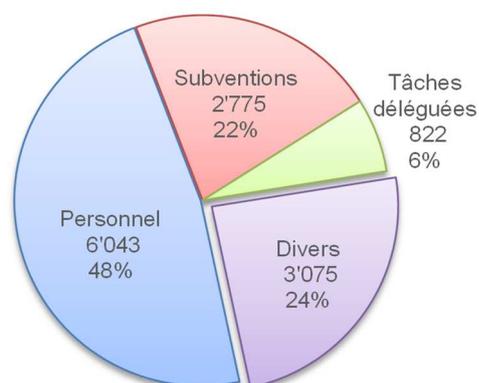
	2020	2019	Variations	
Revenus	12'191	12'584	-392	-3%
Charges	-12'714	-12'371	-343	3%
Part résultat MEE	17	-16	32	
<b>Excédent final</b>	<b>-506</b>	<b>198</b>	<b>-704</b>	<b>-356%</b>

Les comptes consolidés 2020 présentent un déficit de 506 mios, inférieur de 704 mios à l'excédent de revenus 2019 de 198 mios. Les charges augmentent de 343 mios (+3%) et les revenus diminuent de 392 mios (-3%).

Revenus C2020 : 12'191 mios



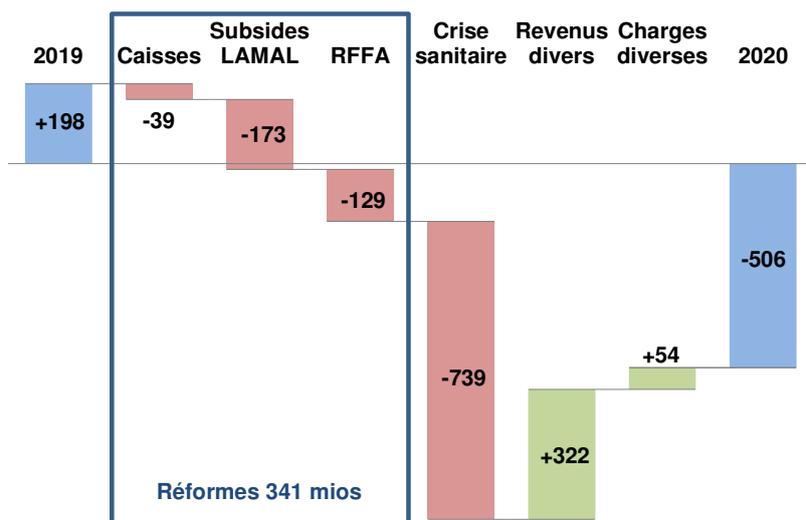
Charges par nature C2020 : 12'714 mios



Compte de résultat 2013-2020



## 1.2 Excédent final



L'excédent final affiche en 2020 un déficit de 506 mios, alors qu'il se soldait en 2019 sur un excédent de revenus de 198 mios. Cet écart est lié aux trois éléments déterminants suivants :

- les réformes entrées en vigueur en 2020 pour 341 mios ;
- le coût de la crise sanitaire pour 739 mios ;
- la hausse de 322 mios de certains revenus.

### Le coût des réformes (-341 mios)

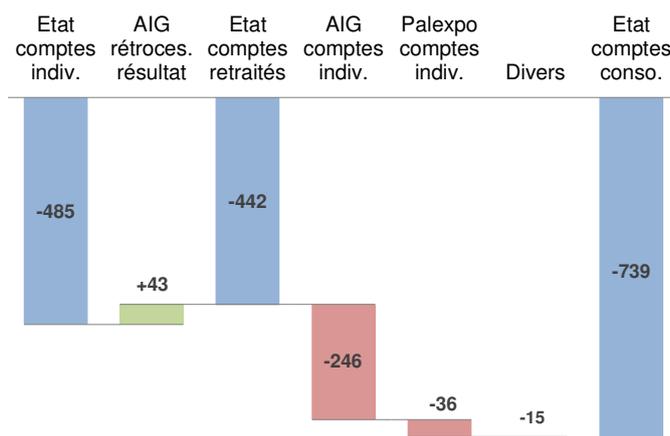
Le résultat 2020 tient compte de la hausse des charges et des pertes de revenus occasionnées par les trois réformes qui sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : le renforcement des subsides LAMAL versés aux assurés à ressources modestes, la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) et la capitalisation complémentaire de la CPEG et de la FPTPG, sachant que 156 mios avaient déjà été pris en charge en 2019 par les employeurs non subventionnés et que 195 mios sont pris en charge en 2020 par l'Etat.

### La crise sanitaire a engendré des pertes de revenus et des charges supplémentaires (-739 mios)



La crise sanitaire engendre une perte nette de 739 mios en consolidation, supérieure aux 485 mios ressortant des états financiers individuels de l'Etat. Cette différence provient d'entités non subventionnées fortement affectées par la crise sanitaire (AIG et Palexpo). Contrairement aux entités subventionnées, l'Etat n'a pas pris à sa charge les pertes induites par cette crise. Toutefois, afin de fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de ces entités :

- le Parlement a accordé en urgence, le 13 janvier 2021, un prêt de 30 mios en faveur de Palexpo (loi 12857)
- le Conseil d'Etat a déposé, le 24 février 2021, un projet de loi pour consentir un prêt de 200 mios en faveur de l'aéroport (AIG).



### La hausse de certains revenus (+322 mios) a permis de limiter l'excédent de charges

Des revenus supplémentaires ont permis de compenser en partie les effets des réformes et de la crise sanitaire. Ces revenus concernent les impôts et les versements de la Banque nationale Suisse (BNS). D'une part, l'impôt courant sur les personnes physiques a progressé de 111 mios entre 2019 et 2020 et l'année fiscale 2019 s'avère meilleure que prévu (+129 mios de correctifs d'estimation). D'autre part, la BNS a doublé le montant de ses distributions aux cantons et à la Confédération (+78 mios comparé à 2019).

### 1.3 Effets de la crise sanitaire

La crise sanitaire engendre une perte nette estimée à 739 mios, comprenant 553 mios de pertes de revenus et 186 mios de charges supplémentaires.

Par ailleurs, la perte de revenus fiscaux induite par la crise sanitaire ne peut pas être évaluée de manière fiable et distincte de la baisse occasionnée par la réforme de la fiscalité (RFFA). Seule la baisse de l'impôt sur les casinos résultant de leur fermeture en 2020 a pu être estimée (-4 mios).

	<b>Crise sanitaire</b>	<b>Courant</b>	<b>Total</b>
Revenus fiscaux	-4	7'458	7'454
Subventions reçues	7	733	740
Péréquation et parts à des revenus	-1	143	142
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	1	123	124
<b>Produits d'opérations sans contrepartie directe</b>	<b>3</b>	<b>8'458</b>	<b>8'460</b>
Revenus liés aux tâches déléguées	-435	2'889	2'454
Prestations de services et livraisons, taxes	-110	561	451
Dédommagements		136	136
Remboursements		68	68
<b>Produits d'opérations avec contrepartie directe</b>	<b>-545</b>	<b>3'654</b>	<b>3'109</b>
Autres produits d'exploitation	21	213	234
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>-521</b>	<b>12'325</b>	<b>11'804</b>
Charges de personnel	-78	-5'964	-6'043
Charges de fonctionnement	84	-1'090	-1'005
Charges liées aux tâches déléguées	4	-826	-822
Subventions & transferts à des entités	-176	-2'598	-2'775
Péréquation et parts de revenus		-399	-399
Dédommagements		-89	-89
Dotations aux amortissements		-846	-846
Autres charges d'exploitation	-11	-241	-251
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-177</b>	<b>-12'052</b>	<b>-12'230</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-698</b>	<b>272</b>	<b>-426</b>
Produits financiers	-33	420	388
Charges financières	-8	-346	-354
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-41</b>	<b>74</b>	<b>33</b>
Part du résultat des sociétés mises en équivalence		17	17
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-739</b>	<b>363</b>	<b>-376</b>
TOTAL PRODUITS	-553	12'761	12'208
TOTAL CHARGES	-186	-12'399	-12'584

## 1.4 Revenus ressortant du résultat net

	2020	2019	Variations	
Revenus fiscaux	7'454	7'363	91	1%
Revenus liés aux tâches déléguées	2'454	2'908	-454	-16%
Autres revenus non fiscaux	2'108	2'128	-20	-1%
Revenus non monétaires	176	185	-9	-5%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>12'191</b>	<b>12'584</b>	<b>-392</b>	<b>-3%</b>

### 1.4.1 Revenus fiscaux

	2020	2019	Variations	
Impôts sur les personnes physiques	4'808	4'557	251	5%
Impôts sur les personnes morales	1'350	1'639	-289	-18%
Parts cantonales à des impôts fédéraux	587	541	46	9%
Autres revenus fiscaux	955	861	95	11%
Compensation financière relative aux frontaliers	-246	-235	-11	5%
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>7'454</b>	<b>7'363</b>	<b>91</b>	<b>1%</b>

#### Impôts sur les personnes physiques (+251 mios)

L'impôt courant sur le revenu s'accroît de 111 mios en raison de la prise en compte, dans l'estimation des impôts 2020, de l'effet positif des taxations de l'année fiscale 2019, de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des réformes portant sur la taxation privilégiée des dividendes et de l'élargissement du cercle des bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie.

Les correctifs d'estimations comptabilisés en 2020 contribuent à accroître les revenus de 185 mios et sont en hausse de 100 mios par rapport à 2019. Ces surplus concernent en particulier l'année fiscale 2019 (140 mios), pour laquelle les déclarations fiscales reçues en 2020 font état d'une situation nettement plus favorable qu'escompté.

#### Impôts sur les personnes morales (-289 mios)

L'impôt courant est en baisse de 305 mios (-25%) par rapport à 2019 compte tenu des effets de la RFFA (-205 mios) et de la crise sanitaire (sur la base du questionnaire envoyé aux entreprises).

Les correctifs d'estimations comptabilisés en 2020 contribuent à accroître les revenus de 80 mios et sont en hausse de 26 mios par rapport à 2019. Plus de la moitié de ce surplus provient de l'année fiscale 2019 (47 mios), pour laquelle les déclarations fiscales reçues en 2020 font état d'une situation nettement plus favorable qu'escompté.

L'impôt sur le capital baisse de 31 mios comparé à 2019, essentiellement en raison de la RFFA (abaissement du taux d'imposition sur une partie du capital et imputation de l'impôt sur les bénéficiaires).

#### Parts cant. à des impôts fédéraux (+46 mios)

La hausse de 46 mios de ces revenus provient de 2 effets inverses :

- une augmentation de 84 mios de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, en partie sous l'effet des mesures d'accompagnement de la RFFA prévoyant l'augmentation de 17% à 20.36% de la part de l'impôt fédéral direct revenant à l'Etat ;
- un recul de 38 mios de la part à l'impôt anticipé, sachant que cette dernière avait atteint un niveau élevé en 2019.

#### Autres revenus fiscaux (+95 mios)

Les produits de l'enregistrement et timbre ont atteint un niveau record en 2020 (+111 mios), compte tenu de l'importance de la valeur et du nombre des transactions immobilières enregistrées dans le canton. Par exemple, le nombre de ces transactions durant le quatrième trimestre 2020 (726) affiche une hausse de 11% par rapport au trimestre correspondant de 2019. Le montant engagé atteint quant à lui un niveau record pour un trimestre : 2'474 mios, en augmentation de 48% par rapport à la période correspondante de 2019.

## 1.4.2 Revenus liés à des tâches déléguées

	2020	2019	Variations		COVID-19
Revenus liés à la santé	944	1'044	-100	-10%	-93
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	931	968	-37	-4%	-27
Revenus liés à la mobilité	157	226	-69	-31%	-68
Revenus liés à la vie économique	146	386	-240	-62%	-240
Revenus liés à l'aménagement et au logement	109	109	-0	0%	-0
Revenus liés à la cohésion sociale	102	107	-5	-5%	-4
Revenus liés à la formation	66	68	-2	-4%	-3
<b>Revenus liés aux tâches déléguées</b>	<b>2'454</b>	<b>2'908</b>	<b>-454</b>	<b>-16%</b>	<b>-435</b>

La baisse de 454 mios résulte à hauteur de 435 mios de la crise sanitaire.

### Revenus liés à la santé (-100 mios)

#### HUG

Les revenus des HUG reculent de 100 mios en 2020 (de 978 mios à 878 mios) en raison du déficit de facturation de 94 mios occasionné par la pandémie.

La baisse significative de l'activité suite, d'une part, aux décisions fédérales d'arrêter toute activité élective hospitalière et ambulatoire de mi-mars à fin mai 2020 (1<sup>ère</sup> vague) et, d'autre part, à la décision des HUG de suspendre certaines activités à compter de fin octobre 2020 (2<sup>ème</sup> vague) a généré un déficit de facturation de 206 mios. La diminution de l'activité hospitalière est constatée en soins aigus, chirurgie, médecine et neurosciences. L'arrêt des activités ambulatoires, le télétravail ou encore les mesures d'isolement et de quarantaine ont diminué de 20% la mobilité de la population et le nombre d'entrées aux urgences non COVID-19. Ce déficit a été partiellement compensé par les 112 mios de revenus engendrés par les prestations COVID-19. Les tarifs décidés par Swiss DRG pour ces prestations n'ont toutefois pas permis de maintenir un niveau de revenus comparable aux années précédentes.

#### IMAD

En règle générale, les revenus de l'imad n'évoluent que très marginalement (stables entre 2019 et 2020 à hauteur de 66 mios) car l'assurance obligatoire des soins (AOS) rémunère de manière limitée les prestations de soins à domicile et les bénéficiaires de soins ne sont tenus de verser qu'une contribution de 8 CHF par jour. La crise sanitaire a toutefois eu des effets contrastés sur les différentes prestations de l'imad qui se sont globalement compensés.

### Revenus liés à l'env. et l'énergie (-37 mios)

Ces revenus concernent les SIG et évoluent en fonction des volumes, des prix fixés et de l'affectation/utilisation au fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA) de l'électricité. Par rapport à 2019, ils diminuent de 37 mios pour s'établir à 931 mios.

### Revenus liés aux énergies (-35 mios)

#### Electricité (-6 mios)

Ces revenus reculent de 6 mios en raison principalement de la baisse du forfait de coûts et bénéfice approprié par installation, de 95 à 75 CHF, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (directive EICOM).

La baisse tarifaire exceptionnelle accordée par SIG pendant la 1<sup>ère</sup> vague de la crise sanitaire (-20% pendant 4 mois) a été sans effet sur les revenus 2020 du fait de l'utilisation du fonds de péréquation pluriannuel pour l'électricité (FPPA).

#### Gaz (-24 mios)

La diminution des revenus du gaz (-24 mios) résulte de la baisse tarifaire octroyée au 1<sup>er</sup> mai, dans le cadre des mesures de soutien mises en place par SIG pendant la crise, et d'une diminution de la consommation, en raison d'un effet climat.

#### Energie thermique (-3 mios)

Ces revenus ont diminué suite à la forte baisse du prix du mazout, une partie importante des contrats en cours étant actuellement indexée sur le prix de cette énergie.

#### Valorisations des déchets (-2 mios)

Ces revenus diminuent, notamment en raison du recul des livraisons de déchets ordinaires, résultant d'apports moins importants à l'usine des Cheneviers, au profit d'autres usines de valorisation en Suisse.

### Revenus liés aux réseaux (-2 mios)

Les baisses tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> mai 2020, pendant 4 mois, dans le cadre de la crise sanitaire, ont réduit les revenus liés aux réseaux de l'électricité de l'ordre de 15 mios. Cette baisse a été toutefois entièrement compensée par l'utilisation du fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA). Par ailleurs, les revenus de l'activité télécom diminuent de 2 mios.

## Revenus liés à la mobilité (-69 mios)

### Transports – TPG

Les ventes des TPG se sont contractées de 34 mios (-24%) en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, pour passer de 141 mios à 107 mios entre 2019 et 2020 (niveau proche de 2009). Durant la crise sanitaire, la fréquentation a baissé à 15% de son niveau habituel certains jours du premier semi-confinement pour reprendre progressivement à 80% au plus du niveau habituel.

### Parkings et places de stationnement

#### Fondation des parkings (-3 mios)

Les revenus de la Fondation des parkings concernent les produits des abonnements, du parcage horaire, des macarons et différentes redevances (surveillance de parkings, gestion des horodateurs et des parkings). L'ensemble de ces revenus s'est contracté de 3 mios (-11%) en 2020 principalement sous l'effet de la crise sanitaire, pour passer de 33 mios à 29 mios entre 2019 et 2020.

#### Parkings de l'AIG (-28 mios)

Les revenus des parkings de l'aéroport ont progressé de 36% entre 2009 (35 mios) et 2019 (48 mios). Cette hausse de près de 3.6% par an est à mettre en lien avec la croissance du trafic des passagers de 4.7% de l'aéroport sur la même période. Toutefois, ces revenus ont reculé de 28 mios (-59%) en 2020, en raison de la chute du trafic aérien induite par la crise sanitaire, passant ainsi de 48 mios en 2019 à 20 mios en 2020.

#### Parkings de Palexpo (-5 mios)

Les revenus correspondants sont de l'ordre de 4 mios à 5 mios par an sur la période 2010-2019. Toutefois, Palexpo n'a enregistré aucun revenu en 2020 pour ses parkings (contre 5 mios en 2019) en raison de l'annulation de la quasi-totalité des salons induite par la crise sanitaire.

## Revenus liés à la vie économique (-240 mios)

### Redevances aéroportuaires – AIG

L'effondrement du trafic aérien induit par la crise sanitaire engendre une chute de 184 mios des redevances aéroportuaires, qui passent ainsi de 279 mios à 94 mios entre 2019 et 2020. Le nombre de passagers a diminué de près de 69% entre 2019 (17.9 mios) et 2020 (5.6 mios). Le nombre de vols commerciaux a chuté de 57% : 73'064 vols en 2020 contre 170'412 vols en 2019.

Après un début d'année dynamique, le trafic aérien a été presque à l'arrêt en avril 2020 avant de reprendre quelque peu durant l'été. La 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie a provoqué un nouveau repli de l'activité en fin d'année.

### Manifestations – Palexpo

L'interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes (décision du Conseil fédéral du 28 février 2020) a engendré l'annulation de la quasi-totalité des salons de Palexpo et donc une diminution de revenus de 55 mios, qui passent ainsi de 84 mios à 30 mios entre 2019 et 2020.

### Entreposage et logistique – Ports-Francs

Les revenus d'entreposage et de logistique sont perçus par les Ports-Francs pour un montant annuel de l'ordre de 23 à 25 mios.

## Revenus liés à l'aménagement et au logement

Ces revenus correspondent essentiellement aux loyers perçus par les FIDP et la FPLC pour respectivement 90 mios et 19 mios en 2020. Ils varient peu d'une année à l'autre (augmentation moyenne annuelle de 1% sur la période 2010-2020).

## Revenus liés à la cohésion sociale (-5 mios)

### HG

Ces revenus de HG sont liés aux indemnités forfaitaires versées par la Confédération pour les requérants d'asile. Ces indemnités évoluent en fonction du nombre de migrants aidés, qui tend à reculer depuis 2016 (4'476 en moyenne en 2020).

### EPI

Les revenus liés à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées sont perçus par les EPI pour un montant annuel de l'ordre de 33 à 35 mios.

## Revenus liés à la formation (-2 mios)

Ces revenus correspondent aux taxes d'écolages et aux prestations de services de l'UNIGE pour respectivement 31 mios et 35 mios en 2020 et restent relativement stables au fil du temps.

### 1.4.3 Autres revenus non fiscaux

	2020	2019	Variations		COVID-19
Subventions reçues de la Confédération	609	580	29	5%	7
Autres subventions reçues	131	130	2	1%	-
Prestations de services et livraisons, taxes	451	554	-103	-19%	-110
Péréquation et parts à des revenus	142	137	5	4%	-1
Amendes et contraventions	63	68	-5	-8%	-7
Restitution de subventions : entités	3	2	2	104%	-
Restitution de subventions : ménages privés	27	36	-9	-26%	-
Produits d'intérêts	105	130	-25	-19%	-33
Rétrocession Banque nationale suisse	156	78	78	101%	-
Dividendes et autres rétrocessions	17	17	0	2%	-
Plus-values réalisées sur actifs	25	52	-27	-52%	-
Autres revenus non fiscaux	378	344	34	10%	28
<b>Autres revenus non fiscaux</b>	<b>2'108</b>	<b>2'128</b>	<b>-20</b>	<b>-1%</b>	<b>-115</b>

#### Subventions de la Confédération (+29 mios)

L'Etat a reçu 15 mios de plus pour couvrir la hausse des prestations complémentaires fédérales AVS/AI (augmentation du nombre de bénéficiaires) et la hausse des forfaits étudiants pour la formation professionnelle.

Les TPG ont bénéficié de 10 mios de subventions fédérales pour couvrir le tiers du déficit des lignes induit par la crise sanitaire.

L'UNIGE a reçu 4 mios supplémentaires pour la recherche.

#### Prestations de services et livraisons (-103 mios)

Ces revenus reculent de 103 mios comparé à 2019, en raison des effets de la crise sanitaire (-110 mios), compensés toutefois par des revenus supplémentaires sur la vente de repas réalisés par les HUG (+10 mios).

Les revenus non aéronautiques de l'aéroport ont chuté de 57% (-88 mios) compte tenu de l'effondrement du trafic aérien et des fermetures des commerces de la plateforme aéroportuaire induits par la crise sanitaire : -69 mios pour les redevances commerciales, -13 mios pour les redevances d'infrastructures centralisées et -3 mios pour les loyers.

Les revenus de l'Etat baissent de 24 mios principalement en raison de la fermeture de certains offices durant le semi-confinement (par ex.-16 mios d'émoluments pour des actes administratifs).

#### Produits d'intérêts (-25 mios)

Le recul de 25 mios des produits d'intérêts provient à hauteur de 30 mios des mesures fiscales prises par le Conseil d'Etat au début de la crise sanitaire pour permettre aux contribuables de reporter le paiement de leurs impôts sans supporter des intérêts de retard.

#### Rétrocession de la BNS (+78 mios)

La Banque nationale suisse (BNS) a versé en 2020 une rétrocession de 156 mios qui s'avère être le double du montant reçu en 2019 (78 mios).

#### Plus-values réalisées sur actifs (-27 mios)

En 2020, l'UNIGE a réalisé 18 mios de plus-values sur son portefeuille de placement contre 42 mios en 2019.

#### Autres revenus non fiscaux (+34 mios)

Les autres revenus non fiscaux augmentent de 34 mios comparé à 2019 et comprennent 28 mios d'effets nets induits par la crise sanitaire.

Certaines entités ont bénéficié des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) durant la crise sanitaire pour un montant total de 28 mios (21 mios pour AIG et 7 mios pour Palexpo).

Par ailleurs, les HUG ont reçu plusieurs dons (7 mios) afin d'offrir des repas gratuits au personnel de l'hôpital durant la crise sanitaire.

## 1.4.4 Revenus non monétaires

	2020	2019	Variations	
Produits différés subventions d'invest.	51	52	-1	-1%
Charges de personnel activées	49	53	-4	-8%
Reprises de provisions et dépréciations	42	40	2	
Variations de juste valeur : instruments financiers	11	21	-10	
Variations de juste valeur : immeubles de placement	22	17	5	
Gains de change non réalisés : devises	0	1	-0	
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>176</b>	<b>185</b>	<b>-8</b>	<b>-4%</b>

D'une manière générale, les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Les reprises correspondantes peuvent donc présenter des écarts par rapport aux comptes de l'année précédente.

Les reprises sans objet concernent des mouvements non comparables à ceux de l'année précédente, et restent dans une marge de fluctuation raisonnable eu égard aux volumes de provisions et de dépréciations d'actifs figurant au bilan consolidé de l'Etat (42 mios de reprises en 2021 contre 40 mios en 2019).

## 1.5 Charges ressortant du résultat net

	2020	2019	Variations		COVID-19
Charges de personnel	6'043	5'837	205	4%	78
Charges de fonctionnement	1'005	1'112	-107	-10%	-84
Charges liées aux tâches déléguées	822	839	-17	-2%	-4
Subventions accordées aux ménages privés	1'731	1'554	177	11%	15
Subventions & transferts à des entités	882	815	68	8%	-
Aides Covid-19	161	-	161	-	161
Péréquation et parts à des revenus	399	419	-20	-5%	-
Dédommagements	89	102	-13	-13%	-
Charges d'intérêts sur emprunts	194	208	-14	-7%	5
Charges d'intérêts sur prêts simultanés CPEG et FPTPG	75	-	75	-	-
Dotations aux amortissements	846	859	-13	-2%	-
Dépréciations d'actifs	240	312	-72	-23%	11
Variations de juste valeur	16	67	-51	-76%	-
Autres charges d'exploitation et financières	81	245	-164	-67%	4
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>12'584</b>	<b>12'371</b>	<b>214</b>	<b>2%</b>	<b>186</b>

### Charges de personnel (+205 mios)

L'augmentation de 205 mios s'explique par :

- l'attribution en 2020 d'une annuité supplémentaire au personnel de l'Etat et des entités subventionnées, ainsi que les effets induits de l'annuité 2019 (+65 mios) ;
- de nouvelles provisions pour litiges avec le personnel pour 21 mios (2019 - 13 mios) ;
- 1'714 ETP (+2%) supplémentaires, les postes passent de 40'636 ETP en 2019 à 42'350 ETP en 2020, à l'origine des 78 mios de charges supplémentaires induites par la crise sanitaire.

Les HUG (+993 ETP) ont accru leurs effectifs pour faire face à l'afflux de patients COVID-19 et aux remplacements du personnel malade (+69 mios).

L'Etat (+407 ETP) a renforcé ses effectifs dans la sécurité publique, la santé (contact tracing) et la formation pour couvrir la croissance des besoins à l'école primaire (hausse des élèves) et dans l'enseignement spécialisé.

L'UNIGE (+121 ETP) a engagé du personnel pour l'enseignement et la recherche (postes financés par des fonds et des collectivités publiques).

L'imad (+78 ETP) a renforcé ses effectifs pour faire face à la crise sanitaire pour 4 mios (absences, jours de vacances et fériés non pris, livraison de repas).

Les TPG (+65 ETP) ont engagé des conducteurs de lignes, du personnel technique et administratif pour répondre à l'augmentation de l'offre.

### Charges de fonctionnement (-107 mios)

La baisse de 107 mios est liée à la crise sanitaire pour 84 mios et au fait que l'AIG avait comptabilisé en 2019 une provision de 21 mios pour couvrir un risque d'indemnités à payer aux riverains.

#### Effets de la crise sanitaire (-84 mios)

L'annulation des manifestations de Palexpo a induit une économie de charges de 37 mios : prestataires externes et personnel intérimaire (-23 mios), fournitures (-8 mios).

Avec la chute du trafic aérien, l'AIG a réalisé des économies sur les frais de sous-traitance de sûreté et de surveillance (-17 mios) et sur les honoraires de prestations de service (-9 mios). Compte tenu des perspectives de reprise progressive de l'activité (retour au niveau de 2019 attendu en 2024), l'AIG a également revu à la baisse ses projets d'investissements pour les années à venir.

Avec l'annulation des conférences prévues en 2020 sur des projets de recherche, consécutive aux restrictions de voyages, l'UNIGE a réalisé des économies sur ses frais de déplacement (-8 mios) et de prestations de services (-4 mios).

Les redevances SIG aux communes et à la Confédération diminuent de 9 mios principalement en raison de la baisse de la taxe NER (-3 mios) et de l'utilisation du domaine public (-4 mios), en lien avec la crise sanitaire (moindres volumes, baisses tarifaires).

L'Etat a acheté du matériel de protection pour 10 mios durant la 1<sup>ère</sup> vague de la crise sanitaire.

### Charges liées aux tâches déléguées (-17 mios)

	C 2020	C 2019
Santé	353	334
Environnement et énergie	251	282
Cohésion sociale	102	105
Mobilité	81	82
Aménagement et logement	34	35
Economie	1	1
<b>Charges tâches déléguées</b>	<b>822</b>	<b>839</b>

#### Santé (+18 mios)

Les HUG ont eu besoin de matériel spécifique pour faire face à la crise sanitaire (+12 mios) : textile à usage unique pour la protection des patients et du personnel de l'hôpital (+5 mios), produits chimiques pour les analyses des dépistages de la COVID-19 (+7 mios). En outre, HUG ont réalisé davantage d'achats courants pour 5 mios.

### Environnement et énergie (-30 mios)

Les achats de gaz et d'électricité ont diminué de 22 mios en raison de la double baisse des volumes livrés et des prix du gaz sur les marchés. En outre, le règlement d'un litige avec un fournisseur d'énergie, en faveur de SIG contribue à diminuer les charges de 8 mios.

### Subventions aux ménages privés (+177 mios)

La hausse de 177 mios (+11%) s'explique ainsi :

- o la loi 12416, acceptée en votation populaire le 19 mai 2019 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, a élargi le périmètre des bénéficiaires de subsides ordinaires aux assurés à ressources modestes et augmenté le montant du subside versé. Cette réforme a pour effet d'augmenter les subsides de 172 mios par rapport à 2019 ;
- o l'aide sociale versée via l'Hospice général s'est accrue de 21 mios compte tenu de la hausse du nombre de bénéficiaires et des coûts d'assistance par dossier. A ce titre, la crise sanitaire a engendré des prestations sociales supplémentaires de 13 mios avec la hausse du chômage et la paupérisation d'une catégorie de la population ;
- o les demandes des assureurs dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des actes de défaut de biens (ADB), liés aux primes d'assurance-maladie impayées, avaient été très élevées en 2019 (-26 mios), suite à un rattrapage opéré sur les primes impayées antérieures à 2019 ;
- o la hausse de 9 mios des prestations complémentaires AVS/AI relève pour l'essentiel de l'AI et est à mettre en relation avec la hausse du nombre de *bénéficiaires (ouverture de places dans les établissements médico-sociaux et plus de cas de handicap psychique)* et du coût moyen des prestations (*vieillesse de la population et des personnes en situation de handicap, lourdeur des handicaps*).

## Subventions à des entités (+68 mios)

L'augmentation de 68 mios provient des éléments suivants :

- la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du système de financement des soins prescrit par le droit fédéral engendre un coût supplémentaire pour l'Etat. En 2020, ce dernier a versé 67 mios pour le financement des soins stationnaires hospitaliers (cliniques privées et hôpitaux hors canton) et 10 mios à des organisations privées pour le financement résiduel des soins à domicile ;
- les indemnités aux CFF pour les trains régionaux augmentent de 6 mios en raison de la mise en service complète du Léman Express à une cadence au ¼ d'heure toute la journée sur la ligne Coppet-Genève-Annemasse et de l'allongement des convois en heures de pointe sur la ligne Genève-La Plaine ;
- l'Etat contribue aux coûts d'entretien et d'exploitation du Léman Express à concurrence de 4 mios.

## Aides COVID-19 (+161 mios)

En 2020, l'Etat a versé 138 mios d'aides à fonds perdus et 23 mios de subvention à des entités (non consolidées).

	C 2020
Soutien à l'économie	86
Soutien à la population	33
Soutien à la culture	16
Soutien à l'éducation	2
Autres subventions	23
<b>Aides COVID-19</b>	<b>161</b>

### Soutien à l'économie (-86 mios)

L'Etat a versé un ensemble d'aides à fonds perdus au travers de différentes lois pour soutenir les acteurs privés ayant subi des pertes en raison des fermetures décidées par les autorités (*commerces, restaurants, établissements nocturnes, secteurs du tourisme et viti-vinicole*) et des baisses importantes d'activités (*cas de rigueur – événementiel, forains, agences de voyage, hôtels, transport professionnel de personnes et commerces de l'aéroport*).

Ces aides à fonds perdus ont consisté en la prise en charge d'une partie des loyers des locaux commerciaux, des coûts fixes incompressibles et des cotisations sociales, en complément des indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) supportées par la Confédération.

### Soutien à la population (-33 mios)

L'Etat a versé des aides à des organismes privés à but non lucratif, des fondations et associations qui aident les personnes dans le besoin (-33 mios).

## Soutien à la culture (-16 mios)

L'Etat a contribué pour moitié (-16 mios) avec la Confédération à l'indemnisation des pertes subies par les acteurs culturels.

## Autres subventions (-23 mios)

L'Etat a versé 23 mios d'aides supplémentaires à des entités pour pallier les effets de la crise sanitaire. Par exemple, l'Etat a versé une compensation de 16 mios aux cliniques pour couvrir les pertes engendrées par les réquisitions opérées par le médecin cantonal.

## Péréquation et parts de revenus (-20 mios)

Les montants de la péréquation fédérale sont connus dès l'élaboration du budget, si bien qu'ils ne présentent pas d'écart avec les comptes. Le coût net pour l'Etat diminue de 25 mios par rapport à 2019 (-20 mios de charges et +5 mios de revenus) suite à un accord des Chambres fédérales.

## Charges d'intérêts sur emprunts (-14 mios)

Malgré une hausse des emprunts de 1.4 md, le service de la dette coûte toujours moins cher dans un environnement de taux d'intérêt bas :

- -14 mios à l'Etat en raison de refinancements réalisés en 2020 à des taux plus faibles, malgré le surcoût occasionné par l'augmentation de 990 mios des emprunts ;
- -2 mios suite au désendettement des SIG et au dernier remboursement de juin 2019 du prêt simultané avec la caisse de prévoyance ;
- +2 mios à l'aéroport en raison de l'émission en mai 2020 d'un emprunt obligataire de 300 mios.

## Charges d'intérêts - prêts simultanés (+75 mios)

Les charges d'intérêts sur les prêts simultanés CPEG et FPTPG s'élèvent respectivement à 72 mios et 3 mios.

## Dotations aux amortissements (-13 mios)

En 2019, des sorties de composants et l'amortissement accéléré d'un bâtiment des EPI (à démolir) avaient occasionné un surcoût comparé à 2020 de 30 mios.

Toutefois plusieurs entités ont vu leurs amortissements augmenter de 11 mios (4 mios pour SIG, 4 mios pour TPG et 3 mios pour HG).

## Dépréciations d'actifs (-72 mios)

	2020	2019
Dépr. créances revenus fiscaux	98	121
Dépr. créances livraisons et services	60	81
Pertes de val. SIG énergie thermique	37	71
Pertes de val. SIG télécom	10	21
Dépréciations sur participations	13	1
Autres	21	17
<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>240</b>	<b>312</b>

D'une manière générale, les dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Les montants correspondants peuvent donc présenter des écarts par rapport aux comptes de l'année précédente.

La participation détenue par SIG dans le capital de EnergieDienst Holding (EDH) a été dépréciée en 2020 à hauteur de 13 mios pour refléter, d'une part, la tendance baissière des prix *forward* de l'électricité et du taux EUR/CHF et, d'autre part, les perspectives défavorables des nouvelles activités développées (telles l'électromobilité). Cette participation de 291 mios est ainsi dépréciée à hauteur de 129 mios à fin 2020.

## Variations de juste valeur (-51 mios)

En 2020, les variations de juste valeur s'élèvent à 16 mios (2019 - 67 mios) et résultent essentiellement des éléments détaillés ci-après :

- une moins-value comptable de 3 mios a été comptabilisée en 2020 par l'Etat suite à une nouvelle évaluation des immeubles situés dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Une première évaluation avait été effectuée en 2019 dans le cadre du lancement de la fondation PAV et avait donné lieu à une moins-value comptable de 43 mios ;
- le portefeuille de placements de l'UNIGE a perdu 4 mios de valeur en 2020, alors qu'il en avait gagné 14 mios en 2019 ;
- les instruments de couverture des achats de gaz (SIG) ont occasionné une moins-value comptable de 7 mios contre 13 mios en 2019 en raison de la hausse des prix *forward* sur les marchés.

## Autres charges d'exploit. / fin. (-164 mios)

La baisse de 164 mios provient essentiellement de la comptabilisation en 2019 de la capitalisation complémentaire de la CPEG à charge des employeurs non subventionnés du Groupe (156 mios) : AIG pour 128 mios, Fondation des parkings pour 17 mios, FIDP pour 5 mios, FTI pour 4 mios et FPLC pour 2 mios. Ces entités ont intégralement payé les montants dus à la CPEG en 2020.

## 1.6 Investissements

	2020	2019	Variations	
Investissements nets de l'Etat hors du Groupe	464	518	-54	-10%
Investissements nets des entités	578	819	-242	-30%
<b>Investissements nets du Groupe</b>	<b>1'040</b>	<b>1'337</b>	<b>-297</b>	<b>-22%</b>

### Investissements nets de l'Etat hors du Groupe

L'Etat a investi près de 521 mios en 2020, dont 464 mios hors du Groupe :

- 47 mios pour le projet d'agglomération de première génération (route des Nations, etc.) ;
- 49 mios pour la construction de lignes de tramways ;
- 15 mios pour la relocalisation de la caserne des Vernets ;
- 18 mios pour des subventions aux communes et l'acquisition de bâtiments dans le cadre de logements d'utilité publique ;
- 14 mios pour la création d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives et pour l'agrandissement du port (Port Noir) ;
- 11 mios pour la construction du théâtre de la Nouvelle Comédie ;
- 217 mios pour des investissements de renouvellement.

### Investissements nets des entités

<i>Par politique publique</i>	2020
E. Environnement et énergie	214
M. Mobilité	202
K. Santé	48
G. Aménagement et logement	47
C. Cohésion sociale	36
F. Formation	23
A. Autorités et gouvernance	7
<b>Investissements nets entités</b>	<b>578</b>

### Environnement et énergie

*Secteur des énergies (112 mios)*

SIG a poursuivi la construction et les raccordements aux réseaux thermiques, principalement pour les projets suivants : GeniLac (42 mios), futur réseau structurant de chauffage à distance CAD Rive gauche (10 mios), CAD EcoJonction (6 mios) et des Communaux d'Ambilly (5 mios).

En outre, SIG a poursuivi les études et travaux de construction de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV (17 mios).

*Secteur des réseaux (95 mios)*

SIG a investi 36 mios dans le renouvellement et l'extension des ouvrages et des réseaux de distribution d'électricité : liaison 130kV avec le Léman Express, rénovation du poste haute tension de Foretaille, fin de la rénovation du poste du Stand, rénovation des réseaux moyenne/basse tension.

SIG a réalisé des travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution du gaz pour 8 mios, ainsi que des travaux dans les réseaux et ouvrages des eaux potables et usées pour 29 mios (*renouvellement du réseau d'eau potable, des collecteurs du réseau secondaire, poursuite des études pour la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration d'Aïre*).

Enfin, SIG a poursuivi les raccordements et mises à niveau technique du réseau de fibre optique pour 6 mios, ainsi que le développement et le renouvellement des infrastructures et des solutions informatiques pour 11 mios.

### Mobilité

Les investissements dans la politique mobilité concernent :

- TPG (65 mios) qui a dépensé 29 mios pour finaliser le centre de maintenance En Chardon et 20 mios pour du matériel roulant et des équipements embarqués ;
- AIG (135 mios) qui a dépensé 56 mios pour la construction de l'aile Est destinée aux long-courriers et 53 mios pour le renouvellement de l'équipement de tri des bagages ;
- la Fondation des parkings qui a investi 2 mios dans la rénovation de son parc de parkings.

### Santé

Les HUG ont réalisé 46 mios d'investissements : 26 mios pour les bâtiments et installations, 11 mios pour les équipements biomédicaux et 4 mios pour les équipements techniques et informatiques.

### Aménagement et logement

Sur les 47 mios d'investissements nets :

- les FIDP ont investi 55 mios dans des bâtiments destinés au logement ;
- la FTI a réalisé 33 mios d'investissements : 27 mios d'acomptes versés à la Fondation PAV pour l'acquisition d'immeubles (*le solde de 28 mios sera payé en juin 2021*) et 6 mios pour l'acquisition de parcelles, notamment dans le secteur des Cherpines (10'900 m<sup>2</sup>) afin d'étendre la maîtrise foncière de la FTI, ainsi que dans le secteur de la Zimoga (1'174 m<sup>2</sup>) dans le but de réaliser une desserte routière ;
- en revanche, la FPLC a procédé à un désinvestissement net de 42 mios, en raison de la réalisation pour 68 mios de la 1<sup>ère</sup> étape de la promotion "Adret Pont-Rouge", compensée par des investissements de 35 mios (8 mios pour l'acquisition de 6 parcelles et 26 mios dans la suite de la promotion "Adret Pont-Rouge").

### Cohésion sociale

HG a investi 34 mios : 6 mios dans la construction de centres d'hébergement collectif pour les migrants (fin de construction des centres Rigot et Seymaz) et 28 mios dans la rénovation de son parc immobilier.

### Formation

UNIGE a réalisé 23 mios d'investissements nets : 13 mios pour l'acquisition de matériels scientifiques, 7 mios pour l'achat de matériels informatiques.

### Autorité et gouvernance

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, Palexpo a réalisé 3 mios d'investissements dans la rénovation de ses bâtiments et infrastructures.

Ports Francs a investi 5 mios dans la rénovation de ses immeubles d'exploitation.

## 1.7 Engagements de prévoyance

	31.12.2020	31.12.2019
Engagement de l'Etat (prêt simultané)	4'094	5'235
Engagement de l'AIG		128
Engagement de la Fondation des parkings		17
Engagement des FIDP		5
Engagement de la FTI		4
Engagement de la FPLC		2
<b>Engagement envers la CPEG</b>	<b>4'094</b>	<b>5'391</b>
<b>Engagement envers la FPTPG</b>	<b>96</b>	<b>98</b>
<b>ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE</b>	<b>4'190</b>	<b>5'490</b>

### 1.7.1 Engagements de prévoyance CPEG

La loi 12228 prévoit que l'Etat, ainsi que des employeurs non subventionnés, procèdent pour la part qui leur revient à un apport d'actifs en faveur de la CPEG.

#### Engagements des employeurs non subventionnés

Les employeurs non subventionnés concernés au sein du Groupe sont l'AIG, la Fondation des Parkings, les FIDP, la FTI et la FPLC. Fin 2019, ces derniers avaient reconnu une estimation de leurs versements en engagement pour un montant total de 156.1 mios. Le montant définitif transmis par la CPEG à ces entités courant 2020 s'élève finalement à 155.6 mios (inférieur de 0.5 mio à l'estimation). Les entités concernées ont toutes réglé les montants dus à la CPEG avant la fin 2020.

Engagement de prévoyance employeurs	
Estimation des versements extraordinaires	156
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>156</b>
Ajustement des versements extraordinaires	-1
<b>Au 1er janvier 2020</b>	<b>156</b>
Règlements	-156
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>-</b>

## Engagement de l'Etat (prêt simultané)

La loi 12228 prévoit que le Conseil d'Etat inscrit au passif du bilan de l'Etat un engagement de prévoyance dans les fonds étrangers et, en contrepartie, une réserve budgétaire à amortir dans les fonds propres. La réserve budgétaire représente le coût net pour l'Etat de la capitalisation complémentaire de la CPEG. Cette réserve est amortie en charge dans les comptes, sur une durée maximale de 40 ans. L'amortissement de la réserve budgétaire vise à dégager sur la durée des flux de trésorerie pour couvrir les versements effectués à la CPEG et éviter que l'engagement de prévoyance de l'Etat ne se transforme en un endettement structurel.

Réserve budgétaire	
Estimation du versement extraordinaire	5'235
Utilisation provision pour intérêts	-446
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4'789</b>
Ajustement du versement extraordinaire	-36
<b>Au 1er janvier 2020</b>	<b>4'753</b>
Amortissement minimal	-119
Amortissement supplémentaire	-9
<b>Amortissement total</b>	<b>-128</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>4'626</b>

### Au 31 décembre 2019

Dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2019 :

- le montant de l'engagement de prévoyance correspondait à l'estimation du versement extraordinaire sur la base de comptes provisoires de la CPEG pour 5'235 mios ;
- la réserve budgétaire correspondait au versement extraordinaire de 5'235 mios, déduction faite de la provision de 446 mios (risque pour l'Etat de payer des intérêts à la CPEG pour non atteinte de degrés de couverture). Ainsi, à fin 2019, le montant de la réserve budgétaire CPEG s'élevait à 4'789 mios.

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Le 25 mai 2020, la CPEG a transmis ses comptes 2019 définitifs. Ces derniers ont permis au Conseil d'Etat d'arrêter le montant de la capitalisation complémentaire à charge de l'Etat, soit à concurrence de 5'199 mios (contre 5'235 mios). La réserve budgétaire à amortir et l'engagement de prévoyance ont été ajustés à la baisse de 36 mios en conséquence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'établissent respectivement à 4'753 mios et 5'199 mios.

### Amortissement de la réserve budgétaire

La réserve budgétaire étant amortie en charge de fonctionnement sur une durée maximale de 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il en résulte pour 2020 un amortissement minimal de 119 mios, calculé sur la base de la valeur de la réserve au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (un 40<sup>ème</sup> de 4'753 mios).

Engagement de prévoyance (prêt simultané)	
Estimation du versement extraordinaire	5'235
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>5'235</b>
Ajustement du versement extraordinaire	-36
<b>Au 1er janvier 2020</b>	<b>5'199</b>
Apports initiaux en espèce	-1'000
Remboursement ordinaire du prêt	-105
<b>Remboursement total</b>	<b>-1'105</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>4'094</b>

Par ailleurs, l'Etat a perçu en 2020 un montant de 9 mios dans le cadre de la prise en charge par le Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération (SECO) du montant de la capitalisation complémentaire relatif au personnel de la Caisse de compensation genevoise de chômage (CCGC).

Cette prise en charge a été constatée en revenus dans les comptes de l'Etat et l'effet sur l'excédent final a été neutralisé par un amortissement supplémentaire de 9 mios de la réserve budgétaire.

### Engagements de prévoyance

La loi 12228 prévoit que la Caisse octroie à l'Etat un prêt pouvant être remboursé sur une durée maximale de 40 ans et que le taux d'intérêt du prêt soit fixé au minimum au taux d'intérêt technique de la Caisse au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 1.75%.

La convention de prêt donne en outre la possibilité à l'Etat d'effectuer des apports initiaux, ainsi que des remboursements supplémentaires.

Sur les 5'199 mios de capitalisation complémentaire à sa charge, l'Etat a effectué plusieurs apports initiaux en espèce pour un montant total de 1'000 mios et procédé au remboursement ordinaire du prêt pour 105 mios (un 40<sup>ème</sup> de 4'199 mios - montant de la capitalisation complémentaire de 5'199 mios déduction faite des apports initiaux de 1'000 mios). Ainsi, l'Etat a apporté à la CPEG un montant total de 1'105 mios en espèce et réduit en conséquence le solde du prêt à 4'094 mios.

## 1.7.2 Engagement de prévoyance FPTPG

La loi 12364 prévoit que le Conseil d'Etat inscrit au passif du bilan de l'Etat un engagement de prévoyance dans les fonds étrangers et, en contrepartie, une réserve budgétaire à amortir dans les fonds propres.

Réserve budgétaire		Engagement de prévoyance (prêt simultané)	
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>98</b>	<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>98</b>
Amortissement	-2	Remboursement ordinaire du prêt	-2
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>96</b>	<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>96</b>

### Au 31 décembre 2019

Dans les comptes de l'Etat au 31 décembre 2019 :

- le montant de l'engagement de prévoyance correspondait à l'estimation du versement extraordinaire sur la base de comptes provisoires de la FPTPG pour 98 mios ;
- le montant de la réserve budgétaire correspondait au montant du versement extraordinaire de l'Etat de 98 mios.

### Engagement de prévoyance

La loi 12364 prévoit que :

- la Fondation octroie à l'Etat un prêt à long terme équivalent au montant de la capitalisation complémentaire de 98 mios ;
- le taux d'intérêt du prêt est de 2.75% ;
- le prêt est remboursé par l'Etat par annuité fixe (remboursement du prêt et intérêts).

La durée du prêt a été fixée à 33 ans d'entente avec la Fondation dans le cadre d'une convention de prêt conclue entre l'Etat et la FPTPG en décembre 2020. Le montant de l'annuité fixe s'élève ainsi 4.6 mios par an, réparti entre le paiement des intérêts (2.7 mios en 2020) et le remboursement du prêt (1.9 mios en 2020).

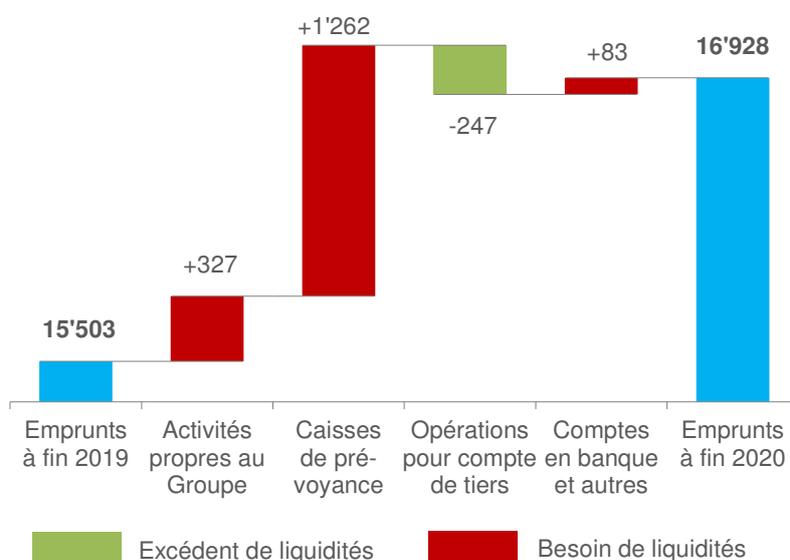
### Réserve budgétaire

La réserve budgétaire devant être amortie en charge de fonctionnement au même rythme que le prêt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il en résulte pour 2020 un amortissement à concurrence du remboursement du prêt, soit 1.9 mios.

## 1.8 Endettement

L'endettement financier du Groupe s'élève à 16.9 mds à fin 2020 : 12.8 mds sont liés à l'Etat, les 4.1 mds restants se répartissent entre les différentes entités consolidées.

### Evolution des emprunts



Les emprunts augmentent de 1.4 md en 2020.

Des liquidités ont été nécessaires pour assurer le financement des activités propres au groupe (327 mios) et effectuer les versements aux caisses de prévoyance dans le cadre de leur recapitalisation (1.3 md).

Les liquidités dégagées par les opérations pour le compte de tiers (247 mios) atténuent la hausse des emprunts.

## Activités propres au Groupe

	2020
<b>Flux d'exploitation propre au Groupe</b>	<b>714</b>
Investissements nets de l'Etat hors Groupe	-464
Investissements nets des entités	-578
<b>Flux liés aux investissements</b>	<b>-1'040</b>
<b>Activités propres au Groupe</b>	<b>-327</b>

Les flux d'exploitation propres ont permis de dégager un excédent de liquidités de 714 mios qui ne suffit toutefois pas à couvrir les besoins de liquidités liés aux flux d'investissements de 1 md. Il en résulte un besoin de liquidité pour les activités propres au groupe de 327 mios.

## Caisses de prévoyance

En 2020, dans le cadre de la recapitalisation des caisses de prévoyance, l'Etat et les employeurs non subventionnés ont effectué des versements à la CPEG pour 1'260 mios et à la FPTPG pour 2 mios.

## Opérations pour le compte de tiers

	2020
Opérations fiscales pour compte de tiers	186
Opérations non fiscales pour compte de tiers	62
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>247</b>

Les opérations pour le compte de tiers comprennent un ensemble d'engagements et de créances dont les flux transitent uniquement au bilan du Groupe. Ces différentes positions fluctuent pour des raisons différenciées (par ex. sommes d'argent reçues et en attente de reversement). Les sommes d'argent reçues et en attente de reversement ont constitué une source de financement nette pour le Groupe de 247 mios.

## Emprunts par entité

	2020	2019	Var
EGE	12'827	11'836	990
AIG	627	326	300
TPG	683	649	34
HG	394	286	108
FIDP	1'313	1'237	77
Palexpo	101	91	9
EPI	14	13	1
FTI	198	198	-0
UNIGE	14	14	-0
FdP	5	7	-1
Ports Francs	48	50	-2
HUG	115	126	-11
SIG	434	472	-38
FPLC	156	198	-42
<b>EMPRUNTS</b>	<b>16'928</b>	<b>15'503</b>	<b>1'425</b>

AIG a émis en mai 2020 un emprunt obligataire de 300 mios afin de sécuriser ses financements face à la chute du trafic aérien, poursuivre les investissements en cours (aile Est et équipement de tri des bagages) et payer à la CPEG les 128 mios de capitalisation complémentaire.

HG a augmenté son endettement de 108 mios :

- 80 mios d'emprunt privé pour résorber sa dette vis-à-vis de la caisse centralisée de l'Etat ;
- 30 mios d'emprunts hypothécaires pour financer la construction de centres d'hébergement pour migrants et la rénovation de son parc d'immeubles de placement.

TPG a augmenté son endettement de 34 mios pour financer la fin de la construction du centre En Chardon et l'acquisition de matériel roulant, ainsi que le tiers du déficit d'exploitation induit par la crise sanitaire pris en charge par la Confédération et non versé à fin 2020 (10 mios). TPG a par ailleurs contracté 120 mios d'emprunts, dont 100 mios obligataires afin de refinancer sur une plus longue durée des emprunts arrivant à échéance.

Les FIDP ont recouru à des emprunts supplémentaires pour 77 mios en 2020 pour financer les investissements de l'année (65 mios).

Pour pallier le manque de trésorerie induit par la crise sanitaire, Palexpo a contracté un emprunt COVID-19 de 9 mios (en plus de repousser le remboursement de 2 mios d'emprunts à 2021).

FPLC a pu se désendetter de 42 mios en 2020, suite à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la promotion Adret Pont-Rouge (-68 mios).

SIG a poursuivi son désendettement (-38 mios) en utilisant ses excédents de liquidités.

## Trésorerie

L'augmentation de 80 mios de la trésorerie du Groupe entre 2019 et 2020 provient de l'Etat qui a encaissé un volume d'impôts élevé en décembre 2020 (+149 mios) et de la FPLC suite à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape de la promotion Adret Pont-Rouge (+26 mios).

D'autres entités ont toutefois vu leur trésorerie diminuer. L'UNIGE a réinvesti ses liquidités, qui étaient élevées à fin 2019, dans le cadre de la gestion de son portefeuille de titres (-45 mios). La trésorerie des HUG a diminué (-40 mios) compte tenu des besoins de liquidités occasionnés par la crise sanitaire.

## 2 Information sectorielle

### 2.1 Politiques publiques

#### A. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Exercice des droits politiques
- Développement et innovation du canton et de la région
- Audit interne, transparence de l'information et égalité
- Cour des comptes

#### B. Etats-majors et prestations transversales

- Etats-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion des locaux et logistique
- Systèmes d'information et numérique

#### C. Cohésion sociale

- Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- Soutien financier individuel aux personnes âgées
- Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- Soutien à la famille et à l'intégration
- Actions en matière d'asile et de migration
- Protection des personnes adultes sous curatelle

#### D. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

#### E. Environnement et énergie

- Protection de l'environnement
- Energie
- Gestion des eaux
- Agriculture et nature

#### F. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- Hautes écoles
- Prestations transversales liées à la formation

#### G. Aménagement et logement

- Logement et planification foncière
- Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- Information du territoire et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti et des sites

#### H. Sécurité et population

- Sécurité publique
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Population, droit de cité et migration
- Sécurité civile et armée

#### I. Impôts et finances

- Impôts, taxes et droits
- Production et perception des impôts
- Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

#### J. Justice

- Pouvoir judiciaire

#### K. Santé

- Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
- Régulation et planification sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

#### L. Marché du travail, commerce

- Réinsertion des demandeurs d'emplois
- Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
- Exécution des poursuites et faillites

#### M. Mobilité

- Transport et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics
- Admission à la circulation routière et à la navigation

## 2.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2020

Au 31 décembre 2020	A. Autorités et gouver- nance	B. Etats-majors et prestations transversales	C. Cohésion sociale	D. Culture, sport et loisirs	E. Environ- nement et énergie	F. Formation	G. Aména- gement et logement	H. Sécurité et popula- tion	I. Impôts et finances	J. Justice	K. Santé	L. Marché du travail, commerce	M. Mobilité	Total
Produits sans contrepartie	0	2	334	3	4	381	14	50	7'564	20	23	1	64	8'460
Produits avec contrepartie	53	24	121	1	941	94	175	116	92	31	1'026	67	370	3'109
Autres produits d'exploitation	14	26	6	0	59	9	5	7	46	3	8	1	50	234
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>68</b>	<b>52</b>	<b>461</b>	<b>4</b>	<b>1'004</b>	<b>484</b>	<b>193</b>	<b>173</b>	<b>7'701</b>	<b>54</b>	<b>1'057</b>	<b>68</b>	<b>484</b>	<b>11'803</b>
Charges de personnel	-83	-229	-262	-4	-332	-1'937	-61	-502	-71	-139	-1'860	-84	-479	-6'043
Charges de fonctionnement	-28	-173	-26	-1	-229	-145	-26	-43	-5	-35	-148	-6	-138	-1'005
Charges liées aux tâches déléguées	-1	-	-102	-	-251	-	-34	-	-	-	-353	-	-81	-822
Subventions et charges de transfert	-118	-	-1'794	-44	-13	-398	-50	-1	-	-	-263	-45	-48	-2'775
Péréquation et parts de revenus	-0	-	-	-7	-0	-5	-	-2	-384	-	-	-1	-	-399
Dédommagements	-1	-	-0	-0	-0	-43	-0	-19	-	-	-0	-	-24	-89
Dotations aux amortissements	-24	-299	-16	-0	-153	-41	-22	-7	-0	-2	-80	-0	-200	-846
Autres charges d'exploitation	-21	-1	-18	-0	-58	-2	-6	-16	-104	-13	-3	-1	-9	-251
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-277</b>	<b>-702</b>	<b>-2'219</b>	<b>-58</b>	<b>-1'037</b>	<b>-2'570</b>	<b>-199</b>	<b>-591</b>	<b>-564</b>	<b>-189</b>	<b>-2'707</b>	<b>-136</b>	<b>-980</b>	<b>-12'230</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-209</b>	<b>-650</b>	<b>-1'758</b>	<b>-53</b>	<b>-33</b>	<b>-2'086</b>	<b>-5</b>	<b>-417</b>	<b>7'137</b>	<b>-135</b>	<b>-1'650</b>	<b>-68</b>	<b>-496</b>	<b>-426</b>
Produits financiers	0	-	62	0	17	35	5	0	265	-	1	0	2	388
Charges financières	-5	-0	-24	-	-28	-12	-28	-0	-237	-0	-2	-0	-19	-354
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-5</b>	<b>-0</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>23</b>	<b>-23</b>	<b>-0</b>	<b>29</b>	<b>-0</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>	<b>-16</b>	<b>33</b>
Part du résultat - entités mises en équivalence	-2	-	-	-	19	-1	-	-	-	-	-	-	1	17
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-217</b>	<b>-650</b>	<b>-1'720</b>	<b>-53</b>	<b>-25</b>	<b>-2'064</b>	<b>-28</b>	<b>-417</b>	<b>7'166</b>	<b>-135</b>	<b>-1'651</b>	<b>-68</b>	<b>-512</b>	<b>-376</b>
<b>Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>														
PRODUITS	-	-14	-556	-	-99	-383	-3	-8	-15	-	-1'413	-	-317	-2'808
CHARGES	9	59	569	-	39	389	8	6	2	4	1'374	-	347	2'808

## 2.3 Analyse sectorielle du compte de résultat 2019

Au 31 décembre 2019	A. Autorités et gouver- nance	B. Etats-majors et prestations transversales	C. Cohésion sociale	D. Culture, sport et loisirs	E. Environ- nement et énergie	F. Formation	G. Aména- gement et logement	H. Sécurité et popula- tion	I. Impôts et finances	J. Justice	K. Santé	L. Marché du travail, commerce	M. Mobilité	Total
Produits sans contrepartie	0	3	332	2	3	378	15	53	7'470	16	13	1	52	8'337
Produits avec contrepartie	113	38	128	1	978	99	172	115	85	34	1'114	75	718	3'668
Autres produits d'exploitation	13	28	8	0	65	12	4	4	30	1	7	2	39	213
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>126</b>	<b>69</b>	<b>468</b>	<b>3</b>	<b>1'046</b>	<b>489</b>	<b>191</b>	<b>172</b>	<b>7'585</b>	<b>52</b>	<b>1'134</b>	<b>77</b>	<b>809</b>	<b>12'219</b>
Charges de personnel	-78	-229	-254	-4	-323	-1'911	-59	-474	-70	-137	-1'741	-82	-474	-5'837
Charges de fonctionnement	-70	-162	-30	-1	-242	-161	-26	-46	-5	-37	-123	-6	-203	-1'112
Charges liées aux tâches déléguées	-1	-	-105	-	-282	-	-35	-	-	-	-334	-	-82	-839
Subventions et charges de transfert	-27	-66	-1'551	-52	-12	-374	-52	-1	-5	-	-150	-44	-35	-2'369
Péréquation et parts de revenus	-0	-	-	-7	-0	-5	-	-2	-403	-	-	-1	-	-419
Dédommagements	-2	-	-0	-0	-0	-41	-0	-17	-	-	-18	-	-24	-102
Dotations aux amortissements	-22	-366	-20	-0	-149	-40	-22	-6	-0	-2	-45	-0	-186	-859
Autres charges d'exploitation	-1	-3	-34	-0	-103	-2	-2	-12	-119	-18	-22	-2	-167	-483
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-201</b>	<b>-825</b>	<b>-1'994</b>	<b>-65</b>	<b>-1'111</b>	<b>-2'533</b>	<b>-197</b>	<b>-558</b>	<b>-602</b>	<b>-195</b>	<b>-2'433</b>	<b>-135</b>	<b>-1'171</b>	<b>-12'020</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-76</b>	<b>-756</b>	<b>-1'526</b>	<b>-62</b>	<b>-65</b>	<b>-2'045</b>	<b>-6</b>	<b>-386</b>	<b>6'983</b>	<b>-143</b>	<b>-1'299</b>	<b>-58</b>	<b>-362</b>	<b>199</b>
Produits financiers	0	0	59	0	14	74	2	0	211	-	1	0	4	365
Charges financières	-4	-0	-17	-	-29	-11	-48	-0	-221	-0	-5	-0	-13	-350
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>62</b>	<b>-47</b>	<b>-0</b>	<b>-11</b>	<b>-0</b>	<b>-4</b>	<b>-0</b>	<b>-10</b>	<b>15</b>
Part du résultat - entités mises en équivalence	-3	-	-	-	-12	-1	-	-	-	-	-	-	1	-16
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-83</b>	<b>-756</b>	<b>-1'485</b>	<b>-62</b>	<b>-92</b>	<b>-1'983</b>	<b>-53</b>	<b>-387</b>	<b>6'972</b>	<b>-143</b>	<b>-1'302</b>	<b>-58</b>	<b>-371</b>	<b>198</b>
<b>Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>														
PRODUITS	-	-2	-543	-	-104	-401	-3	-11	-27	-	-1'220	-	-281	-2'592
CHARGES	11	23	556	-	43	407	8	5	3	4	1'224	-	309	2'592

## 2.4 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020	A. Autorités et gouver- nance	B. Etats-majors et prestations transversales	C. Cohésion sociale	D. Culture, sport et loisirs	E. Environ- nement et énergie	F. Formation	G. Aména- gement et logement	H. Sécurité et popula- tion	I. Impôts et finances	J. Justice	K. Santé	L. Marché du travail, commerce	M. Mobilité	Total
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>257</b>	<b>462</b>	<b>86</b>	<b>-</b>	<b>2'719</b>	<b>-</b>	<b>355</b>	<b>-</b>	<b>178</b>	<b>4'169</b>
Immobilisations corporelles	1'223	921	313	365	3'420	4'458	2'032	796	-1	187	1'606	514	4'781	20'617
Immeubles de placement	-	-	1'038	-	-	134	954	-	570	-	194	-	-	2'890
Immobilisations incorporelles	6	66	13	0	42	12	13	14	16	8	3	5	22	220
Participations	89	-	-0	0	527	15	61	0	533	-	0	0	23	1'250
Autres actifs non courants	47	-	22	-	39	9	19	-	521	-	149	22	42	869
Subventions d'invest. accordées	37	3	34	57	101	88	85	31	-	-	157	10	89	691
Participations aux invest. de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	707	707
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>1'402</b>	<b>990</b>	<b>1'420</b>	<b>423</b>	<b>4'130</b>	<b>4'716</b>	<b>3'163</b>	<b>841</b>	<b>1'640</b>	<b>195</b>	<b>2'108</b>	<b>552</b>	<b>5'664</b>	<b>27'245</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>1'434</b>	<b>990</b>	<b>1'500</b>	<b>423</b>	<b>4'387</b>	<b>5'178</b>	<b>3'249</b>	<b>841</b>	<b>4'359</b>	<b>195</b>	<b>2'463</b>	<b>552</b>	<b>5'842</b>	<b>31'414</b>
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>42</b>	<b>-</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>314</b>	<b>223</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>5'357</b>	<b>-</b>	<b>453</b>	<b>-</b>	<b>247</b>	<b>6'787</b>
Subventions d'invest. reçues	2	1	21	0	632	177	1	26	0	-	15	7	451	1'333
Autres passifs non courants	128	-	403	-	494	20	1'672	-	15'485	-	361	-	1'348	19'911
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>130</b>	<b>1</b>	<b>424</b>	<b>0</b>	<b>1'126</b>	<b>196</b>	<b>1'673</b>	<b>26</b>	<b>15'485</b>	<b>-</b>	<b>376</b>	<b>7</b>	<b>1'799</b>	<b>21'244</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>172</b>	<b>1</b>	<b>493</b>	<b>0</b>	<b>1'441</b>	<b>419</b>	<b>1'756</b>	<b>26</b>	<b>20'842</b>	<b>-</b>	<b>829</b>	<b>7</b>	<b>2'046</b>	<b>28'031</b>
<b>Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>														
ACTIFS SECTORIELS	-	-	-72	-	-6	-95	-142	-	-133	-	-588	-	-208	-1'244
PASSIFS SECTORIELS	86	-46	45	-	68	47	-5	2	387	-4	509	-	155	1'244

## 2.5 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019	A. Autorités et gouver- nance	B. Etats-majors et prestations transversales	C. Cohésion sociale	D. Culture, sport et loisirs	E. Environ- nement et énergie	F. Formation	G. Aména- gement et logement	H. Sécurité et popula- tion	I. Impôts et finances	J. Justice	K. Santé	L. Marché du travail, commerce	M. Mobilité	Total
<b>ACTIF COURANT</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>250</b>	<b>469</b>	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>2'632</b>	<b>-</b>	<b>376</b>	<b>-</b>	<b>197</b>	<b>4'135</b>
Immobilisations corporelles	1'237	930	326	354	3'388	4'483	1'951	834	-1	185	1'630	516	4'624	20'456
Immeubles de placement	-	-	992	-	-	169	991	-	619	-	188	-	-	2'960
Immobilisations incorporelles	7	62	11	0	36	13	14	13	17	8	3	7	20	212
Participations	91	-	-0	0	522	15	7	0	650	-	0	-	22	1'307
Autres actifs non courants	33	-	20	-	44	7	21	-	542	-	157	-	24	848
Subventions d'invest. accordées	38	3	35	46	102	75	74	5	-	-	193	11	79	659
Participations aux invest. de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	714	714
<b>ACTIF NON COURANT</b>	<b>1'406</b>	<b>995</b>	<b>1'385</b>	<b>400</b>	<b>4'092</b>	<b>4'761</b>	<b>3'057</b>	<b>851</b>	<b>1'827</b>	<b>193</b>	<b>2'171</b>	<b>534</b>	<b>5'484</b>	<b>27'157</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>1'458</b>	<b>995</b>	<b>1'448</b>	<b>400</b>	<b>4'342</b>	<b>5'230</b>	<b>3'153</b>	<b>851</b>	<b>4'460</b>	<b>193</b>	<b>2'547</b>	<b>534</b>	<b>5'681</b>	<b>31'292</b>
<b>PASSIF COURANT</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>213</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>5'128</b>	<b>-</b>	<b>335</b>	<b>-</b>	<b>461</b>	<b>6'636</b>
Subventions d'invest. reçues	1	0	22	0	630	177	2	27	0	-	16	7	428	1'310
Autres passifs non courants	136	-	293	-	583	24	1'619	-	15'543	-	362	-	954	19'514
<b>PASSIF NON COURANT</b>	<b>137</b>	<b>0</b>	<b>316</b>	<b>0</b>	<b>1'213</b>	<b>200</b>	<b>1'621</b>	<b>27</b>	<b>15'543</b>	<b>-</b>	<b>378</b>	<b>7</b>	<b>1'382</b>	<b>20'824</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>172</b>	<b>0</b>	<b>393</b>	<b>0</b>	<b>1'492</b>	<b>413</b>	<b>1'729</b>	<b>27</b>	<b>20'671</b>	<b>-</b>	<b>713</b>	<b>7</b>	<b>1'843</b>	<b>27'460</b>
<b>Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)</b>														
ACTIFS SECTORIELS	-	-	-69	-	-12	-67	-114	-	-147	-	-131	-	-203	-743
PASSIFS SECTORIELS	83	-20	95	-	71	48	7	5	186	-4	134	-	137	743

### 3 Compte de résultat

#### 3.1 Revenus fiscaux

	2020	2019
Impôts sur le revenu & à la source	3'801	3'598
Impôts sur la fortune	953	928
Taxe personnelle	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	47	24
<b>Impôts sur les personnes physiques</b>	<b>4'808</b>	<b>4'557</b>
Impôts sur les bénéfices	1'019	1'292
Impôts sur le capital	311	342
Autres impôts directs personnes morales	19	5
<b>Impôts sur les personnes morales</b>	<b>1'350</b>	<b>1'639</b>
Impôts immobiliers complémentaires	253	250
Impôts sur les gains en capital	62	74
Produits de l'enregistrement et timbre	326	216
Produits des successions et donations	188	195
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	6	12
<b>Autres impôts directs</b>	<b>835</b>	<b>746</b>
Impôts sur les véhicules à moteur	115	111
Autres impôts sur la propriété et les charges	5	3
<b>Impôts sur la propriété et sur les charges</b>	<b>120</b>	<b>115</b>
Part à l'impôt fédéral direct	566	482
Part à l'impôt anticipé	19	57
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2
<b>Parts cantonales à des impôts fédéraux</b>	<b>587</b>	<b>541</b>
<b>Revenus fiscaux - brut</b>	<b>7'700</b>	<b>7'598</b>
Compensation financière relative aux frontaliers	-246	-235
<b>REVENUS FISCAUX</b>	<b>7'454</b>	<b>7'363</b>

Fin 2019, la compensation financière à la charge de l'Etat, versée aux communes françaises des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, s'élève à 235 mios. Cette compensation est liée à :

- une masse salariale de 8'945 mios versée aux contribuables résidant en France dans l'Ain et la Haute-Savoie ; et à
- un montant d'impôt retenu à la source auprès de ces contribuables de 680 mios (y compris ceux optant pour le statut de quasi-résidents).

A titre de comparaison, la compensation financière à la charge des communes genevoises, versée aux communes françaises des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, s'élève à 78 mios à fin 2019. Elle est à mettre en relation avec un impôt retenu à la source de 228 mios.

A la date de l'établissement des présents états financiers, les informations détaillées ci-dessus ne sont pas encore disponibles pour l'année 2020.

### 3.2 Subventions reçues

	2020	2019
Subventions pour assurés à ressources modestes	174	171
Allocations fédérales pour la recherche	122	118
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	120	114
Subventions pour formation universitaire	111	111
Subventions pour formation professionnelle	40	40
Autres subventions de la Confédération	43	28
<b>Subventions reçues de la Confédération</b>	<b>609</b>	<b>580</b>
Subventions reçues des autres cantons suisses	41	41
Subventions reçues des communes	1	1
Diverses subventions reçues	89	87
<b>Autres subventions reçues</b>	<b>131</b>	<b>130</b>
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>740</b>	<b>710</b>

### 3.3 Péréquation et parts à des revenus

	2020	2019
Revenus liés à la péréquation financière fédérale	109	103
Redevance poids lourds	18	18
Part à l'impôt sur les huiles minérales	6	6
Compensation de charges du canton par les communes	10	10
<b>PEREQUATION &amp; PARTS A DES REVENUS</b>	<b>142</b>	<b>137</b>

### 3.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	2020	2019
Amendes et contraventions	63	68
Restitution de subventions des ménages privés	27	36
Restitution de subventions des entités	3	2
Surtaxe HLM	10	8
Actifs saisis	8	3
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	13	10
<b>AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE</b>	<b>124</b>	<b>127</b>

### 3.5 Revenus liés aux tâches déléguées

	2020	2019
Revenus liés à la santé	944	1'044
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	931	968
Revenus liés à la vie économique	146	386
Revenus liés à la mobilité	157	226
Revenus liés à l'aménagement et au logement	109	109
Revenus liés à la cohésion sociale	102	107
Revenus liés à la formation	66	68
<b>REVENUS LIES AUX TACHES DELEGUEES</b>	<b>2'454</b>	<b>2'908</b>

### 3.5.1 Revenus liés à la santé

	2020	2019
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	487	575
Autres prestations unitaires hospitalières	279	281
Prestations unitaires médicales	107	116
Aides et soins à domicile	66	66
Autres produits de prestations aux patients	4	5
<b>Revenus liés à la santé</b>	<b>944</b>	<b>1'044</b>

### 3.5.2 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2020	2019
Produits liés aux énergies	413	448
Produits liés aux réseaux	508	510
Autres produits SIG	10	10
<b>Revenus liés à l'environnement et l'énergie</b>	<b>931</b>	<b>968</b>

### 3.5.3 Revenus liés à la vie économique

	2020	2019
Redevances passagers	69	218
Redevances d'atterrissage	17	45
Autres redevances	9	16
<b>Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers</b>	<b>94</b>	<b>279</b>
Prestations de services d'organisation	16	37
Recettes de restauration	2	22
Location de surfaces	10	15
Organisation de manifestations	1	9
<b>Manifestations, organisation et location de surfaces</b>	<b>30</b>	<b>84</b>
Location de surfaces et emplacements	18	19
Produits des activités logistiques	3	4
<b>Entreposage et logistique</b>	<b>22</b>	<b>23</b>
<b>Revenus liés à la vie économique</b>	<b>146</b>	<b>386</b>

### 3.5.4 Revenus liés à la mobilité

	2020	2019
Revenus de transports Unireso	96	122
Revenus de transports TPG	6	13
Autres revenus de voyageurs	5	6
<b>Transports (UNIRESO et autres)</b>	<b>107</b>	<b>141</b>
Parkings de l'aéroport	20	48
Parkings Palexpo	0	5
Produits des abonnements	11	12
Produits du parage horaire	4	5
Produits des macarons	9	9
Redevances de surveillance de parkings tiers	3	3
Redevances horodateur & tri-monnaie	2	2
Redevances de gestion des parkings	1	1
<b>Parkings et places de stationnement</b>	<b>49</b>	<b>85</b>
<b>Revenus liés à la mobilité</b>	<b>157</b>	<b>226</b>

### 3.5.5 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2020	2019
Loyers des logements	102	103
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderies	6	6
<b>Revenus liés à l'aménagement et au logement</b>	<b>109</b>	<b>109</b>

### 3.5.6 Revenus liés à la cohésion sociale

	2020	2019
Aide aux requérants d'asile	56	61
Revenus liés à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées	33	35
Remboursement des tiers	13	10
<b>Revenus liés à la cohésion sociale</b>	<b>102</b>	<b>107</b>

### 3.5.7 Revenus liés à la formation

	2020	2019
Prestations de services et ventes	31	35
Taxes universitaires et écolages	31	31
Revenus divers	4	3
<b>Revenus liés à la formation</b>	<b>66</b>	<b>68</b>

### 3.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	2020	2019
Emoluments	137	154
Loyers et droits de superficie	110	116
Redevances commerciales	31	100
Revenus de perception de contributions	52	54
Vente de biens et marchandises	46	33
Prise en charge des invest HUG par les assurances	20	20
Produits liés aux infrastructures centralisées	7	20
Indemnités pour le contrôle du stationnement	12	12
Produits de publicité	7	10
Patentes et concessions	3	4
Autres prestations de services et diverses taxes	26	30
<b>PRESTATIONS DE SERVICES &amp; LIVRAISONS, TAXES</b>	<b>451</b>	<b>554</b>

### 3.7 Dédommagements

	2020	2019
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	33	30
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	2	6
Dédommagements Secrétariat d'Etat aux Migrations	14	16
Autres dédommagements de la Confédération	7	7
<b>Dédommagements de la Confédération</b>	<b>55</b>	<b>58</b>
Dédommagements liés aux écolages	6	6
Dédommagements liés aux détentions	25	20
Autres dédommagements des cantons	2	2
<b>Dédommagements des cantons</b>	<b>33</b>	<b>28</b>
Dédommagements de la Ville de Genève pour frais de police	13	13
Autres dédommagements des communes	0	0
<b>Dédommagements des communes</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
Dédommagements liés à l'assurance chômage	34	33
<b>Dédommagements des assurances sociales</b>	<b>34</b>	<b>33</b>
<b>DEDOMMAGEMENTS</b>	<b>136</b>	<b>133</b>

### 3.8 Remboursements

	2020	2019
Remboursements des assurances sociales	26	27
Remboursements liés aux frais juridiques	13	17
Remboursements liés aux frais de poursuites et faillites	11	11
Remboursements liés aux salaires	8	8
Remboursements des frais postaux	3	3
Autres remboursements	7	8
<b>REMBOURSEMENTS</b>	<b>68</b>	<b>74</b>

### 3.9 Autres produits d'exploitation

	2020	2019
Charges de personnel activées en investissement	49	53
Produits différés de subventions d'investissement	51	52
Plus-values réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles	6	9
<b>Produits liés aux investissements</b>	<b>106</b>	<b>114</b>
Reprises de provisions sans objet	23	19
Reprises de pertes de valeurs sur actifs courants et non courants	21	13
Reprises de charges à payer	1	7
<b>Reprises diverses</b>	<b>45</b>	<b>39</b>
Produits sur créances irrécouvrables	13	13
Autres produits d'exploitation divers	70	47
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>234</b>	<b>213</b>

### 3.10 Charges de personnel

	2020	2019
Traitements	-4'767	-4'609
Indemnités	-68	-71
Charges sociales	-1'130	-1'076
Retraites et pré-retraites	-29	-27
Autres charges de personnel	-48	-54
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-6'043</b>	<b>-5'837</b>

### Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2020	2019
Magistrats	158	157
Personnel administratif, technique et logistique	19'142	18'696
Enseignants	7'277	7'266
Personnel médical et de soins	9'687	8'839
Police - Prisons	2'143	2'106
Fonctions non permanentes	3'943	3'573
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>42'350</b>	<b>40'636</b>

### 3.11 Charges de fonctionnement

	2020	2019
Honoraires de mandataires	-163	-201
Frais de personnel intérimaire	-38	-48
Autres prestations de services et honoraires	-18	-21
Primes d'assurance	-21	-19
Transports de personnes et de biens	-13	-14
Frais liés au courrier	-13	-13
Publicité	-7	-12
Informations, manifestations et relations externes	-12	-12
Frais liés aux télécommunications	-11	-11
Prestations de sécurité	-12	-11
Etudes pour projets d'investissement	-7	-9
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-6	-8
Prestations de services pour personnes en garde	-8	-8
Prestations liées aux procédures judiciaires	-7	-7
Frais de poursuite	-5	-5
Prestations médicales et analyses	-3	-3
Frais bancaires	-2	-3
<b>Prestations de services et honoraires</b>	<b>-347</b>	<b>-404</b>
Entretien et maintenance des bâtiments	-85	-87
Maintenance des logiciels	-51	-49
Entretien des installations	-22	-19
Entretien des terrains	-15	-11
Entretien des routes	-4	-7
Entretien des aménagements de cours d'eau	-4	-5
Autres entretiens et maintenances	-35	-36
<b>Entretien et maintenance</b>	<b>-217</b>	<b>-213</b>
Fournitures et marchandises	-175	-184
Redevances aux collectivités publiques	-103	-112
Loyers	-90	-91
Débours	-13	-26
Domages et intérêts	-4	-24
Assistance judiciaire	-19	-20
Eau, énergie et élimination de déchets	-15	-16
Autres charges diverses	-23	-23
<b>Autres charges de fonctionnement</b>	<b>-442</b>	<b>-495</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1'005</b>	<b>-1'112</b>

### 3.12 Charges liées aux tâches déléguées

	2020	2019
Matériel médical d'exploitation	-218	-210
Honoraires des médecins	-48	-47
Alimentation	-23	-23
Charges ménagères	-20	-16
Charges concernant les patients	-12	-12
Evacuation des déchets	-1	-1
Autres charges liées à la santé	-30	-26
<b>Charges liées à la santé</b>	<b>-353</b>	<b>-334</b>
Achats d'énergies destinés à la vente	-242	-272
Evacuation des déchets	-10	-9
<b>Charges liées à l'environnement et l'énergie</b>	<b>-251</b>	<b>-282</b>
Charges liées à l'entreposage et à la logistique	-1	-1
<b>Charges liées à l'économie</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
Sous-traitance de transport	-57	-57
Carburant et énergie de traction	-6	-8
Autres frais de véhicules	-18	-17
<b>Charges liées à la mobilité</b>	<b>-81</b>	<b>-82</b>
Entretien de biens immobiliers	-19	-22
Conciergerie et frais de conciergerie	-9	-9
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-0
<b>Charges liées à l'aménagement et au logement</b>	<b>-34</b>	<b>-35</b>
Charges liées aux requérants d'asile	-95	-97
Charges liées à l'accueil et à l'intégration des personnes handicapées	-7	-8
<b>Charges liées à la cohésion sociale</b>	<b>-102</b>	<b>-105</b>
<b>CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES</b>	<b>-822</b>	<b>-839</b>

### 3.13 Subventions et charges de transfert

	2020	2019
Subventions accordées aux ménages privés	-1'731	-1'554
Subventions et transferts à des entités	-882	-815
Aides COVID-19	-161	-
<b>SUBVENTIONS ET CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>-2'775</b>	<b>-2'369</b>

### 3.13.1 Subventions accordées aux ménages privés

	2020	2019
Subsides LaMal aux assurés à ressources modestes	-523	-347
Prestations ASF (Aide sociale et financière) nettes	-337	-316
Prestations complémentaires fédérales - AVS/AI	-403	-398
Prestations complémentaires cantonales - AVS/AI	-145	-140
Couverture des créances des assureurs LaMal pour primes impayées	-65	-91
Subvention au logement social	-46	-47
Allocations familiales pour personnes non actives	-42	-45
Mesures cantonales en faveur du chômage	-29	-28
Bourses d'études - Postobligatoire / HES / UNI	-45	-41
Frais de placements éducation spécialisée	-32	-27
Subsides pour la formation scolaire spéciale	-25	-24
Prestations complémentaires familiales	-17	-20
Autres allocations	-23	-31
<b>SUBVENTIONS ACCORDEES AUX MENAGES PRIVES</b>	<b>-1'731</b>	<b>-1'554</b>

### 3.13.2 Subventions et transferts à des entités

	2020	2019
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-468	-468
Subventions accordées aux entreprises publiques	-153	-142
Subventions aux cantons et concordats	-105	-104
Autres subventions	-78	-100
<b>Subventions accordées à des entités</b>	<b>-805</b>	<b>-815</b>
Financement cantonal des soins hospitaliers	-67	-
Part résiduelle des soins à domicile	-10	-
<b>Financement des soins à charge de l'Etat</b>	<b>-77</b>	<b>-</b>
<b>SUBVENTIONS &amp; TRANSFERTS A DES ENTITES</b>	<b>-882</b>	<b>-815</b>

### 3.13.3 Aides COVID-19

	<b>C 2020</b>
Cliniques privées - pertes suite réquisitions	-16
EMS	-3
Autres entités	-3
<b>Subventions supplémentaires</b>	<b>-23</b>
Loi 12810 - Cas de rigueur	-25
Loi 12812 - Commerces contraints à la fermeture	-7
Loi 12824 - Charges sociales et salaires des apprentis	-4
Loi 12833 - Restauration et débits de boissons	-16
Loi 12826 - Bailleurs de locaux commerciaux	-9
Loi 12783/12825 - Etablissements nocturnes	-4
Loi 12801 - Cadres avec fonction dirigeante	-3
Loi 12678 - Bailleurs de locaux commerciaux (loyer<3'500)	-5
Loi 12664 - Bailleurs de locaux commerciaux (loyer>3'500)	-4
Loi 12685 - Cadres avec fonction dirigeante - complément RHT	-3
Loi 12728 - Secteur du tourisme	-5
Loi 12739/12823 - Secteur viti-vinicole	-1
<b>Soutien à l'économie</b>	<b>-86</b>
Loi 12836 - Précarité et urgence sociale	-12
Loi 12723 - Précarité	-15
Loi 12725 - Urgence droit à l'alimentation	-5
Loi 12821 - Hébergement des sans abris	-1
<b>Soutien à la population</b>	<b>-33</b>
Loi 12751 - Secteur de la culture	-16
<b>Soutien à la culture</b>	<b>-16</b>
ACE 2539-2020 - Fomation prof. initiale en entreprise	-2
<b>Soutien à l'éducation</b>	<b>-2</b>
<b>Aides à fonds perdus</b>	<b>-138</b>
<b>Aides COVID-19</b>	<b>-161</b>

### 3.14 Péréquation et parts de revenus

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-384	-403
Compensation de charges des communes par le canton	-12	-12
Autres parts des revenus destinées à des tiers	-2	-3
<b>PEREQUATION &amp; PARTS DE REVENUS</b>	<b>-399</b>	<b>-419</b>

### 3.15 Dédommagements

	2020	2019
Dédommagements liés aux écolages	-39	-36
Dédommagements liés aux hospitalisations *	-	-18
Autres dédommagements aux cantons	-20	-18
<b>Dédommagements aux cantons</b>	<b>-58</b>	<b>-72</b>
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-21
Autres dédommagements aux communes	-0	-0
<b>Dédommagements aux communes</b>	<b>-22</b>	<b>-22</b>
Autres dédommagements	-9	-8
<b>DEDOMMAGEMENTS</b>	<b>-89</b>	<b>-102</b>

\* Dès 2020, présentés dans les subventions et charges de transferts - financement cantonal des soins hospitaliers.

### 3.16 Dotations aux amortissements

	2020	2019
Amortissements d'immobilisations corporelles	-753	-773
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-52	-58
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-29	-28
Correctif de valeur sur participations de tiers aux invest.	-12	-
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>-846</b>	<b>-859</b>

### 3.17 Autres charges d'exploitation

	2020	2019
Dépréciations sur créances résultant de revenus fiscaux	-98	-121
Dépréciations sur créances livraisons et services	-60	-81
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-48	-92
Dépréciations des autres actifs	0	-4
<b>Dépréciations d'actifs</b>	<b>-206</b>	<b>-299</b>
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-18	-23
Pertes sur créances irrécouvrables	-20	-7
Capitalisation complémentaire de la CPEG	-	-156
Autres charges diverses	-7	2
<b>Autres charges</b>	<b>-45</b>	<b>-184</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-251</b>	<b>-483</b>

### 3.18 Produits financiers

	2020	2019
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	94	117
Autres produits d'intérêts	11	14
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>105</b>	<b>130</b>
Variation de juste valeur des immeubles de placement	18	17
Variation de juste valeur des instruments financiers	11	21
<b>Variation de juste valeur d'éléments financiers</b>	<b>30</b>	<b>39</b>
Dividendes	173	94
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	54	51
Plus-values réalisées sur instruments financiers	18	43
Autres produits financiers	8	7
<b>Produits financiers divers</b>	<b>253</b>	<b>196</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>388</b>	<b>365</b>

### 3.19 Charges financières

	2020	2019
Charges d'intérêts sur emprunts	-194	-208
Charges d'intérêts sur prêts simultanés CPEG et FPTPG	-75	-
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-3	-7
Charges d'intérêts divers	-6	-13
<b>Charges d'intérêts sur emprunts et créances</b>	<b>-278</b>	<b>-229</b>
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-12	-12
Dépréciations sur actifs financiers courants et non courants	-34	-13
Moins-values réalisées sur actifs financiers	-5	-7
Variation de juste valeur des instruments financiers	-12	-17
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-4	-50
Moins-values réalisées sur immeubles de placements	-0	-11
Autres charges financières	-10	-10
<b>Charges financières diverses</b>	<b>-77</b>	<b>-121</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-354</b>	<b>-350</b>

### 3.20 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2020	2019
EOS Holding	12	-14
Gaznat	5	2
Autres	-0	-3
<b>PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>17</b>	<b>-16</b>

## 4 Tableau de flux de trésorerie

### Besoin en fonds de roulement

	31.12.2020	31.12.2019	Variation
Créances liées aux estimations fiscales et intérêts courus	-12'748	-12'411	-337
Acomptes d'impôts reçus	11'215	10'915	300
Autres créances fiscales	-1'280	-1'303	23
<b>Créances fiscales propres à l'Etat <sup>1</sup></b>	<b>-2'813</b>	<b>-2'799</b>	<b>-14</b>
Créances non fiscales propres au Groupe <sup>2</sup>	-881	-959	77
Créances non fiscales pour compte de tiers <sup>3</sup>	-197	-229	33
<b>Créances financières</b>	<b>-3'891</b>	<b>-3'988</b>	<b>97</b>
Comptes courants	1'267	1'130	137
Dépôts et cautionnements	196	336	-140
Autres engagements non fiscaux pour compte de tiers	669	636	32
<b>Engagements non fiscaux pour compte de tiers <sup>4</sup></b>	<b>2'132</b>	<b>2'103</b>	<b>29</b>
Engagements liés aux livraisons et prestations	531	545	-13
Engagements liés au personnel	354	353	1
Engagements liés aux transferts	386	295	91
Autres engagements non fiscaux propres au Groupe	819	721	98
<b>Engagements non fiscaux propres au Groupe <sup>5</sup></b>	<b>2'090</b>	<b>1'913</b>	<b>177</b>
Engagements fiscaux pour compte de tiers <sup>6</sup>	698	512	186
Engagements fiscaux propres à l'Etat <sup>7</sup>	13	15	-2
<b>Engagements financiers</b>	<b>4'933</b>	<b>4'544</b>	<b>389</b>
<b>Actif net de régularisation non fiscal <sup>8</sup></b>	<b>-303</b>	<b>-257</b>	<b>-46</b>
<b>Passif net de régularisation fiscal <sup>9</sup></b>	<b>114</b>	<b>112</b>	<b>1</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>853</b>	<b>412</b>	<b>441</b>
Opérations fiscales propres à l'Etat <sup>1+7+9</sup>	-2'686	-2'672	-14
Opérations non fiscales propres au Groupe <sup>2+5+8</sup>	905	698	208
<b>Opérations propres au Groupe</b>	<b>-1'781</b>	<b>-1'974</b>	<b>193</b>
Opérations fiscales pour le compte de tiers <sup>6</sup>	698	512	186
Opérations non fiscales pour le compte de tiers <sup>3+4</sup>	1'935	1'874	62
<b>Opérations pour le compte de tiers</b>	<b>2'633</b>	<b>2'386</b>	<b>247</b>

## 5 Bilan

### 5.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2020	31.12.2019
Caisses et avoirs bancaires	488	408
Equivalents de trésorerie	3	3
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>492</b>	<b>412</b>

### 5.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux à encaisser	1'228	1'211
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux estimés	12'514	12'162
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux acomptes reçus	-11'215	-10'915
<b>Total valeur brute compensée</b>	<b>2'528</b>	<b>2'459</b>
Intérêts courus sur impôts	233	249
Autres créances résultant de revenus fiscaux	52	92
<b>Autres créances liées aux revenus fiscaux</b>	<b>285</b>	<b>340</b>
<b>Créances résultant de revenus fiscaux, brutes</b>	<b>2'813</b>	<b>2'799</b>
Dépréciations des créances résultant de revenus fiscaux	-523	-519
<b>CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX</b>	<b>2'290</b>	<b>2'280</b>

#### Classement des créances par année fiscale

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts à encaisser	74	
Estimations fiscales	6'376	
Acomptes d'impôts reçus	-5'215	
<b>Année 2020</b>	<b>1'235</b>	
Impôts à encaisser	307	73
Estimations fiscales	2'873	6'500
Acomptes d'impôts reçus	-2'599	-5'283
<b>Année 2019</b>	<b>581</b>	<b>1'290</b>
Impôts à encaisser	152	275
Estimations fiscales	1'521	2'693
Acomptes d'impôts reçus	-1'365	-2'489
<b>Année 2018</b>	<b>308</b>	<b>478</b>
Impôts à encaisser	695	863
Estimations fiscales	1'744	2'969
Acomptes d'impôts reçus	-2'036	-3'142
<b>Antérieures à 2018</b>	<b>403</b>	<b>690</b>
<b>Total brut compensé</b>	<b>2'528</b>	<b>2'459</b>

#### Variations des pertes de valeur sur créances

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>-519</b>	<b>-492</b>
Dépréciations comptabilisées	-98	-121
Montants irrécouvrables	75	83
Reprises sans objet	17	9
Reclassements	2	2
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-523</b>	<b>-519</b>

### 5.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de revenus non fiscaux	134	134
Créances sur patients et assurances	135	146
Créances énergie, environnement et services	132	139
Créances activité aéroportuaire	14	62
Autres créances d'exploitation	123	125
<b>CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES</b>	<b>538</b>	<b>607</b>

#### 5.3.1 Créances résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur taxes	17	21
Créances sur patentes et concessions	3	4
Créances sur loyers et revenus financiers	4	4
Autres créances sur livraisons et services	46	53
<b>Créances sur livraisons et services Etat</b>	<b>69</b>	<b>82</b>
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	68	71
Subventions à recevoir par les entités	26	16
Créances sur parts à des revenus	5	5
Autres créances sur transferts	35	33
<b>Créances sur transferts</b>	<b>135</b>	<b>125</b>
Créances sur amendes et contraventions	158	160
Créances résultant de revenus non fiscaux divers	5	6
<b>Autres créances résultant de revenus non fiscaux</b>	<b>163</b>	<b>166</b>
<b>Créances résultant de revenus non fiscaux, brutes</b>	<b>367</b>	<b>372</b>
Dépréciations des créances résultant de revenus non fiscaux	-233	-238
<b>Créances résultant de revenus non fiscaux</b>	<b>134</b>	<b>134</b>

#### 5.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur assurances	176	193
Créances sur patients	41	43
Créances sur cantons	5	6
<b>Créances sur patients et assurances</b>	<b>222</b>	<b>242</b>
Dépréciations des créances sur patients et assurances	-87	-96
<b>Créances sur patients et assurances</b>	<b>135</b>	<b>146</b>

#### 5.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2020	31.12.2019
Créances énergie, environnement et services	136	142
Dépréciations des créances énergie, environnement, services	-4	-2
<b>Créances énergie, environnement et services</b>	<b>132</b>	<b>139</b>

### 5.3.4 Créances activité aéroportuaire

	31.12.2020	31.12.2019
Créances activité aéroportuaire	16	64
Dépréciations des créances activité aéroportuaire	-2	-2
<b>Créances activité aéroportuaire</b>	<b>14</b>	<b>62</b>

### 5.3.5 Autres créances d'exploitation

	31.12.2020	31.12.2019
Autres créances d'exploitation	139	138
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-16	-13
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>123</b>	<b>125</b>

### 5.3.6 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances revenus non fiscaux	Créances patients et assurances	Créances énergie, environnement	Autres créances	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>-240</b>	<b>-90</b>	<b>-2</b>	<b>-18</b>	<b>-349</b>
Dépréciations comptabilisées	-48	-17	-0	-4	-69
Montants irrécouvrables sortis du bilan	48	11	-	2	61
Reprises sans objet	3	-	-	4	8
Reclassements	-2	-	-	-	-2
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-238</b>	<b>-96</b>	<b>-2</b>	<b>-15</b>	<b>-352</b>
Dépréciations comptabilisées	-38	-2	-3	-9	-52
Montants irrécouvrables sortis du bilan	41	11	1	4	58
Reprises sans objet	4	-	-	1	5
Reclassements	-2	-	-	1	-1
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-233</b>	<b>-87</b>	<b>-4</b>	<b>-18</b>	<b>-342</b>

### Echéances des créances

	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	90	41	21	34	182	367
Créances sur patients et assurances	91	47	25	22	38	222
Créances énergie, environnement et services	124	6	2	2	2	136
Créances activité aéroportuaire	14	0	0	1	2	16
Autres créances d'exploitation	80	13	8	4	34	139
<b>Créances résultant de livraisons et services</b>	<b>400</b>	<b>106</b>	<b>55</b>	<b>62</b>	<b>257</b>	<b>880</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	37	97	23	35	181	372
Créances sur patients et assurances	82	68	29	29	34	242
Créances énergie, environnement et services	131	4	2	2	2	142
Créances activité aéroportuaire	62	0	0	0	2	64
Autres créances d'exploitation	81	41	3	8	5	138
<b>Créances résultant de livraisons et services</b>	<b>392</b>	<b>211</b>	<b>57</b>	<b>74</b>	<b>224</b>	<b>959</b>

## 5.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2020	31.12.2019
Placements à terme	38	111
Avances de type sociales	68	69
Divers prêts et créances	52	49
<b>Prêts et créances courants au coût, bruts</b>	<b>158</b>	<b>229</b>
Dépréciations des prêts et créances courants	-44	-48
<b>Prêts et créances courants au coût, nets</b>	<b>114</b>	<b>181</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	416	375
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	3	4
Instruments financiers dérivés actifs de couverture	0	1
<b>Instruments financiers courants à la juste valeur</b>	<b>419</b>	<b>380</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>533</b>	<b>561</b>

### Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>-48</b>	<b>-56</b>
Reclassement	-	4
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>-48</b>	<b>-52</b>
Dépréciations comptabilisées	-9	-12
Montants irrécouvrables	13	16
Reprises sans objet	0	0
Reclassements	-	0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-44</b>	<b>-48</b>

### Echéances des autres actifs financiers

	31.12.2020	31.12.2019
Echus > 1 an	63	62
Echus de 6 à 12 mois	5	4
Echus de 3 à 6 mois	1	0
Echus de 1 à 3 mois	1	9
Non échus	88	154
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>229</b>

## 5.5 Stocks et travaux en cours

	31.12.2020	31.12.2019
Prestations liées à la santé	133	119
Autres stocks et travaux en cours	93	73
Dépréciations des stocks et travaux en cours	-5	-5
<b>STOCKS ET TRAVAUX EN COURS</b>	<b>221</b>	<b>187</b>

## 5.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2020	31.12.2019
Charges constatées d'avance	96	87
Autres comptes de régularisation	-1	0
<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>96</b>	<b>87</b>

## 5.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	Bâtiments et aménagements		Energie Génie et environnement		En cours	Autres	Total
	Terrains		civil				
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>5'439</b>	<b>14'933</b>	<b>3'242</b>	<b>4'276</b>	<b>1'267</b>	<b>3'218</b>	<b>32'374</b>
Corrections d'erreurs	-0	-11	-98	-	26	-	-83
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>5'439</b>	<b>14'922</b>	<b>3'144</b>	<b>4'276</b>	<b>1'293</b>	<b>3'218</b>	<b>32'291</b>
Acquisitions	20	164	28	-	874	141	1'227
Mises en service	3	150	81	120	-385	30	-0
Cessions / sorties	-9	-218	-7	-55	0	-303	-591
Transferts	-64	4	-2	-	-40	-1	-103
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>5'389</b>	<b>15'023</b>	<b>3'244</b>	<b>4'341</b>	<b>1'742</b>	<b>3'085</b>	<b>32'824</b>
Acquisitions	12	159	56	-	612	107	945
Mises en service	-	519	97	152	-806	38	0
Cessions / sorties	-5	-65	-44	-54	-10	-249	-427
Transferts	21	39	-2	0	-18	-0	39
Autres	-1	-	-	-	0	-	-1
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>5'416</b>	<b>15'675</b>	<b>3'350</b>	<b>4'439</b>	<b>1'519</b>	<b>2'982</b>	<b>33'380</b>
<b><i>Amortissements et dépréciations</i></b>							
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>-19</b>	<b>-6'738</b>	<b>-978</b>	<b>-2'141</b>	<b>-39</b>	<b>-2'201</b>	<b>-12'116</b>
Corrections d'erreurs	-	-1	24	-	-7	-	15
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	26	-	26
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>-19</b>	<b>-6'739</b>	<b>-955</b>	<b>-2'141</b>	<b>-20</b>	<b>-2'201</b>	<b>-12'075</b>
Dotations aux amort.	-	-439	-63	-102	-	-169	-774
Pertes de valeur	-	-	-	-	-92	-	-92
Cessions / sorties	-	210	1	46	-	300	558
Transferts	0	17	-	-24	22	-0	16
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-19</b>	<b>-6'951</b>	<b>-1'017</b>	<b>-2'221</b>	<b>-90</b>	<b>-2'070</b>	<b>-12'367</b>
Dotations aux amort.	-	-416	-64	-102	-0	-170	-751
Pertes de valeur	-	-	-	-	-47	-	-47
Cessions / sorties	0	60	44	50	0	249	403
Transferts	-	-2	-	-81	83	-0	-0
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-19</b>	<b>-7'308</b>	<b>-1'037</b>	<b>-2'354</b>	<b>-54</b>	<b>-1'991</b>	<b>-12'763</b>
<b><i>Valeur nette comptable</i></b>							
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>5'370</b>	<b>8'072</b>	<b>2'227</b>	<b>2'120</b>	<b>1'651</b>	<b>1'015</b>	<b>20'456</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>5'397</b>	<b>8'367</b>	<b>2'313</b>	<b>2'086</b>	<b>1'465</b>	<b>991</b>	<b>20'617</b>

En 2020, les transferts de 39 mios (valeur nette comptable) concernent pour 36 mios un bâtiment de l'UNIGE reclassé d'immeubles de placement à immobilisations corporelles. Ce bâtiment acquis en décembre 2018 était loué avant d'être dédié courant 2020 à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences mathématiques.

En 2020, les pertes de valeur de 47 mios (2019 - 92 mios) concernent les actifs SIG : énergie thermique pour 37 mios (2019 - 71 mios) et télécom pour 10 mios (2019 - 21 mios).

Suite au refus par le Grand Conseil du crédit d'investissement pour la construction de la prison des Dardelles, les coûts d'études réalisés pour ce projet (10 mios) ont été passés en pertes en 2020.

## 5.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	Immeubles disponibles à la vente	zone PAV restant à l'Etat	Immeubles destinés à la FPAV	Immeubles de rendement	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>28</b>	<b>65</b>	<b>469</b>	<b>2'342</b>	<b>2'904</b>
Corrections d'erreurs	-	-	-	-7	-7
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>28</b>	<b>65</b>	<b>469</b>	<b>2'335</b>	<b>2'897</b>
Acquisitions	-	-	-	64	64
Cessions	-	-	-	-55	-55
Transferts	-	-	83	-1	81
Variations de juste valeur	-	-	-43	16	-27
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>28</b>	<b>65</b>	<b>509</b>	<b>2'359</b>	<b>2'960</b>
Acquisitions	-	0	8	63	71
Cessions	-	-	-	-70	-70
Transferts	-	-2	2	-38	-38
Apport à la Fondation PAV	-	-	-55	-	-55
Variations de juste valeur	-	-	-3	25	21
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>28</b>	<b>63</b>	<b>462</b>	<b>2'338</b>	<b>2'890</b>

### Immeubles destinés à la FPAV en 2019

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la Fondation Praille-Acacias-Vernets (LFPAV), les différents immeubles destinés à être apportés à la Fondation PAV sous forme de capital de dotation ont été regroupés et évalués au 31 décembre 2019 à 509 mios, selon deux périmètres distincts :

- o les immeubles situés dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (zone PAV) pour 451 mios ;
- o les immeubles situés en dehors du PAV pour 58 mios et destinés à être cédés à la FTI à titre onéreux à la valeur nette comptable.

Les immeubles situés dans la zone PAV avaient fait l'objet d'une évaluation par des experts immobiliers (société Acanthe). Cette évaluation prenait pour la 1<sup>ère</sup> fois en compte une estimation des impenses (frais de rachat de droits distincts permanents, frais de démolition et d'éventuelle pollution) devant être engagées pour libérer les terrains et les mettre à disposition des développements prévus dans les plans d'affectation PAV. Cette évaluation avait engendré en 2019 une moins-value comptable de 43 mios, en grande partie due à ces impenses, abaissant la valeur des immeubles de 494 mios à 451 mios.

### Immeubles destinés à la FPAV en 2020

	Hors PAV	Zone PAV	Total FPAV
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>58</b>	<b>451</b>	<b>509</b>
Acquisitions	3	5	8
Transferts	-6	8	2
Apport à la FPAV	-55		-55
Variation juste valeur		-3	-3
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>0</b>	<b>462</b>	<b>462</b>

### Immeubles situés hors de la zone PAV

Ces immeubles ont été apportés par l'Etat à la FPAV pour un montant total de 55 mios et cédés aussitôt à la FTI pour le même montant. La valeur d'apport de 55 mios diffère de celle de 2019 (58 mios) en raison de l'ajout pour 3 mios d'un objet acquis en 2020 et de l'exclusion d'autres pour 6 mios que l'Etat a finalement souhaité conserver.

### Immeubles situés dans la zone PAV

Les immeubles situés dans la zone PAV ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation qui a donné lieu à une moins-value comptable nette de 3 mios (perte de 17 mios compensée par un gain de 14 mios).

La perte de valeur de 16 mios résulte de la baisse des indices d'utilisation au sol (IUS), suite aux critiques et oppositions formulées en 2020 sur la densité de certains projets (par ex. projet des Vernets). La densité moyenne des 92 parcelles des secteurs des Gresselins (D) et des Acacias Est et Ouest (E, F) - 59% du parc - a ainsi été diminuée de 6.6% pour passer de 2.74 à 2.56 entre 2019 et 2020.

Le gain de 13 mios résulte de la prise de valeur d'objets qui ont été ajoutés en 2020 à la liste des immeubles à apporter à la FPAV. Ces objets concernent essentiellement un immeuble situé dans le secteur de l'Etoile, dont la valeur comptable est ainsi passée de 8 à 17 mios, ainsi qu'un droit de superficie acquis en 2020 pour 5 mios, afin de permettre à la FPAV de disposer de la pleine propriété de l'immeuble concerné (terrain et bâtiment).

La valeur des immeubles situés dans la zone PAV s'élève ainsi à 462 mios à fin 2020 et représente le capital à apporter à la FPAV courant 2021.

## 5.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	<b>Logiciels</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>549</b>	<b>58</b>	<b>608</b>
Acquisitions	32	24	56
Mises en service	24	-24	0
Sorties	-2	-2	-4
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>604</b>	<b>56</b>	<b>660</b>
Acquisitions	38	26	63
Mises en service	15	-15	-0
Sorties	-24	-1	-25
Autres	-	-3	-3
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>633</b>	<b>63</b>	<b>695</b>
<b><i>Amortissements et dépréciations</i></b>			
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>-376</b>	<b>-18</b>	<b>-393</b>
Dotations aux amortissements	-57	-1	-58
Sorties	2	2	4
Autres	-0	-0	-0
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-431</b>	<b>-17</b>	<b>-448</b>
Dotations aux amortissements	-50	-1	-51
Sorties	25	0	25
Autres	-	-1	-1
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-456</b>	<b>-19</b>	<b>-476</b>
<b><i>Valeur nette comptable</i></b>			
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>173</b>	<b>39</b>	<b>212</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>176</b>	<b>43</b>	<b>220</b>

## 5.10 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluations</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>52</b>	<b>546</b>	<b>350</b>	<b>179</b>	<b>1'127</b>
Nouvelles subventions accordées	6	3	13	27	49
Sorties	-1	-	-	-	-1
Transferts	3	2	-	-78	-73
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>60</b>	<b>551</b>	<b>363</b>	<b>128</b>	<b>1'102</b>
Nouvelles subventions accordées	4	9	18	30	61
Sorties	-	-3	-	-	-3
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>64</b>	<b>558</b>	<b>380</b>	<b>158</b>	<b>1'160</b>
<b><i>Amortissements et dépréciations</i></b>					
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>-22</b>	<b>-266</b>	<b>-118</b>	<b>-10</b>	<b>-415</b>
Amortissements	-6	-13	-7	-2	-28
Sorties	2	-	-	-	2
Transferts	-1	-0	-1	-	-2
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-27</b>	<b>-279</b>	<b>-125</b>	<b>-11</b>	<b>-443</b>
Amortissements	-6	-13	-8	-2	-29
Sorties	-	3	-	-	3
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-33</b>	<b>-289</b>	<b>-133</b>	<b>-13</b>	<b>-469</b>
<b><i>Valeur nette comptable</i></b>					
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>33</b>	<b>272</b>	<b>237</b>	<b>117</b>	<b>659</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>31</b>	<b>268</b>	<b>247</b>	<b>145</b>	<b>691</b>

En 2019, des transferts effectués pour une valeur brute de 75 millions concernaient des prêts conditionnellement remboursables qui ont été reclassés de la rubrique "subventions d'investissement" à la rubrique "participations de l'Etat à des investissements", suite à la mise en service le 15 décembre 2019 de la liaison ferroviaire du Léman Express.

## 5.11 Participations à des investissements de tiers

<i>Coûts ou évaluation</i>	2020	2019
<b>Au 1er janvier</b>	<b>714</b>	<b>-</b>
Nouvelles participations aux investissements	5	-
Transferts	-	714
Correctif de valeur	-12	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>707</b>	<b>714</b>

Ces participations de l'Etat correspondent à des prêts conditionnellement remboursables octroyés aux CFF dans le cadre de la construction des infrastructures ferroviaires du Léman Express. La valeur de ces prêts est présentée de manière distincte.

## 5.12 Participations

	31.12.2020	31.12.2019
Participations de l'Etat mises en équivalence	84	86
Participations des entités mises en équivalence	364	345
Participations non consolidées	803	876
<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>1'250</b>	<b>1'307</b>

### 5.12.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

### 5.12.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	Autres*	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>268</b>	<b>66</b>	<b>25</b>	<b>358</b>
Quote part du résultat	-14	2	1	-12
Dividendes reçus	-	-4	-1	-5
Gains et pertes en fonds propres	0	-	-0	0
Acquisitions de titres de participation	-	-	1	1
Transferts	-	-	2	2
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>253</b>	<b>64</b>	<b>27</b>	<b>345</b>
Quote part du résultat	12	5	3	19
Dividendes reçus	-1	-4	-0	-5
Gains et pertes en fonds propres	2	-	-0	2
Acquisitions de titres de participation	-	-	2	2
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>266</b>	<b>65</b>	<b>32</b>	<b>364</b>

\* Mises en équivalence par les SIG, la FdP, l'UNIGE, les TPG et Palexpo

#### EOS Holding (EOSH)

EOSH est un holding détenu par SIG à 20.4% et détenant Alpiq à 33.3% (2019 - 31.4%).

En 2020, le groupe Alpiq a réalisé un bénéfice de 110 mios contre une perte de 268 mios en 2019. Le résultat opérationnel s'est amélioré en 2020 sous l'effet, d'une part, de conditions favorables sur le marché de l'électricité (*volatilité des prix, demande accrue pour la production flexible*) et, d'autre part, de reprises de dépréciations d'actifs (produit net de 45 mios en 2020 contre une charge nette de 202 mios en 2019). Ces reprises sont à mettre en relation avec des cessions d'actifs et des meilleures perspectives de rentabilité pour certaines infrastructures de production en Europe.

Sociétés associées	31.12.2020	31.12.2019
Actifs courants	504	432
Actifs non courants	2'935	2'758
<b>Total actif</b>	<b>3'439</b>	<b>3'189</b>
Fonds propres	1'992	1'899
Passifs courants	279	273
Passifs non courants	1'168	1'017
<b>Total passif</b>	<b>3'439</b>	<b>3'189</b>
Produits	766	832
Charges	-696	-905
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>69</b>	<b>-73</b>

### 5.12.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	SPRAG	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>612</b>	<b>175</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>865</b>
Acquisitions de titres de participation	-	-	-	-	1	1
Cessions de titres de participation	-	-	-	-	-0	-0
Réévaluations actifs disponibles à la vente	8	-	-	-	2	10
Reprise de dépréciation des participations	-	-	1	-	-	1
Transferts	-	-	-	-	-2	-2
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>620</b>	<b>175</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>876</b>
Acquisitions de titres de participation	-	-	-	-	0	0
Cessions de titres de participation	-	-	-	-	-0	-0
Réévaluations actifs disponibles à la vente	-113	-	-	-	-1	-114
Dépréciations des participations	-	-13	-0	-	-	-13
Transferts	-	-	-	-	55	55
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>507</b>	<b>162</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>93</b>	<b>803</b>

#### Banque cantonale de Genève (BCGE)

Bien que l'Etat possède 44% des droits de vote de la BCGE au 31 décembre 2020 (2019 - 44%), la banque n'est pas consolidée car son activité ne fait pas partie des politiques publiques publiées au budget de l'Etat.

#### EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi 291 mios (15%) dans le capital d'EDH, dépréciés pour 129 mios à fin 2020 (2019 - 116 mios). En 2020, SIG a comptabilisé une dépréciation de 13 mios pour refléter d'une part la tendance baissière des prix *forward* de l'électricité et du taux EUR/CHF et d'autre part les perspectives défavorables de déploiement des nouvelles activités.

### 5.13 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à la FIPOI	44	31
Prêts à la FAE - COVID-19	22	-
Prêts à d'autres entités	31	32
Prêts à des personnes physiques	13	13
<b>Prêts administratifs de l'Etat</b>	<b>110</b>	<b>75</b>
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	327	332
Avance de trésorerie à la Confédération	179	183
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	47	48
Prêt à la Fondation Genève Tourisme	18	18
Avance à EnbW	18	23
Avances sur acquisitions de tramways	41	24
Autres prêts et créances non courants	44	37
<b>Avances, autres prêt et créances, bruts</b>	<b>674</b>	<b>665</b>
<b>Prêts et créances - non courants, bruts</b>	<b>784</b>	<b>740</b>
Dépréciations des prêts et créances non courants	-68	-57
<b>Prêts et créances - non courants, nets</b>	<b>716</b>	<b>683</b>
<b>Instruments financiers non courants à la juste valeur</b>	<b>154</b>	<b>165</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>869</b>	<b>848</b>

### Prêt à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

En mars 2020, l'Etat a mis à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 mios (LAE, art.7D, al.1) pour permettre à la fondation de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités lié notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique. Au 31 décembre 2020, ces prêts aux entreprises s'élèvent à 22 mios et sont dépréciés à hauteur de 11 mios dans les états financiers 2020 de la FAE, dans la mesure où la Fondation supporte en premier lieu le risque de non recouvrement. Toutefois, la FAE est en droit de faire appel à la garantie de l'Etat lorsque ses provisions inscrites au bilan sont insuffisantes pour faire face à ses engagements (art.15 LAE).

### Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

Par le passé, l'Etat a octroyé 389 mios d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. En 2020, la BCGE a effectué un remboursement de 5 mios (2019 : 5 mios). Ces avances ne portent pas intérêt et sont comptabilisées à la valeur nominale.

### Avance de trésorerie à la Confédération

L'Etat s'est engagé à octroyer une avance à la Confédération pour compléter le financement du Léman Express. Cette avance ne porte pas intérêt. Elle est remboursable sur une durée de 40 ans, à compter de 2020, par compensation des indemnités représentant la part de l'Etat vis-à-vis des CFF dans les coûts d'entretien et d'exploitation de la liaison CEVA. Au 31 décembre 2020, cette avance s'élève à 179 mios après prise en compte de l'indemnité 2020 de 4 mios (2019 : 183 mios).

### Créances sur subventions aux personnes physiques

Ces créances sont dépréciées à hauteur de 30 mios (2019 : 30 mios) et concernent les prestations d'aide sociale à rembourser par les bénéficiaires (actifs ou non) et pour lesquelles les remboursements s'échelonnent sur de très longues durées à la mesure de la capacité de remboursement.

### Prêt à la Fondation Genève Tourisme (FGT&C)

En 2000, l'Etat a octroyé un prêt de 30 mios à la FGT&C, afin de financer la construction de la Halle 6 de Palexpo. En 2018 et 2020, les remboursements de ce prêt ont été suspendus.

Au 31 décembre 2020, ce prêt s'élève à 18 mios et est remboursable par annuité constante de 1.2 mio. Il a toutefois été déprécié à hauteur de :

- 9 mios en 2019 à la suite des pertes réalisées en 2016 et 2017 avec les fêtes de Genève ;
- 9 mios en 2020 compte tenu des conséquences de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme.

### Avance à EnBW

Cette avance résulte des opérations relatives à l'achat des actions Energie Dienst Holding SA (EDH) par SIG à EnBW (Energie Baden-Württemberg AG).

### Variations des pertes de valeur sur créances

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>-57</b>	<b>-46</b>
Reclassement	-	-4
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>-57</b>	<b>-50</b>
Dépréciations comptabilisées	-20	-17
Montants irrécouvrables	9	10
Reprises sans objet	0	0
Autres	-	-0
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-68</b>	<b>-57</b>

## 5.14 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2020	31.12.2019
Compensation financière relative aux frontaliers	170	157
Engagements liés aux subventions	144	88
Autres engagements liés aux transferts	24	5
<b>Engagements liés aux transferts</b>	<b>338</b>	<b>251</b>
Intérêts courus passifs sur impôts	11	13
Autres engagements liés aux impôts	2	2
<b>Engagements liés aux impôts</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	13	17
Engagement pour heures supplémentaires et congés	75	71
Autres engagements liés au personnel	139	125
<b>Engagements liés au personnel</b>	<b>227</b>	<b>213</b>
Engagements liés aux livraisons et prestations	531	545
Intérêts courus sur emprunts	74	81
Intérêts courus sur engagements de prévoyance	42	-
Engagements envers des entités associées	19	19
Créanciers divers	154	91
<b>Engagements divers</b>	<b>820</b>	<b>736</b>
<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS</b>	<b>1'397</b>	<b>1'215</b>

## 5.15 Autres passifs financiers courants

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts collectés pour le compte de la Confédération	274	191
Impôts collectés pour le compte des communes genevoises	338	235
Impôts collectés pour le compte d'autres tiers	86	86
<b>Impôts collectés pour le compte de tiers</b>	<b>698</b>	<b>512</b>
Taxes d'équipement et d'écoulement	42	46
Subventions à redistribuer	66	62
Encaissements pour le compte des créanciers - poursuites et faillites	55	49
Contribution remplacement abris protection civile à redistribuer	18	18
Patrimoine des adultes géré par les curateurs	44	39
Fonds affectés et financements spéciaux gérés au bilan	72	75
Libéralités de tiers affectées bilan/bilan	18	17
Engagements divers pour le compte de tiers	81	76
<b>Autres engagements sur opérations pour le compte de tiers</b>	<b>397</b>	<b>381</b>
Compte courant avec la Confédération	297	235
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	427	356
Comptes courants avec les communes	349	359
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	191	181
Autres comptes courants	0	-1
<b>Comptes courants</b>	<b>1'265</b>	<b>1'130</b>
Fonds de tiers pour la recherche universitaire	104	98
Fonds national suisse	84	82
Autres fonds et libéralités affectés en revenus différés	4	3
<b>Fonds différés sous capitaux de tiers</b>	<b>192</b>	<b>183</b>
Dépôts et cautionnements à court terme	170	315
Acomptes reçus de tiers	80	72
Passifs financiers divers courants	103	108
<b>Autres passifs financiers divers courants</b>	<b>352</b>	<b>495</b>
<b>Passifs financiers courants au coût amorti</b>	<b>2'903</b>	<b>2'702</b>
Instruments financiers dérivés passifs de couverture	13	13
Instruments financiers dérivés passifs de transaction	1	7
<b>Instruments financiers courants à la juste valeur</b>	<b>14</b>	<b>20</b>
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>2'917</b>	<b>2'722</b>

## 5.16 Comptes de régularisation passif

	31.12.2020	31.12.2019
Impôts sur les véhicules à moteur constatés d'avance	114	112
Autres produits constatés d'avance	65	67
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>179</b>	<b>180</b>
Autres comptes de régularisation passifs	0	-0
<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>179</b>	<b>180</b>

## 5.17 Emprunts

	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts souscrits à court terme	723	1'122
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	1'217	1'042
<b>Emprunts courants</b>	<b>1'941</b>	<b>2'165</b>
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	14'988	13'339
<b>Emprunts non courants</b>	<b>14'988</b>	<b>13'339</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>16'928</b>	<b>15'503</b>
<b>Dont emprunts souscrits à court terme (CT)</b>	<b>723</b>	<b>1'122</b>
<b>Dont emprunts souscrits à long terme (LT) *</b>	<b>16'205</b>	<b>14'381</b>

\*dont emprunts obligataires verts : 1'282 mios à fin 2020 (1'282 mios - 2019)

### Emprunts souscrits à court et long termes

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différentes contreparties et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts privés	5'485	5'395
Emprunts obligataires	10'726	9'007
Caisses de prévoyance	10	10
<b>Emprunts - valeur nominale</b>	<b>16'221</b>	<b>14'412</b>
Ajust. lié au coût amorti	-16	-31
<b>Emprunts souscrits à LT</b>	<b>16'205</b>	<b>14'381</b>

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunts présentées correspondent aux valeurs nominales.

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		Variation
	31.12.2020	31.12.2019	
Courant 2020	-	1'043	-1'043
Courant 2021	1'217	1'150	67
Courant 2022	863	756	107
Courant 2023	1'320	826	494
Courant 2024	1'007	702	306
Courant 2025	995	1'004	-9
Entre 2026 et 2030	4'810	3'774	1'036
Entre 2031 et 2035	2'132	1'842	290
Après 2035	3'877	3'316	561
<b>Sous total</b>	<b>16'221</b>	<b>14'412</b>	<b>1'809</b>
Ajust. lié au coût amorti	-16	-31	15
<b>Emprunts souscrits à LT</b>	<b>16'205</b>	<b>14'381</b>	<b>1'824</b>

## 5.18 Provisions

	31.12.2020	31.12.2019
Provisions courantes	246	198
Provisions non courantes	206	211
<b>PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>452</b>	<b>409</b>

### 5.18.1 Tableau de mouvements des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>281</b>	<b>128</b>	<b>605</b>	<b>1'014</b>
Dotation aux provisions	7	124	50	181
Utilisation de provisions	-167	-110	-28	-305
Reprise de provisions sans objet	-1	-1	-18	-19
Transferts	-	-	-461	-461
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>120</b>	<b>141</b>	<b>148</b>	<b>409</b>
Dotation aux provisions	11	93	74	178
Utilisation de provisions	-10	-94	-8	-112
Reprise de provisions sans objet	-4	-2	-17	-23
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>116</b>	<b>138</b>	<b>197</b>	<b>452</b>

### 5.18.2 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Annuité 2016	Autres avantages au personnel	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>62</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>157</b>	<b>20</b>	<b>281</b>
Dotation aux provisions	4	-	1	-	2	7
Utilisation de provisions	-3	-1	-5	-157	-1	-167
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-0	-	-	-1
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>63</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>120</b>
Dotation aux provisions	9	-	0	-	1	11
Utilisation de provisions	-3	-1	-5	-	-1	-10
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-3	-	-0	-4
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>69</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>116</b>

#### Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance de la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat, du chancelier d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes.

#### Mesures transitoires des magistrats du PJ

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le changement de leur plan de prévoyance et le transfert des engagements à la CPEG.

#### Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans dès 2011 contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite est octroyée pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans durant la période comprise entre 2011 et 2026.

### Annuité 2016 (hausses des salaires pour 2016)

Un montant de 157 millions a été provisionné à fin 2018 pour couvrir le coût du rattrapage de l'annuité 2016 pour les années 2016 à 2018. Le Conseil d'Etat ayant perdu son recours au Tribunal fédéral, cette annuité a été mise au paiement avec la paye de novembre 2019 et la provision a été intégralement utilisée en conséquence à fin 2019.

### Autres avantages au personnel

SIG accorde à son personnel des gratifications à l'ancienneté et lors des départs à la retraite. La provision pour couvrir ces coûts s'élève à 17 millions à fin 2020 (2019 : 17 millions).

## 5.18.3 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>95</b>	<b>33</b>	<b>128</b>
Dotation aux provisions	92	33	124
Utilisation de provisions	-78	-32	-110
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-1
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>108</b>	<b>33</b>	<b>141</b>
Dotation aux provisions	55	38	93
Utilisation de provisions	-61	-33	-94
Reprise de provisions sans objet	-2	-	-2
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>101</b>	<b>38</b>	<b>138</b>

#### Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

#### Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques (bourses, prestations complémentaires). La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer au titre de cette année.

## 5.18.4 Autres provisions

	Assainissement de sites	Mise aux normes d'installations	Litiges	Divers	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>76</b>	<b>499</b>	<b>605</b>
Dotation aux provisions	2	1	45	2	50
Utilisation de provisions	-1	-0	-16	-12	-28
Reprise de provisions sans objet	-0	-	-10	-8	-18
Transferts	-	-7	0	-454	-461
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>95</b>	<b>27</b>	<b>148</b>
Dotation aux provisions	3	0	32	39	74
Utilisation de provisions	-1	-	-4	-3	-8
Reprise de provisions sans objet	-1	-1	-13	-3	-17
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>111</b>	<b>60</b>	<b>197</b>

### Assainissement de sites

Dans certains cas prévus par la loi, l'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissement de l'Etat dont 4 mios seront subventionnés par la Confédération (2019 : 5 mios).

### Mise aux normes d'installations

Des dispositions légales imposent aux SIG d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés.

### Divers

	31.12.2020	31.12.2019
Aides COVID-19	37	
Fermeture site Châtillon	11	14
Démant. Cheneviers	6	6
Autres	6	7
<b>Divers/autres provisions</b>	<b>60</b>	<b>27</b>

L'Etat a constitué des provisions pour 37 mios à fin 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, afin de couvrir des aides à fonds perdus :

- l'aide prévue par la loi 12723 (15 mios) ;
- différentes mesures de soutien, comme les commerces de proximité pour 7 mios (loi 12812), les cas de rigueur pour 3 mios (loi 12810), les bailleurs de locaux commerciaux pour 2 mios.

SIG doit prendre en charge les frais de fermeture de la décharge de Châtillon et de surveillance ultérieure.

L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers III traite et valorise les déchets urbains, agricoles, industriels et spéciaux. Elle sera remplacée en 2024 par une nouvelle usine (Cheneviers IV), dont l'emprise au sol sera diminuée. La remise à la nature d'une partie de la parcelle engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025.

## 5.19 Engagements de prévoyance

	31.12.2020	31.12.2019
CPEG	4'094	5'391
FPTPG	96	98
<b>ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE</b>	<b>4'190</b>	<b>5'490</b>
Dont engagements de prévoyance à court terme (CT)	<b>107</b>	<b>156</b>
Dont engagements de prévoyance à long terme (LT)	<b>4'084</b>	<b>5'333</b>

## 5.20 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2020	31.12.2019
Réserve de carrière des enseignants	66	72
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	49	55
Autres engagements liés au personnel	12	12
<b>Engagements liés au personnel</b>	<b>127</b>	<b>140</b>
Fonds et libéralités affectés en revenus différés	279	261
Engagements liés aux transferts	48	44
Dépôts et cautionnements	26	22
Passifs financiers divers non courants	148	156
<b>Autres passifs financiers divers non courants</b>	<b>502</b>	<b>483</b>
<b>Passifs financiers non courants au coût amorti</b>	<b>630</b>	<b>622</b>
<b>Instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>634</b>	<b>631</b>

## 5.21 Participations de tiers aux investissements

<i>Coûts ou évaluations</i>	Installations production & distribution			Total
	Bâtiments	énergie, envir.	Autres	
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>102</b>	<b>915</b>	<b>20</b>	<b>1'036</b>
Nouvelles participations de tiers reçues	1	-	37	37
Sorties de participations de tiers	-0	-2	-3	-5
Mises en service	-	28	-28	-
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>102</b>	<b>940</b>	<b>26</b>	<b>1'069</b>
Nouvelles participations de tiers reçues	-	-	25	25
Sorties de participations de tiers	-0	-4	-0	-4
Mises en service	0	25	-25	-
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>102</b>	<b>962</b>	<b>25</b>	<b>1'090</b>
<i>Produits différés de participations de tiers</i>				
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>-40</b>	<b>-395</b>	<b>-3</b>	<b>-438</b>
Produits différés de participations de tiers	-2	-20	-0	-21
Sorties de participations de tiers	0	2	2	4
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-41</b>	<b>-413</b>	<b>-1</b>	<b>-455</b>
Produits différés de participations de tiers	-1	-20	-0	-22
Sorties de participations de tiers	0	4	0	4
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-43</b>	<b>-429</b>	<b>-1</b>	<b>-473</b>
<i>Valeur nette</i>				
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>61</b>	<b>527</b>	<b>25</b>	<b>614</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>60</b>	<b>533</b>	<b>24</b>	<b>616</b>

## 5.22 Subventions d'investissement reçues

<i>Coûts ou évaluations</i>	Génie civil	Bâtiments	Autres	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>505</b>	<b>440</b>	<b>285</b>	<b>1'229</b>
Nouvelles subventions reçues	17	2	8	27
Sorties / Mises au rebut	-	-2	-0	-2
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>522</b>	<b>440</b>	<b>293</b>	<b>1'255</b>
Nouvelles subventions reçues	30	13	5	49
Sorties / Mises au rebut	-6	-	-	-6
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>546</b>	<b>453</b>	<b>298</b>	<b>1'298</b>
<b><i>Produits différés de subventions</i></b>				
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	<b>-71</b>	<b>-199</b>	<b>-259</b>	<b>-530</b>
Produits différés de subventions	-9	-12	-9	-30
Sorties / Mises au rebut	-	1	0	1
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>-80</b>	<b>-211</b>	<b>-268</b>	<b>-558</b>
Produits différés de subventions	-9	-11	-8	-29
Sorties / Mises au rebut	6	-	-	6
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-84</b>	<b>-222</b>	<b>-276</b>	<b>-582</b>
<b><i>Valeur nette</i></b>				
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>441</b>	<b>229</b>	<b>25</b>	<b>696</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>462</b>	<b>231</b>	<b>23</b>	<b>716</b>

## 5.23 Fonds et financements spéciaux

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>1'487</b>	<b>1'454</b>
Changement de méthode	-	-1
Corrections d'erreurs	-	-29
<b>Solde au 1er janvier corrigé</b>	<b>1'487</b>	<b>1'425</b>
Affectations et utilisations	2	62
Autres variations	1	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>1'490</b>	<b>1'487</b>

## 5.24 Réserve conjoncturelle

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier publié</b>	<b>710</b>	<b>710</b>
Attribution résultat 2019	188	-
<b>Solde au 1er janvier approuvé</b>	<b>898</b>	<b>710</b>
Dotation	-	-
Utilisation	-126	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>772</b>	<b>710</b>

## 5.25 Réserve de réévaluation

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>339</b>	<b>329</b>
Variation de juste valeur BCGE	-113	8
Variation de juste valeur Autres	-1	2
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>224</b>	<b>339</b>

## 5.26 Réserve de couverture

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>-4</b>	<b>-2</b>
Instruments dérivés de couverture	1	-2
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>

## 5.27 Réserve budgétaire

	CPEG	FPTPG	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019</b>	-	-	-
Versement extraordinaire aux institutions de prévoyance	-5'235	-98	-5'333
Utilisation provision non atteinte paliers LPP	446	-	446
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>-4'789</b>	<b>-98</b>	<b>-4'887</b>
Ajustement capitalisation complémentaire CPEG	36	-	36
Amortissement de la réserve budgétaire	128	2	130
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>-4'625</b>	<b>-96</b>	<b>-4'722</b>

## 5.28 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Subventions non dépensées - parts entités	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>781</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3'938</b>	<b>4'891</b>
Corrections d'erreurs	-0	-	-	-	-45	-45
Changement méthode comptable	-	-	-	-	14	14
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>781</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3'908</b>	<b>4'861</b>
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	189	189
Affectations et utilisations	-	-	-	-2	-60	-62
Allocation résultat des entités	66	15	0	-	-80	1
Autres	1	-	-	-	1	2
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>848</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3'957</b>	<b>4'990</b>
Attribution résultat état 2019	-	-	-	-	-188	-188
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>848</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3'769</b>	<b>4'801</b>
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	-410	-410
Affectations et utilisations	-	-	-	-3	127	125
Allocation résultat des entités	63	14	1	3	-80	0
Amortissement réserve budgétaire	-	-	-	-	-130	-130
Autres	1	-	-	-	1	2
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>912</b>	<b>196</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3'278</b>	<b>4'389</b>

## 5.29 Intérêts minoritaires

	SIG	Palexpo	FDP RKB	PFEG	Total
<b>Solde au 1er janvier 2019 publié</b>	<b>1'122</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1'177</b>
Changement de méthode comptable	12	-	-	-	12
<b>Solde au 1er janvier 2019 corrigé</b>	<b>1'134</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1'189</b>
Résultat net attribuable aux minoritaires	9	0	0	-0	9
Autres	0	0	-	0	1
<b>Solde au 1er janvier 2020</b>	<b>1'143</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1'198</b>
Résultat net attribuable aux minoritaires	41	-8	0	0	33
Autres	0	0	0	-0	1
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1'185</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1'232</b>

## 6 Corrections et changements

<i>De l'année 2019</i>	Résultat net 31 déc	Fonds propres 1er janv
<b>Soldes publiés</b>	<b>174</b>	<b>8'559</b>
Immobilisations corporelles	1	-67
Immeubles de placements	-	-7
Autres passifs financiers courants	-	1
Autres passifs financiers non courants	12	-
Fonds	-2	-
<b>Corrections d'erreurs</b>	<b>11</b>	<b>-74</b>
Immobilisations corporelles	14	26
Fonds	-0	-1
<b>Changements de méthode comptable</b>	<b>13</b>	<b>25</b>
<b>Soldes corrigés</b>	<b>198</b>	<b>8'511</b>

### Corrections d'erreurs

#### Immobilisations corporelles

Un avis de droit a permis de déterminer que l'aéroport était propriétaire de l'infrastructure relative au tunnel de Ferney-Voltaire. Les actifs figurant au bilan de l'Etat ont donc été sortis (-74 mios).

Par ailleurs, le changement d'affectation d'un bâtiment de l'UNIGE engendre une correction de présentation consistant à classer ce bâtiment en immobilisations corporelles et non plus en immeubles de placement (-7 mios).

#### Autres passifs financiers non courants

Suite à l'entrée en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la RFFA, abaissant le taux d'impôt ordinaire de 25% à 15%, la FPLC a procédé à un correctif de la valeur d'un passif d'impôt différé qui aurait dû être comptabilisé à fin 2019. Ce correctif technique concerne les états financiers consolidés de la FPLC, et plus particulièrement les Rentes Immobilière SA (RISA).

### Changements de méthode comptable

#### Immobilisations corporelles

Suite à la clarification de la classification des actifs d'exploitation de l'ensemble des entités du Groupe, l'usine des Cheneviers a été classifiée dans la catégorie des actifs non générateurs de trésorerie. En l'absence d'indices de perte de valeur, les dépréciations remontées par les SIG pour cette usine en cours de construction ont par conséquent été intégralement annulées de manière rétrospective (extourne de 14 mios du résultat 2019 et 26 mios des fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

## 7 Eléments non comptabilisés

### 7.1 Passifs éventuels

	31.12.2020	31.12.2019
Litiges avec des tiers	82	108
Assainissement	16	16
Autres	2	2
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>100</b>	<b>126</b>

Lorsque les évaluations des coûts d'assainissement des sites pollués ne sont pas suffisamment fiables, elles sont présentées en tant que passifs éventuels.

### 7.2 Actifs éventuels

	31.12.2020	31.12.2019
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	636	492
Donation	40	40
<b>ACTIFS EVENTUELS</b>	<b>676</b>	<b>532</b>

### Vérifications de l'Elcom

La Commission fédérale de l'électricité (Elcom) a initié des vérifications en lien avec la détermination des coûts imputables aux tarifs de l'approvisionnement en électricité. Ces vérifications sont en cours à la date de publication des présents états financiers. Les risques potentiels pour les SIG ne sont pas estimables de manière fiable à ce stade.

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon les cas et donc ne pas figurer dans les revenus.

La donation de 40 mio est une promesse effectuée par une fondation privée genevoise à l'Université de Genève dans le cadre du projet de construction à l'horizon 2025 d'un nouveau bâtiment « Centre des sciences, physiques et mathématiques » dédié à l'enseignement et à la recherche.

## 8 Garanties

### 8.1 Caisses de prévoyance en capitalisation partielle (CPEG et FPTPG)

#### 8.1.1 Spécificités

##### Cadre légal

Avec l'accord de l'autorité de surveillance, la CPEG (la Caisse) et la FPTPG (la Fondation) peuvent déroger au principe de la capitalisation complète (capitalisation partielle) dans la mesure où elles bénéficient de la garantie de l'Etat, et où elles présentent un plan de financement garantissant leur équilibre financier à long terme, notamment la couverture intégrale des pensionnés et l'atteinte d'un taux de couverture d'au moins 80% d'ici 2052 (art.72a LPP). Si la Caisse et la Fondation ne présentent plus ces garanties, elles doivent prendre des mesures afin de résorber leur déséquilibre financier.

La garantie de l'Etat couvre le risque d'insolvabilité de la Caisse et de la Fondation, ainsi que le risque d'insolvabilité d'un employeur affilié en cas de liquidation partielle (art.72c LPP, art.9 LCPEG et LFPTPG). En revanche, la garantie de l'Etat n'assure pas le non-respect des objectifs de couverture inscrits dans les lois fédérales et cantonales, tels que la couverture intégrale des engagements envers les pensionnés ou le respect du degré de couverture global initial (50,5% pour la CPEG et 55,1% pour la FPTPG).

L'Etat ne peut supprimer sa garantie que lorsque les Caisses remplissent les exigences de la capitalisation complète et disposent d'une réserve de fluctuation de valeur suffisante (art.72f LPP).

##### Conditions d'actionnement de la garantie

###### *Insolvabilité des Caisses*

En théorie, la garantie de l'Etat en cas d'insolvabilité de la CPEG et de la FPTPG ne pourrait être appelée que dans des cas extrêmes de non couverture des prestations tels que prévus par la loi ou de retrait par l'autorité de surveillance de l'autorisation de fonctionner en capitalisation partielle.

#### 8.1.2 CPEG

##### Montant de la capitalisation complémentaire

La CPEG dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une capitalisation complémentaire de 5'478 mios, dont 5'199 mios à charge de l'Etat et 279 mios à charge des employeurs non subventionnés (selon la liste de l'annexe II de la loi 12228).

En dehors de ces cas, l'Etat n'encourt pas de risque immédiat en cas de déséquilibre financier de la Caisse et de la Fondation, dans la mesure où ces dernières sont dans l'obligation d'adapter les prestations pour rétablir leur équilibre financier.

###### *Recapitalisation volontaire par l'Etat*

L'Etat peut néanmoins décider de recapitaliser volontairement une caisse de prévoyance afin, d'une part, d'éviter un actionnement de sa garantie qui serait nettement plus coûteux et, d'autre part, d'atténuer l'effet des mesures sur les prestations que ces caisses pourraient être tenues de prendre pour rétablir leur équilibre financier. A ce titre, la loi 12228 et la loi 12364 ont été votées afin d'atteindre ces deux objectifs, respectivement pour la CPEG et la FPTPG.

###### *Insolvabilité d'un employeur affilié en cas de liquidation partielle*

Les caisses de prévoyance fixent dans leurs règlements les conditions et la procédure de liquidation partielle (art.53b LPP).

Les conditions pour une liquidation partielle sont remplies lorsque l'effectif du personnel subit une réduction considérable, un employeur affilié est restructuré, ou le contrat d'affiliation est résilié. L'employeur concerné est alors tenu de verser à la caisse de prévoyance le montant correspondant aux coûts qui sont mis à sa charge selon le règlement de liquidation partielle.

La garantie de l'Etat couvre en particulier les cas où l'obligation de financement en cas de liquidation partielle conduirait l'institution externe à l'insolvabilité (art.9, al.3 LCPEG et LFPTPG).

Le montant de cette recapitalisation a été calculé sur la base du bilan de la Caisse au 31 décembre 2019 avec des tables de mortalité générationnelles renforcées et un taux technique d'évaluation de 1.75%. Ce taux permet de faire face à l'abaissement en 2020 de la borne supérieure de la directive technique DTA4 (de 2.13% à 1.98% pour les caisses utilisant des tables de mortalité générationnelles), ainsi qu'à une baisse durable des taux de la Confédération.

En outre, le Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération (SECO) a pris à sa charge en 2020 le montant de 9 mios dû au titre des employés de la Caisse de compensation genevoise de chômage (CCGC). L'Etat restant débiteur au sens de la loi 12228 de ce montant, ce dernier fait partie intégrante de la capitalisation complémentaire de 5'155 mios à charge de l'Etat. Par ailleurs, l'Etat devrait percevoir courant 2021 les 35 mios relatifs au personnel de l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

### **Equilibre financier de la Caisse**

Cette capitalisation complémentaire a permis à la CPEG de résorber son déséquilibre financier. Le 19 décembre 2019, l'autorité de surveillance de la Caisse (l'ASFIP) a d'ailleurs approuvé, sur la base d'un plan de financement tenant compte de la recapitalisation, la poursuite de la gestion de la CPEG selon le système de la capitalisation partielle pour une nouvelle période de 5 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La recapitalisation permet également de doter la Caisse d'une base de rendement plus élevée et d'une importante réserve de fluctuation de valeur.

Toutefois, de fortes contraintes structurelles demeurent présentes malgré la recapitalisation et constituent une menace pour l'équilibre financier de la CPEG. A ce titre :

- la CPEG dispose toujours d'une proportion très importante d'engagements envers ses pensionnés (près de 60%) et donc d'une marge de manœuvre limitée car le droit fédéral ne permet pas de faire participer les pensionnés à un assainissement ;
- la CPEG reste en primauté des prestations sur le dernier salaire assuré, avec les inconvénients de ne pas disposer de levier d'action en cas d'aléas financiers et de souffrir des effets d'une progression des salaires en cas de retour de l'inflation ;
- la CPEG n'est recapitalisée qu'à hauteur de 75% de ses engagements, alors que le système de capitalisation partielle constitue une dérogation au système de capitalisation complète et qu'un taux de couverture de 80% doit être atteint d'ici 2052.

### **Risques financiers pour l'Etat**

#### ***Recours pendant au Tribunal fédéral***

Le 8 juillet 2019, l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et le Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ), dont les apports s'élèvent respectivement à 22 mios et 2 mios, ont fait recours devant la chambre constitutionnelle de la Cour de justice pour demander l'annulation de leur participation ou de la participation des entités subventionnées à la recapitalisation de la CPEG telle que prévue par la loi 12228.

Le 20 décembre 2019, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a rejeté les recours de l'ISB et du CSCQ.

Le 3 février 2020, l'ISB et le CSCQ ont fait recours auprès du Tribunal fédéral (TF), qui a rejeté le 22 décembre 2020 les requêtes d'effet suspensif et de mesures provisionnelles qu'elles avaient formulées. Toutefois, à la date de rédaction des présents états financiers, le TF n'a pas encore rendu sa décision sur une éventuelle annulation de leur participation à la recapitalisation de la CPEG.

#### ***Risque de défaut de paiement des employeurs***

Les différents employeurs figurant dans l'annexe II de la loi 12228 avaient jusqu'au 31 décembre 2020 pour s'acquitter de la part de capitalisation mise à leur charge.

Au 10 février 2021, la CPEG a perçu 256 mios sur les 279 mios attendus. Seuls l'ISB et le CSCQ, qui ont fait recours auprès du TF, n'ont pas payé la CPEG (ISB pour 22 mios et CSCQ pour 2 mios), sachant que le TF a rejeté le 22 décembre 2020 leurs requêtes d'effet suspensif et de mesures provisionnelles.

La CPEG serait dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour garantir le recouvrement des impayés, si l'ISB et le CSCQ ne parvenait pas à payer la CPEG dans un délai raisonnable.

Confrontés à l'obligation de payer, ces deux employeurs pourraient être contraints de réduire leurs effectifs ou de restructurer leurs activités, voire de faire faillite. Ces différentes mesures sont de nature à remplir les conditions d'une liquidation partielle pour la CPEG. Si telle devait être le cas, la Caisse serait alors amenée à facturer alors aux employeurs le coût d'une liquidation partielle (intégralité des engagements non-couverts relatifs aux employés concernés), qui serait supérieur à celui de la recapitalisation. Les employeurs concernés se retrouveraient dans une situation encore plus difficile.

En cas d'insolvabilité, la CPEG serait alors en droit de faire appel à la garantie de l'Etat (art.9, al.3 LCPEG) pour obtenir le paiement auprès de l'Etat du coût de la liquidation partielle.

La réalisation de ce risque pour l'Etat dépend d'une séquence d'évènements à venir nécessitant successivement de :

- confirmer que l'ISB et le CSCQ ne pourront pas payer la CPEG dans un délai raisonnable ;
- connaître les mesures que ces employeurs pourraient alors prendre ;
- savoir si la CPEG pourrait déclencher une procédure de liquidation partielle et constater l'insolvabilité des employeurs.

Ce risque ne peut par conséquent pas être évalué de manière fiable à ce stade.

## Chiffres clés de la CPEG

Données au 31.12.2020 non auditées

	31.12.2020	31.12.2019
Engagements non couverts	6'087	12'039
Réserve de fluctuation de valeur	3'738	242
Fortune de prévoyance	20'427	13'964
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	26'514	26'003
<i>Assurés actifs</i>	12'890	12'281
<i>Bénéficiaires de pensions</i>	13'624	13'722
Performance de la fortune	4.2%	10.3%
<i>Actions</i>	4.5%	24.1%
<i>Obligations</i>	2.4%	6.4%
<i>Immobilier</i>	5.9%	4.1%
Allocation effective de la fortune		
<i>Actions</i>	25.6%	30.3%
<i>Obligations</i>	40.6%	28.0%
<i>Immobilier</i>	22.7%	30.6%
<i>Autres actifs</i>	6.2%	7.6%
<i>Liquidités</i>	4.9%	3.5%
Taux de couverture légal	77.0%	53.7%
<i>Taux de couverture global acquis</i>	62.9%	50.5%
<i>Taux de couverture global acquis pour les actifs</i>	23.8%	0.0%
<i>Taux de couverture initial</i>	50.5%	50.5%
<i>Taux de couverture des pensionnés</i>	100.0%	100.0%
Bases techniques		
Capitaux de prévoyance assurés actifs		
Taux technique réglementaire	2.50%	3.00%
Table de mortalité périodique	VZ 2015 projeté 2022*	VZ 2010 projeté 2017**
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de pensions et provisions techniques		
Taux technique d'évaluation	1.75%	1.75%
Table de mortalité générationnelle	VZ 2015 renforcé	VZ 2015 renforcé

\* Projection de l'évolution future des probabilités de décès selon le modèle Nolfi

\*\* Projection selon la table de mortalité élaborée par Jacques Menthonnex ("modèle Menthonnex")

\*\*\* Renforcé : avec un décalage de 5 ans

Une table générationnelle inclut un modèle d'extrapolation de l'évaluation future de la mortalité, nécessitant de tenir compte de l'âge et de l'année de naissance des individus pris en considération.

La CPEG applique une table de mortalité générationnelle VZ "renforcée" avec un décalage de 5 ans car la mortalité observée par classe d'âge des assurés de la CPEG correspond aujourd'hui à celle qui sera observée dans 5 ans pour le collectif d'assurés retenus pour établir les tables VZ.

### 8.1.3 FPTPG

#### Montant de la capitalisation complémentaire

La FPTPG dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une capitalisation complémentaire. A ce titre, la loi 12364 prévoit que l'Etat recapitalise la FPTPG sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2.25%, afin de permettre à la Fondation d'atteindre un degré de couverture de 75% et de constituer une réserve de fluctuation de valeur partielle équivalente à 5% du degré de couverture.

#### *Sur la base des comptes provisoires 2019*

La FPTPG, sur la base de la recommandation de son expert, avait décidé de constituer une provision technique de 24 mios pour abaissement du taux technique dans des comptes provisoires au 31 décembre 2019, transmis à l'Etat en février 2020. Cette provision visait à anticiper le coût de la baisse du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% et occasionnait une hausse de 20 mios (80% de 24 mios) de la recapitalisation (de 98 à 118 mios).

Toutefois, l'interprétation littérale de la loi prévoyant, la prise en compte de cette provision pour abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2% dans le montant de la recapitalisation reviendrait, de facto, à calculer les engagements de prévoyance de la FPTPG avec un taux technique inférieur à 2.25%. Ainsi, pour se conformer à la loi, l'Etat a constaté dans ses comptes à fin 2019 un engagement envers la FPTPG de 98 mios.

#### *Sur la base des comptes définitifs*

La FPTPG a adopté ses comptes définitifs le 27 avril 2020. Ces derniers n'intégraient plus la provision technique de 24 mios pour abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2%. En revanche, les comptes définitifs comprenaient une provision technique de 25 mios constituée sur la base d'une recommandation de l'expert *"dans le but de couvrir d'éventuels risques techniques spéciaux"*.

La FPTPG a notamment justifié cette nouvelle provision *"en raison de l'impact probable à court, moyen et long terme de la crise sanitaire "COVID 19" sur le financement structurel de la Fondation"*, et précisé que *"à titre d'exemple d'impact à court terme, pendant la période de bouclement, les actifs de la Fondation avaient perdu une valeur qui avoisinait 33 millions"*.

Ces explications suggèrent que cette provision technique pour événements spéciaux sert à couvrir un risque de placement et non un risque actuariel en lien avec l'évaluation des engagements de prévoyance. Or, les risques de placement sont couverts par la réserve de fluctuation de valeur et non par des provisions techniques.

En outre, le risque de placement de la Fondation est couvert dans le cadre de la recapitalisation, puisque le versement de l'Etat *"s'élève au montant permettant à la Fondation d'atteindre un degré de couverture de 75% et de constituer une réserve de fluctuation de valeur partielle équivalente à 5% de degré de couverture"*.

#### *Décision du Conseil d'Etat*

Le Conseil d'Etat a décidé le 4 novembre 2020 de ne pas tenir compte de la provision pour événements spéciaux dans le calcul de la recapitalisation et de fixer son montant à 98 mios.

#### *Demande en paiement de la FPTPG*

Le 26 février 2021, la FPTPG a formulé une demande en paiement auprès de la Chambre des assurances sociales à l'encontre du Conseil d'Etat afin d'obtenir, au titre de sa recapitalisation, un paiement complémentaire de 20 millions (en sus des 98 millions décidés par le Conseil d'Etat).

#### **Equilibre financier de la Fondation**

L'apport en faveur de la FPTPG permet de réduire le risque de l'Etat sans pour autant l'exclure :

- la FPTPG dispose toujours d'une proportion élevée de pensionnés, dont les rentes constituent une contrainte permanente et limitent la marge de manœuvre de la Fondation ;
- la FPTPG reste en primauté des prestations, ce qui tend également à réduire sa capacité à faire face aux aléas financiers ;

Par ailleurs, la FPTPG applique un taux technique de 2.25% qui est élevé par rapport à la borne supérieure fixée par la directive technique de la DTA4 qui est passé de 1.83% en 2019 à 1.68% en 2020 (pour les caisses utilisant des tables de mortalité périodiques). Cet écart avec la borne supérieure peut se justifier en partie :

- d'une part, par le taux d'intérêt de 2.75% appliqué sur le prêt simultané relatif à la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat (98 millions de francs au 1<sup>er</sup> janvier 2020), qui est remboursable par annuité fixe sur une durée de 33 ans selon la convention de prêt conclu en décembre 2020 entre l'Etat et la FPTPG ;
- d'autre part, par les rendements obtenus par la Fondation sur la part de ses placements dans l'immobilier direct dans le canton de Genève.

La question de l'équilibre financier de la FPTPG, en lien avec le taux technique, devrait être à nouveau examiné par l'expert courant 2022, dans le cadre de sa nouvelle expertise actuarielle qui a lieu une fois tous les 3 ans.

A ce titre, dans un courrier adressé à la Fondation le 2 juillet 2020, l'expert a indiqué que le montant de la recapitalisation pourrait s'avérer insuffisant pour permettre à la Fondation d'assurer son équilibre financier.

Dans ces conditions, le risque financier pour l'Etat sera réévalué sur la base de la prochaine expertise actuarielle de l'expert (courant 2022), dans laquelle l'expert émettra une recommandation à l'intention de la Fondation sur le taux d'intérêt technique.

## Chiffres clés de la FPTPG

<i>Données au 31.12.2020 non auditées</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Engagements non couverts	155	271
Réserve de fluctuation de valeur	37	20
Fortune de prévoyance	621	492
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	776	763
<i>Assurés actifs</i>	384	370
<i>Bénéficiaires de pensions</i>	392	393
Performance de la fortune	4.34%	10.4%
<i>Actions</i>	8.6%	26.7%
<i>Obligations</i>	2.1%	2.5%
<i>Immobilier</i>	3.4%	4.5%
Allocation effective de la fortune		
<i>Actions</i>	28.5%	31.6%
<i>Obligations</i>	10.9%	16.5%
<i>Prêt Etat de Genève</i>	15.4%	0.0%
<i>Immobiliers</i>	32.3%	36.9%
<i>Placements alternatifs</i>	8.9%	11.4%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	3.9%	3.6%
Taux de couverture légal	80.1%	64.5%
<i>Taux de couverture global acquis</i>	75.4%	61.9%
<i>Taux de couverture global acquis pour les actifs</i>	50.3%	21.5%
<i>Taux de couverture initial</i>	55.1%	55.1%
<i>Taux de couverture des pensionnés</i>	100.0%	100.0%
Bases techniques		
Taux technique réglementaire et d'évaluation	2.25%	2.25%
Tables de mortalité périodiques	LPP 2020	LPP 2015

## Analyse de sensibilité

Cette analyse montre qu'en cas d'abaissement de son taux d'intérêt technique à 2% ou moins, la FPTPG présente un taux de couverture inférieur à son taux de couverture acquis de 75%. La Fondation présenterait ainsi un déséquilibre financier annuel et devrait prendre des mesures d'assainissement.

<b>Sensibilités au 31.12.2020</b>	<b>2.00%</b>	<b>1.75%</b>	<b>1.50%</b>
Engagements non couverts	181	212	246
Taux de couverture	77.5%	74.6%	71.6%

## 8.2 Caisse de la Police (CP)

### Cadre légal

La CP fonctionne en capitalisation intégrale et doit prendre des mesures d'assainissement si son taux de couverture passe en dessous des 100%.

L'Etat, en tant qu'employeur, peut volontairement contribuer à l'effort d'assainissement afin d'atténuer l'effet des mesures sur les prestations que la CP pourrait être tenue de prendre pour rétablir son équilibre financier.

### Equilibre financier de la Caisse

De manière générale, l'équilibre financier de la CP est grevé par le fait que :

- la CP dispose d'une proportion élevée de pensionnés, dont les rentes constituent une contrainte permanente et limitent la marge de manœuvre de la Caisse ;
- la CP est en primauté des prestations, ce qui tend également à réduire sa capacité à faire face aux aléas financiers.

Par ailleurs, la CP applique un taux d'intérêt technique d'évaluation élevé de 2.4% à fin 2020, suite à la recommandation de son expert de constituer progressivement sur 7 ans une provision pour abaissement du taux technique de 2.5% à 2%.

### Analyses en cours

Toutefois, cet objectif des 2% reste nettement au-dessus de la borne supérieure fixée par la directive DTA4 qui est passée de 1.83% en 2019 à 1.68% en 2020 pour les caisses utilisant des tables de mortalité périodiques. D'ailleurs, une analyse de sensibilité montre qu'un abaissement du taux technique à 1.5%, conforme à la borne supérieure DTA4, induirait un découvert de 170 mios.

La CP et l'Etat ont par conséquent entrepris, dans le cadre d'un groupe de travail technique, d'étudier plusieurs variantes de plans en vue de restaurer l'équilibre financier de la Caisse.

### Chiffres clés de la CP

Données au 31.12.2020 non auditées	31.12.2020	31.12.2019
Engagements non couverts	aucun	aucun
Réserve de fluctuation de valeur	109	79
Fortune de prévoyance	1'840	1'783
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'731	1'702
<i>Assurés actifs</i>	547	747
<i>Bénéficiaires de pensions</i>	1'012	807
Performance de la fortune	5.0%	9.7%
<i>Actions</i>	6.5%	24.2%
<i>Obligations</i>	3.6%	2.8%
<i>Immobilier</i>	4.2%	5.0%
Allocation effective de la fortune		
<i>Actions</i>	29.1%	28.9%
<i>Obligations</i>	24.8%	24.7%
<i>Immobilier</i>	30.2%	31.0%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	15.9%	15.4%
Taux de couverture légal	106.3%	104.8%
Bases techniques		
Taux technique réglementaire	3.00%	3.00%
Taux technique d'évaluation	2.40%	2.46%
Tables de mortalité périodiques	VZ 2015 renforcées 2017	VZ 2015 renforcées 2017

### Analyse de sensibilité

Cette analyse montre que la CP est en découvert en cas d'abaissement de son taux d'intérêt technique à 2% ou moins. La Caisse devrait prendre des mesures d'assainissement.

Sensibilités au 31.12.2020	2.00%	1.75%	1.50%
Engagements non couverts	4	84	170
Taux de couverture global	99.8%	95.6%	91.6%

## 8.3 Rentes genevoises

### Loi concernant les Rentes genevoises (LRG)

Les Rentes genevoises (RG) sont une caisse mutuelle d'assurance de droit public cantonal (art. 1, al 1.LRG).

Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève (art. 3, al. 1 LRG), c'est-à-dire du Conseil d'Etat, avec pour conséquence, qu'à la différence des entreprises d'assurance privées, les RG ne sont pas soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et à ses différentes directives.

L'Etat garantit les rentes servies par les Rentes genevoises (art. 3, al. 2 LRG) et perçoit en contrepartie une rémunération correspondant à 0,081% des capitaux de prévoyance.

Les polices d'assurance des RG faisant toutes référence à la LRG, la garantie de l'Etat perdure tant que les contrats sont en cours, soit durant plusieurs décennies.

En pratique, la garantie de l'Etat est liée au risque d'insolvabilité des RG (par exemple, manque de liquidités pour assurer le paiement des rentes aux assurés) et ne pourrait être appelée que dans des cas extrêmes.

Toutefois, selon les circonstances, l'Etat pourrait aussi décider d'apporter un soutien financier aux RG afin d'éviter un actionnement de sa garantie potentiellement nettement plus coûteux.

#### Activité et chiffres clés

L'institution connaît un véritable succès commercial depuis plusieurs années avec une forte croissance de son activité, que ce soit pour les produits d'assurance vie collective en matière de prestation de libre passage ou pour les produits d'assurance vie individuelle en matière de 3ème pilier A, B, ou encore pour les produits de rente certaine. Ce succès commercial s'accompagne d'un accroissement des engagements des RG envers ses assurés et donc des montants garantis par l'Etat.

L'institution doit son succès aux conditions tarifaires avantageuses offertes à ses clients et à la possibilité pour ces derniers d'opter pour des rentes viagères. Les RG peuvent fournir des prestations plus intéressantes que des assurances privées car l'institution dispose de la garantie de l'Etat, n'est pas soumise à la surveillance de la Finma (mais à celle du Conseil d'Etat) et n'a pas à rémunérer d'actionnaires. A titre de comparaison, les assureurs privés ne proposent plus de produits d'assurance voyageurs compte tenu de risques de longévité et des contraintes en matière de capital.

### Données 31.12.20 non auditées 31.12.2020 31.12.2019

Capitaux de prévoyance*	1'909	1'850
Placements	2'265	2'159
Taux de couverture	115.1%	114.1%
Taux technique moyen	0.5%	0.6%
<b>Performance de la fortune</b>	3.0%	6.7%
<i>Actions</i>	6.4%	21.4%
<i>Créances</i>	2.0%	4.5%
<i>Biens immobiliers</i>	5.2%	5.2%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	-3.6%	6.6%
<b>Allocation de la fortune</b>		
<i>Actions</i>	15.6%	13.3%
<i>Créances</i>	51.5%	55.3%
<i>Biens immobiliers</i>	25.6%	24.9%
<i>Liquidités et autres actifs</i>	7.3%	6.5%

\* y compris les provisions techniques

#### Appréciation du risque

L'Etat a mandaté un cabinet d'audit afin de procéder à une analyse portant sur l'appréciation des rapports des RG dans le cadre des comptes annuels 2019. Le rapport du cabinet d'audit comprend un chapitre sur l'examen du risque pour l'Etat de devoir exercer sa garantie. Le cabinet d'audit mentionne à ce titre : "*à ce jour, nous n'avons pas identifié d'éléments qui laissent apparaître un risque de voir se réaliser, à court et moyen terme, l'appel à la garantie de l'Etat*".

Le cabinet d'audit justifie ce constat par :

- la confirmation de l'expert sur le risque très limité que les RG fassent appel à la garantie de l'Etat ;
- l'existence à fin 2019 d'une part de la fortune réalisable à court terme (48 mois de liquidités, 733 mois de placements en obligations et en actions réalisables sur le marché) ;
- l'appréciation que les RG devraient pouvoir affronter un événement majeur en subissant une baisse de taux de couverture sans remettre en cause la capacité de servir les rentes.

## 8.4 Garanties d'emprunts

	31.12.2020	31.12.2019
Cédules hypothécaires utilisées	1'955	1'911
Cédules hypothécaires non utilisées	407	399
<b>Cédules hypothécaires</b>	<b>2'361</b>	<b>2'310</b>
Cautions simples sur les emprunts d'entités	370	315
<b>GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>2'731</b>	<b>2'624</b>

### Cédules hypothécaires

Certaines entités financent l'acquisition de biens immobiliers au moyen d'emprunts hypothécaires et octroient en conséquence des cédules hypothécaires à leurs contreparties. Dans la mesure où les entités amortissent une part de leurs emprunts, les "montants utilisés" présentés dans le tableau précédent reflètent la valeur des emprunts non remboursés et garantis. Cela représente le montant que la contrepartie est en droit de recouvrer.

### Cautions simples

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux contreparties de certaines entités publiques. Ces dernières rémunèrent généralement l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti. Ces entités étant le plus souvent subventionnées ou contrôlées par l'Etat, ce dernier peut adapter préventivement son niveau de subvention et éviter ainsi qu'un bailleur exerce sa garantie.

Les garanties d'emprunts octroyées par l'Etat selon la loi générale sur le logement (LGL) portent sur une centaine de prêts hypothécaires et de crédits de construction et ne présentent pas de risque au 31 décembre 2020.

	31.12.2020	31.12.2019
Divers prêts hypothécaires	107	114
Divers crédits de constructions	150	92
Maison de Vessy	69	64
Maison de Retraite du Petit-Saconnex	18	18
HES-SO Genève	8	8
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	8	8
EMS Béthel	7	7
Divers	2	4
<b>CAUTIONS SIMPLES</b>	<b>370</b>	<b>315</b>

### Analyse de risque

	Fonds propres	Emprunts hors groupe	Cautions simples	Cédules hypothécaires	Degré de garantie
TPG	45	683	635	-	93%
FIDP	436	1'313	55	1'260	100%
HG	798	394	-	284	72%
FPLC	421	156	18	187	100%
Ports Francs	14	48	-	64	100%
UNIGE	495	14	-	23	100%
Palexpo	206	101	30	44	74%
HUG	310	115	-	46	40%
FdP	181	5	-	30	100%
Autres entités consolidées	3'466	1'272	-	17	-
<b>Total entités consolidées</b>	<b>6'372</b>	<b>4'102</b>	<b>738</b>	<b>1'955</b>	
Autres entités non consolidées			370		
<b>TOTAL</b>			<b>1'107</b>	<b>1'955</b>	

Les emprunts des entités consolidées sont pour l'essentiel garantis soit par une caution simple de l'Etat, soit par des cédules hypothécaires. Les autres entités consolidées ne bénéficiant pas de garanties d'emprunt particulières sont les SIG, l'AIG et la FTI.

## 8.5 Garanties diverses

### Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)

#### *Appel à la garantie de l'Etat*

L'art.15 LAE (appel à la garantie) prévoit que la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) "fasse appel à la garantie de l'Etat lorsque ses provisions inscrites au bilan sont insuffisantes".

En outre, le nouvel art. 7D, al. 1 LAE voté en 2020 prévoit que "l'Etat met à disposition de la fondation une ligne de crédit de 50 millions de francs, que le Conseil d'Etat peut débloquer par tranches de 10 millions de francs, afin de permettre à la fondation de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique".

En 2020, le Conseil d'Etat a débloqué 3 tranches de 10 mios, soit 30 mios au total. La FAE a octroyé 22 mios de prêts à fin 2020 pour lesquels le risque de non-recouvrement est estimé à 11 mios et intégralement pris en charge par la FAE.

Au 31 décembre 2020, la FAE ne prévoit pas de faire appel à la garantie de l'Etat (art.15 LAE), dans la mesure où les provisions inscrites à son bilan sont suffisantes.

#### *Cautionnement et garantie de l'Etat*

L'art.14 LAE (cautionnement et garantie de l'Etat) prévoit que "la totalité des engagements actifs pris sous forme de caution par la FAE ne peut excéder 140 millions et que le montant de ces engagements actifs doit être inscrit en pied de bilan de l'Etat". A ce titre, la FAE a accordé au 31 décembre 2020 27 mios de cautionnements qu'elle a provisionnés à hauteur de 23 mios dans ses états financiers.

#### **Lignes de crédit non utilisées**

Au 31 décembre 2020, le groupe dispose de lignes de crédit non utilisée à hauteur de 4.2 mrds (3.7 mrds pour l'Etat et 0.5 mrd pour les entités) contre 4.5 mrds en 2019 (4 mrds pour l'Etat et 0.5 mrd pour les entités). Ces lignes de crédit permettent au groupe de couvrir ses besoins de trésorerie à court terme durant l'année.

## 8.6 Engagements de prévoyance selon la norme IPSAS 39

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actuelle des obligations des caisses de prévoyance	43'643	41'940
Juste valeur de la fortune des caisses de prévoyance	-20'421	-18'082
<b>Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance</b>	<b>23'222</b>	<b>23'858</b>
Rente-pont retraite	376	373
Pont retraite Police	15	23
Autres engagements SIG	9	11
<b>Valeur actuelle d'autres obligations non couvertes</b>	<b>400</b>	<b>407</b>
<b>VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS NON COUVERTES</b>	<b>23'622</b>	<b>24'265</b>

#### **Champs d'application**

L'évaluation porte sur les avantages accordés :

- à l'ensemble des assurés de la CPEG, de la Caisse des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) et de la FPTPG en raison de la garantie de l'Etat ;
- au personnel affilié à la Caisse de prévoyance interne de SIG (CPI-SIG) ;
- dans le cadre des ponts-retraite (hors police).

	31.12.2020	31.12.2019
Actualisation	0.15%-0.20%	0.25%-0.30%
Hausse salaires	0.53%-1.10%	0.53%-1.20%
Hausse rentes	0.00%	0.00%
Tables de mortalité	VZ 2015 / 2025g LPP 2015 / 2020g	VZ 2015g LPP 2015g

Cette évaluation ne porte pas sur les avantages accordés au personnel affilié aux caisses de prévoyance de Palexpo ou des Ports Francs, ni sur les autres avantages à la charge de l'Etat.

## 8.6.1 Valeur des obligations liées aux caisses de prévoyance

	31.12.2020	31.12.2019
CPEG - entités consolidées	19'327	19'667
CPEG - entités non consolidées	1'221	1'528
<b>CPEG - total</b>	<b>20'547</b>	<b>21'195</b>
CP	1'260	1'193
FPTPG	698	708
CPI-SIG (CAP)	716	762
<b>Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance</b>	<b>23'222</b>	<b>23'858</b>

### Valeur actuelle des obligations non couvertes des caisses de prévoyance

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>23'858</b>	<b>19'739</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1'262	945
Coût des services passés	2	38
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	124	323
Produits d'intérêts	-53	-145
Frais administratifs	14	12
<b>Composantes du coût en résultat net</b>	<b>1'349</b>	<b>1'173</b>
Ecart actuariels sur changements d'hypothèses démographiques	-23	328
Ecart actuariels sur changements d'hypothèses financières	821	5'313
Ecart actuariels résultant de l'expérience	235	-304
Rendements des actifs résultant de la réévaluation	-891	-1'616
<b>Composantes du coût en fonds propres</b>	<b>142</b>	<b>3'720</b>
<b>Cotisations des employeurs</b>	<b>-733</b>	<b>-726</b>
<b>Annuité pour recapitalisation</b>	<b>-1'394</b>	<b>-49</b>
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>23'222</b>	<b>23'858</b>

### Valeur actuelle des obligations des caisses de prévoyance

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>41'940</b>	<b>36'007</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1'262	945
Charges d'intérêt sur la valeur actuelle des engagements	124	323
Cotisations des assurés	361	358
Prestations versées	-1'079	-1'066
Ecart actuariels sur changements d'hypothèses démographiques	-23	328
Ecart actuariels sur changements d'hypothèses financières	821	5'313
Ecart actuariels résultant de l'expérience	235	-304
Coût des services passés	2	38
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>43'643</b>	<b>41'940</b>

## Juste valeur de la fortune des caisses de prévoyance

	2020	2019
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>18'082</b>	<b>16'267</b>
Produits d'intérêts	53	145
Cotisations des employeurs	733	726
Cotisations des assurés	361	358
Prestations versées	-1'079	-1'066
Rendements des actifs résultant de la réévaluation	891	1'616
Annuité pour recapitalisation	1'394	49
Frais administratifs	-14	-12
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>20'421</b>	<b>18'082</b>

## 8.6.2 Effet de la non comptabilisation des engagements de prévoyance

### Effets sur le résultat net

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Résultat net publié</b>	<b>-376</b>	<b>198</b>
Cotisations des employeurs	733	726
Composantes du coût en résultat net	-1'349	-1'173
Capitalisation complémentaire de la CPEG reconnue en charges (entités)		156
<b>Résultat net retraité</b>	<b>-992</b>	<b>-93</b>

### Effets sur les fonds propres

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Fonds propres publiés</b>	<b>3'383</b>	<b>3'832</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes	-23'622	-24'265
Rente-pont retraite envers les pensionnés reconnue au passif du bilan	62	73
Pont retraite Police reconnu au passif du bilan	15	23
<b>Valeur actuelle des obligations non couvertes et non comptabilisées</b>	<b>-23'545</b>	<b>-24'169</b>
Capitalisation complémentaire de la CPEG reconnue en charges (entités)		156
Amortissement de la réserve budgétaire (CPEG & FPTPG)	130	
Réserve budgétaire CPEG & FPTPG	4'722	4'887
<b>Fonds propres retraités</b>	<b>-15'310</b>	<b>-15'294</b>

### Effets sur les engagements de prévoyance

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Engagements de prévoyance</b>	<b>4'268</b>	<b>5'585</b>
Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance	23'222	23'858
Rente-pont retraite envers les actifs non reconnue au passif du bilan	314	301
Autres engagements SIG non reconnus au passif du bilan	9	11
Engagements de prévoyance CPEG et FPTPG reconnus au passif du bilan	-4'191	-5'489
<b>Engagements de prévoyance retraités</b>	<b>23'622</b>	<b>24'265</b>

## 8.6.3 Comparaisons entre SWISS GAAP RPC 26 et IPSAS 39 / IAS 19R

### Engagements non couverts

Au 31 décembre 2020	CPEG		CP		FPTPG		CPI-SIG	
	RPC 26	IPSAS 39	RPC 26	IPSAS 39	RPC 26	IPSAS 39	RPC 26*	IPSAS 39
Engagements non couverts	6'087	20'923	aucun	1'275	155	698	aucun	725
Degré de couverture	77%	44%	106%	59%	80%	43%	~114%	73%
Taux technique / actualisation	1.75%	0.20%	2.40%	0.20%	2.25%	0.15%	~2%	0.20%

\* Le degré de couverture de la CPI-SIG était de 116.7% à fin 2019

Contrairement à l'objectif poursuivi par les règles suisses (RPC), la norme IPSAS 39 ne permet pas d'anticiper les performances dans le calcul des engagements (taux d'intérêt techniques compris entre 1.75% et 2.40%). Cette norme prescrit de prendre en compte un taux d'actualisation en référence aux taux d'intérêt des obligations suisses de bonne qualité (de l'ordre de 0.2%). Cette différence contribue à accroître la valeur des engagements non couverts.

En outre, pour le calcul de leurs capitaux de prévoyance, les caisses de prévoyance du Groupe à l'exception de la CPEG n'utilisent pas les tables de mortalité générationnelles (requis par IPSAS 39). Elles utilisent des tables de mortalité périodiques et provisionnent chaque année une part de l'accroissement de longévité attendue. Les tables générationnelles visent à prendre immédiatement en compte l'accroissement de la longévité, ce qui augmente la valeur des engagements non couverts.

### Charge de prévoyance

Au 31 décembre 2020	CPEG	CP	FPTPG	CPI-SIG
<b>Coût des services de l'exercice</b>	1'088	81	33	60
Intérêts nets	64	4	2	3
<b>Charge IPSAS 39</b>	<b>1'152</b>	<b>85</b>	<b>35</b>	<b>62</b>
<b>Cotisations employeur</b>	<b>635</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>45</b>
Ratio charge IPSAS 39 / cotisations employeurs	1.81	2.84	1.48	1.40

Au niveau des charges, la norme IPSAS 39 vise à donner une représentation économique des droits supplémentaires acquis par les employés. Le montant de ces droits peut être deux fois plus élevé que celui des cotisations des employeurs.

Le rôle de "tiers cotisant" joué par la performance de la fortune des caisses de prévoyance n'étant pas pris en compte, la charge de prévoyance s'en trouve nettement plus élevée.

## 9 Gestion des risques

### Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

L'Etat gère ces risques en :

- optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs ;
- diversifiant les contreparties ;
- recourant en cas de besoin à des instruments financiers dérivés, uniquement dans un but de couverture de l'exposition aux risques ;
- mettant à disposition des principales entités publiques subventionnées un mécanisme d'optimisation des flux de trésorerie dans le cadre de la gestion centralisée des liquidités.

SIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion globale des risques financiers », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Les autres entités développent une gestion des risques en rapport avec la complexité de leurs activités opérationnelles.

### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque concerne essentiellement les créances et liquidités.

Les créances sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes ou en contrepartie d'une prestation. Le risque est limité dans la mesure où ces créances sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Le Groupe possède l'essentiel de ses comptes bancaires auprès de contreparties de premier ordre. Le risque est limité dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante.

### Risque de change

Au bilan	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités EUR	9	11
Liquidités autres devises	21	10
Créances EUR	4	3
Dettes EUR	-8	-10
Autres actifs EUR	100	129
Autres actifs autres devises	79	69
<b>RISQUE NET</b>	<b>205</b>	<b>212</b>

Le Groupe n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2020 (2019 : idem).

A l'Etat, le risque de change sur dettes et créances en devises est faible, car l'essentiel des activités sont libellées en francs suisses et les positions de liquidités en devises sont peu significatives. Toutefois, l'Etat conserve des disponibilités en EUR pour couvrir ses engagements.

SIG réalise des achats d'électricité et de gaz en EUR et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme) dont les limites d'engagements et les contreparties sont réglées dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers.

UNIGE peut être confronté au risque de change dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataire de service. L'Université couvre ce risque de manière naturelle, par exemple en conservant des disponibilités en devises pour couvrir les engagements.

	31.12.2020	31.12.2019
Change EUR/CHF : -10%	-22	-29
Change EUR/CHF : +10%	22	29

### Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et en gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, SIG est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les portefeuilles d'énergies électriques et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum. Sont également couverts les risques de prix du marché et de volume liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

## Risque de taux d'intérêt

	31.12.2020		31.12.2019	
Emprunts CT	913	5%	1'342	9%
Emprunts LT - variables	99	1%	98	1%
<b>Sous-total - variable</b>	<b>1'012</b>	<b>6%</b>	<b>1'440</b>	<b>9%</b>
Emprunts LT - fixes	15'932	94%	14'095	91%
<b>Emprunts - valeur nom.</b>	<b>16'944</b>	<b>100%</b>	<b>15'535</b>	<b>100%</b>
Ajust. liés au coût amorti	-16		-31	
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>16'928</b>		<b>15'503</b>	

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part est de 5% au 31 décembre 2020 (2019 : 9%). Aucun instrument financier de couverture n'a été contracté contre le risque de taux d'intérêt à fin 2020 (2019 : idem).

Les instruments financiers utilisés par SIG, Genève Aéroport et TPG ne sont contractés qu'à des fins de couverture :

- SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette, tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini dans son manuel de gestion des risques financiers ;
- Genève Aéroport limite son exposition sur les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum ;
- en cas de besoin, TPG contracte des instruments financiers spécifiques.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

<b>Sensibilité résultat</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-7	-11

*Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt actuels.*

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants. L'Etat cherche ainsi à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés et d'emprunts verts), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de « cash pooling » avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs.

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. Il met à disposition des entités adhérent à la caisse centralisée, les liquidités nécessaires à leur fonctionnement.

L'Etat n'apporte en principe aucun financement durable aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement, de dotations en capital ou de garanties.

L'Etat peut également apporter les liquidités nécessaires au maintien et à la continuité de l'activité des entités lorsque ces dernières ne sont plus en mesure de trouver des financements auprès d'investisseurs.

## Analyse de maturité

Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

<i><b>Au 31 décembre 2020</b></i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>Entre 1 et 2 ans</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Fournisseurs et autres créanciers	1'389	-	-	-	1'389
Emprunts courants	2'119	-	-	-	2'119
Emprunts non courants	27	2'023	3'632	10'610	16'292
Engagements de prévoyance courants	182	-	-	-	182
Engagements de prévoyance non courants	-	180	530	4'817	5'527
Autres passifs financiers courants	2'916	-	-	2	2'917
Autres passifs financiers non courants	136	85	49	298	568
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>6'770</b>	<b>2'288</b>	<b>4'210</b>	<b>15'727</b>	<b>28'995</b>

<i><b>Au 31 décembre 2019</b></i>	<b>A moins d'un an</b>	<b>Entre 1 et 2 ans</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Fournisseurs et autres créanciers	1'207	-	-	-	1'207
Emprunts courants	2'354	0	0	0	2'354
Emprunts non courants	43	2'147	2'706	9'809	14'705
Engagements de prévoyance courants	156	-	-	-	156
Engagements de prévoyance non courants	1'189	183	540	5'033	6'945
Autres passifs financiers courants	2'719	-	-	3	2'722
Autres passifs financiers non courants	138	92	45	283	559
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>7'807</b>	<b>2'422</b>	<b>3'291</b>	<b>15'128</b>	<b>28'648</b>

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an concernent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires (hypothèques de 1<sup>er</sup> rang) des fondations immobilières (FIDP et FPLC), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel n'est prévu, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de 5 ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

## 10 Instruments financiers

### 10.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2020</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	Total
<b>ACTIF COURANT</b>						
Trésorerie		492				492
Créances revenus fiscaux		2'290				2'290
Créances livraisons, services		538				538
Autres actifs financiers	419	114				533
<b>ACTIF NON COURANT</b>						
Participations non consolidées				803		803
Autres actifs financiers	154	715	1	-	0	869
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>573</b>	<b>4'149</b>	<b>1</b>	<b>803</b>	<b>0</b>	<b>5'525</b>
<b>PASSIF COURANT</b>						
Fournisseurs et créanciers					1'397	1'397
Emprunts courants					1'941	1'941
Engagements de prévoyance ct					107	107
Autres passifs financiers	14				2'903	2'917
<b>PASSIF NON COURANT</b>						
Emprunts non courants					14'988	14'988
Engagements de prévoyance n. c.					4'084	4'084
Autres passifs financiers	4				630	634
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26'049</b>	<b>26'068</b>

<i>Au 31 décembre 2019</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	Total
<b>ACTIF COURANT</b>						
Trésorerie		412				412
Créances revenus fiscaux		2'280				2'280
Créances livraisons, services		607				607
Autres actifs financiers	380	181				561
<b>ACTIF NON COURANT</b>						
Participations non consolidées				876		876
Autres actifs financiers	165	682	1	-	0	848
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>545</b>	<b>4'162</b>	<b>1</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>5'584</b>
<b>PASSIF COURANT</b>						
Fournisseurs et créanciers					1'215	1'215
Emprunts courants					2'165	2'165
Engagements de prévoyance ct					156	156
Autres passifs financiers	20				2'702	2'722
<b>PASSIF NON COURANT</b>						
Emprunts non courants					13'339	13'339
Engagements de prévoyance n. c.					5'333	5'333
Autres passifs financiers	8				622	631
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25'532</b>	<b>25'561</b>

## 10.2 Juste valeur des instruments financiers (par niveau)

31 décembre 2020	N1	N2	N3	Total
Participations	516	1	286	803
Autres actifs fin. C	417	2	-	419
Autres actifs fin. NC	149	4	0	154
Autres passifs fin. C	11	4	-	14
Autres passifs fin. NC	-	4	-	4

C : courant NC : non courant

31 décembre 2019	N1	N2	N3	Total
Participations	630	1	245	876
Autres actifs fin. C	376	4	-	380
Autres actifs fin. NC	157	7	-0	165
Autres passifs fin. C	14	7	-	20
Autres passifs fin. NC	0	8	-	8

C : courant NC : non courant

*N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).*

*N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.*

*N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).*

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

## 11 Information relative aux parties liées

### 11.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2020	2019
Banque Cantonale de Genève (BCGE)	44%	44%
Caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC)	100%	100%
Caisse cantonale genevoise de compensation	100%	100%
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales (CAFAC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA)	100%	100%
Office cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Office cantonal des assurances sociales (OCAS)	100%	100%
Service cantonal d'allocations familiales (SCAF)	100%	100%
Caisse publique de prêts sur gages	100%	100%
EMS « la Vespérale »	100%	100%
Fondation d'aide aux entreprises	100%	100%
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%
Fondation Ecllosion	100%	100%
Fondation officielle de la jeunesse	100%	100%

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2020	2019
Fondation PAV (Praille-Acacias-Vernet)	100%	-
Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire	100%	-
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%
Fonds de l'aide au sport	100%	100%
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (organe de répartition)	100%	100%
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%
Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève)	100%	100%
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%
Maison de retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
Maison de Vessy	100%	100%
Rentes genevoises	100%	100%
SI de Terrains Nord Aviation SA	100%	100%

Entités sous influence de l'Etat	% contrôle	
	2020	2019
Groupe CGN SA	15%	15%
Fondation Zoubov	33%	33%

Entités contrôlées par l'UNIGE	% contrôle	
	2020	2019
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	nd	nd
Fondation Université du 3ème âge de Genève	nd	nd

nd : non disponible

Entités sous influence de l'UNGE	% contrôle	
	2020	2019
Institut de recherche IDIAP	nd	nd
Sw iss 3 R Compétence	nd	nd
Sw itch	nd	nd

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	% contrôle	
	2020	2019
Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI)	33%	33%
Cautionnement romand, société coopérative	8%	8%
Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (Fondamco)	33%	33%
Fondation des Cinémas du Grütli	50%	50%
Fondation du Stade de Genève	33%	33%
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%	33%
Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator	50%	50%
Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASE)	50%	50%
Fondation Neptune	29%	29%
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles Genève (OPAGE)	17%	17%
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%	33%
Fondation romande de détention (LMC)	33%	33%
Fondation romande pour le cinéma	25%	25%
Fondation latine Projets pilotes - Addictions	17%	17%
Geneva cities Hub	50%	-
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Transports Publics	40%	38%
Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP)	40%	40%
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%	50%
La Manufacture - Haute école des arts de la scène	14%	14%
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%	20%
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	50%	50%

Etat copropriétaires
Confédération / autres collectivités publiques et privées
Vaud / Fribourg / Valais / Neuchâtel
Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Ville de Genève
Ville de Genève et Ville de Lancy
Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Confédération
Communes genevoises
nd
Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Vaud / Neuchâtel
Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Autres cantons romands
Ville de Genève
Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Communes genevoises
Communes françaises
Cantons romands / Berne
Cantons romands
Confédération

Entités contrôlées conjointement par Palexpo	% contrôle	
	2020	2019
Association Sw iss Expo Genève (ASEG)	30%	30%

nd : non disponible

Principaux copropriétaires
nd

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2020	2019	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	nd	nd	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, Etat GE
Ayaru	nd	nd	MOOCS
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	nd	nd	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	nd	nd	HES, Etat GE
Centre interprofessionnel de simulation	nd	nd	HUG, HES SO
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	nd	nd	UNIL, Ecole hôtelière, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Plaget	nd	nd	Société académique Genève, famille
Fondation du Secteur Petite Enfance Université	nd	nd	Ville GE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	nd	nd	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation pour recherches médicales	nd	nd	Etat GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	nd	nd	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	nd	nd	Etat GE, Confédération, GTSA et SCTA
Health 2030	nd	nd	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNI BE et Inselspital
Institut Confucius de Genève	nd	nd	Université Renmin (Pékin), Hanban
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	nd	nd	GFR, Genève place financière
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	nd	nd	IHEID
Swiss Library Service Platform	nd	nd	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNI SG, UNI TI, UNI ZH, ZB, ZHB LU, ZHAW et ZHDK
Swiss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
SwissSIMS	nd	nd	UNIL, UNIBE, ETHZ
Fondation du Centre Suisse de Toxicologie Humaine Appliquée (SCAHT)	nd	nd	UNI BS, UNIL
Fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle (IIMT)	nd	nd	EPFL, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	nd	nd	UNIL, Etat VS et Ville de Sion
Fondation de la Faculté Autonome de Théologie Protestante de Genève	nd	nd	Etat GE, Eglise protestante de Genève

nd : non disponible

#### Autres parties liées

Association de Soutien en Faveur de l'Economie Romande (ASFER)
Enerdis Approvisionnement SA
Energiedienst Holding AG
Exsal SA
Fondation 14-16, Jean Simonet
Fondation Auguste Roth
Fondation de secours de Palexpo
Fondation Dr Renée Girod
Fondation Foyer-Handicap
Fondation pour les Arts Visuels
Fondation Berthe Bonna-Rapin
Fondation Swiss Digital Initiative
Gemexpo SA

#### Autres parties liées (suite)

Fondation pour l'Ecrit du Salon International du Livre et de la Presse
Fondation Genève Tourisme & Congrès
Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)
Fondation du Comité permanent du Salon international de l'automobile
Office de Promotion des Industries et des Technologies
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)
Kenes International Organizers of Congresses SA
Promex SA
Sesam SA
SOHO HOLDING SA
Swisspower Renewables AG

## 11.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen d'une partie du parc d'Alpiq. La différence cumulée entre le prix de vente moyen d'Alpiq et ce coût moyen de production, sur les quantités prélevées par SIG jusqu'au 31 décembre 2030, ne pourra excéder un certain plafond.

L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. Il est comptabilisé lors de la livraison physique d'électricité. SIG n'a pas exercé ce droit en 2020. En 2019, ce droit a été exercé pour 6 mois et comptabilisé en diminution des achats d'électricité.

## 11.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

### Rémunération des conseils d'administration

	2020	2019
Jetons de présence	6	7
Nombre de personnes (unité)	261	269

### Rémunération des directions

	2020	2019
Salaires et charges sociales des directions	36	36
Nombre de personnes (unité)	149	149
Equivalent temps plein (ETP)	139	142

Alpiq a concédé à SIG un droit de prélèvement sur la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de la production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans est nulle au 31 décembre 2020 (2019 : nulle).

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant résiduel que ces sociétés peuvent emprunter est de 8 mois au 31 déc. 2020 (2019 : 14 mois).

### Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat et les magistrats de la Cour des comptes bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel de l'Etat, dont la principale caractéristique est notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

### Cadre réglementaire

Les conditions des avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancelière d'Etat (LTRCE).

Les conditions des avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des magistrats du Pouvoir judiciaire sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

## 12 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat détient 44% des droits de vote au 31 décembre 2020 (2019 : 44%). En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après.

Situation financière	31.12.2020	31.12.2019	Performance financière	2020	2019
Liquidités	6'474	4'746	Résultat opération intérêts	216	231
Créances hypothécaires	12'006	11'678	Résultat opération commissions	116	120
Créances sur la clientèle	5'587	5'347	Résultat du négoce	30	31
Immobilisations financières	2'211	1'957	Autres résultats	5	37
Autres actifs	1'264	1'191	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>367</b>	<b>420</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>27'542</b>	<b>24'919</b>	Charges de personnel	-148	-148
Engagements envers banques	3'386	3'275	Autres charges d'exploitation	-90	-91
Engagements envers la clientèle	16'884	14'948	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-237</b>	<b>-239</b>
Prêts et emprunts	4'491	4'017	<b>Bénéfice brut</b>	<b>129</b>	<b>181</b>
Autres passifs	1'064	1'012	Autres produits et charges	-24	-84
Fonds propres	1'716	1'667	<b>RESULTAT NET</b>	<b>105</b>	<b>97</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>27'542</b>	<b>24'919</b>			

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

### Soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE

	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs	268	101
Emprunts	1'357	1'425
Instruments dérivés actifs	32	47
Instruments dérivés passifs		3

### Engagements hors bilan de la BCGE

	31.12.2020	31.12.2019
Engag. conditionnels	916	1'104
Engagements irrévocables	817	835
Autres opéra° hors bilan	297	215

### Garanties du Groupe auprès de la BCGE

	31.12.2020	31.12.2019
Cédules hypothécaires en mains de BCGE	1'574	1'552
Lignes de crédit octroyées par BCGE	505	478

## 13 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

### Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

Les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (art.18 LGAF).

Les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées (art.19 al.1 LGAF).

Lors de la recapitalisation d'une caisse de prévoyance, le passif du bilan de l'Etat peut contenir un engagement de prévoyance en contrepartie d'une réserve budgétaire à amortir. Le montant initial de l'engagement de prévoyance est égal au montant de la recapitalisation. Les apports en espèces ou en nature effectués par l'Etat à une institution de prévoyance viennent réduire, au fil du temps, les engagements. La réserve budgétaire est amortie en charge sur une durée fixée par la loi spéciale relative à la recapitalisation. En outre, le compte de résultat comprend un résultat intermédiaire avant amortissement de la réserve budgétaire (art.6A LGAF).

### Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF)

#### Dérogations aux normes IPSAS (art.7 REEF)

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39.
- b) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- c) Les mises à disposition de moyens ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- d) Les moins-values, réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois, sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

#### Dispositions particulières (section 2 REEF)

Le montant qui doit être rétrocédé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante. Le montant de cette déduction est mentionné dans l'annexe aux états financiers de manière explicite et chiffrée (art.9 al.2 REEF).

Lorsqu'un bien-fonds subit une perte de valeur comptable à la suite d'une modification de limites de zones ou de l'entrée en force d'un plan localisé de quartier, celle-ci est imputée en priorité dans les fonds propres à concurrence maximale de l'évaluation effectuée dans le bilan d'entrée de l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour ce bien-fonds (art.13 REEF).

Les liquidités en monnaies étrangères détenues par l'Etat en raison d'un dépôt à la caisse des consignations de l'Etat, ainsi que d'une saisie ou confiscation opérée dans le cadre d'une procédure judiciaire sont présentées en placements financiers (autres actifs financiers) (art.13A REEF).

Les fonds affectés et financements spéciaux énumérés à l'annexe IV, faisant partie intégrante du présent règlement, sont gérés au bilan sans passage par les comptes de résultat ou d'investissement de l'Etat (approche bilan/bilan). Ils font l'objet d'une comptabilité distincte (art.13C al.1 REEF).

Les libéralités de tiers affectées dont le bénéficiaire est l'Etat sont gérées au bilan sans passage par les comptes de résultat ou d'investissement, à concurrence de la part qui ne concerne pas le financement d'une prestation faisant partie de l'arborescence des prestations de l'Etat (art.13C al.6 REEF).

#### Limitation dans l'application des dispositions légales et réglementaires

A l'exception des immeubles destinés à la Fondation PAV, les critères de classification entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement n'ont pas été appliqués aux autres immeubles de placement. Ces derniers pourront éventuellement faire l'objet d'un transfert ultérieur en immeubles d'exploitation.

## 14 Dépréciations des actifs d'exploitation

### 14.1 Classification des actifs

#### Nouveauté

La classification des actifs d'exploitation de l'ensemble des entités du Groupe, entre actifs générateurs et non générateurs de trésorerie, a été clarifiée pour l'établissement des présents états financiers.

Cette clarification a permis de préciser des règles homogènes et systématiques en matière de dépréciations d'actifs eu égard :

- o aux effets de la crise sanitaire sur l'activité de certaines entités (AIG, Palexpo) pouvant soulever la question d'éventuelles dépréciations d'actifs ;
- o aux différences de traitements possibles entre les normes IPSAS et les normes IFRS que les entités qui établissent leurs comptes selon les normes IFRS (SIG, AIG, FTI et Ports Francs) pourraient devoir prendre en compte lorsqu'elles soumettent à l'Etat les données nécessaires à la consolidation.

#### Approche retenue par l'Etat (entité consolidante)

Les règles à appliquer pour déterminer si une immobilisation corporelle ou incorporelle (actifs d'exploitation) doit être dépréciée diffèrent selon que l'immobilisation répond à la définition d'actif non générateur de trésorerie ou d'actif générateur de trésorerie. Il convient de se rapporter aux normes IPSAS correspondantes pour apprécier les différences entre ces deux catégories d'actif.

Il s'avère que, contrairement à un actif générateur de trésorerie, un actif non générateur de trésorerie n'est pas détenu dans l'objectif principal de générer une rentabilité commerciale mais dans un objectif de mise en œuvre de politiques publiques. Dans ces conditions et au regard de la constitution genevoise et des lois cantonales régissant les entités, les actifs d'exploitation de l'Etat et des entités sont présumés non générateurs de trésorerie (actifs destinés à mener une politique publique de l'Etat), à l'exception toutefois des actifs de l'activité Telecom.

Les actifs de l'activité Telecom (détenus par les SIG, entité établissant ses comptes selon les normes IFRS) sont des actifs générateurs de trésorerie (actifs de rendement) dont les dépréciations ne présentent pas de différence de traitement entre les normes IPSAS et IFRS.

### 14.2 Indices de pertes de valeur

#### Analyse différenciée

L'analyse de l'existence d'indices de pertes de valeur diffère selon la classification appliquée. Les critères de marché et de performance économique (actifs générateurs de trésorerie) sont opposés aux critères de potentiel de service et d'utilité (actifs non générateurs de trésorerie).

En outre, l'appréciation de l'existence d'un indice de perte de valeur pour un actif non générateur de trésorerie nécessite de faire preuve de jugement (appréciation d'une situation) et l'indice considéré doit à la fois être significatif et avoir un effet à long terme sur le potentiel de service.

#### Actifs des entités affectées par la crise sanitaire

Les effets de la crise sanitaire sur Palexpo et l'AIG étaient de nature à soulever la question de l'utilité à long terme des infrastructures de ces entités. Toutefois, l'analyse détaillée ci-après montre que, pour chacune de ces entités, il n'existe pas d'indice de perte de valeur, raison pour laquelle aucune dépréciation d'actif n'a été comptabilisée à fin 2020.

L'interdiction des manifestations de plus de 1'000 personnes (décision du Conseil fédéral du 28 février 2020) a engendré l'annulation de la quasi-totalité des salons de Palexpo. Toutefois, Palexpo, de même que les autres acteurs de l'industrie des foires et salons, prévoient une reprise progressive de l'activité au plus tard en 2022. L'Etat a par conséquent octroyé un prêt de 30 mios à Palexpo, afin de fournir les liquidités nécessaires au maintien et à la poursuite des activités de la société.

L'effondrement du trafic aérien se matérialise en 2020 par une chute, à la fois, du nombre de passagers de près de 69% et du nombre de vols commerciaux de 57%. Toutefois, l'AIG entrevoit un scénario de reprise de l'activité calqué sur celui de IATA avec un retour en 2024 au niveau de trafic de 2019. En outre, l'AIG a sécurisé ses financements pour cette période 2021-2024 en levant le 18 février 2021 un emprunt obligataire de 180 mios. Un projet de loi visant à octroyer un prêt de 200 mios a été adopté par le Conseil d'Etat le 24 février 2021 afin de couvrir les éventuels besoins de financement additionnels de l'aéroport en cas de dégradation majeure du scénario de reprise.

## Actifs des SIG

Les SIG présentent des comptes selon les normes IFRS et déprécient leurs actifs d'exploitation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, dès lors que ces actifs ne génèrent pas les niveaux de rentabilité fixés par le Conseil d'administration des SIG. Jusqu'à fin 2019, les SIG soumettaient à l'Etat les données nécessaires à la consolidation sans tenir compte des différences de traitements possibles entre les normes IFRS et IPSAS.

L'Etat ayant classifié les actifs d'exploitation des SIG en non générateurs de trésorerie à l'exception des actifs de l'activité Telecom, les SIG ont procédé à une analyse de l'existence d'indice de pertes de valeur à fin 2020 selon les normes IPSAS pour préciser si les actifs non générateurs de trésorerie devaient faire l'objet de dépréciations.

Les SIG ont conclu qu'il existait des indices de pertes de valeur tant pour l'activité thermique que pour l'usine Cheneviers IV. En outre, les SIG ont indiqué ne pas être en mesure de déterminer, dans les délais impartis, la valeur de service recouvrable des actifs concernés (nécessaire pour déterminer le montant de dépréciations), et ont conclu que les dépréciations d'actifs calculés selon les normes IFRS devaient être maintenues dans les comptes consolidés de l'Etat.

Les offices compétents de l'Etat, en charge de la surveillance des SIG et de la définition des actifs nécessaires à la politique publique concernée, ont effectué une analyse complémentaire et conclu en l'absence d'indices de pertes de valeur tant pour l'activité thermique que pour l'usine Cheneviers IV.

## Actifs liés à l'activité thermique

### *Analyse des SIG*

Les SIG considèrent que les modifications législatives cantonales envisagées à ce stade (modification de la Constitution genevoise et de la loi sur l'énergie pour créer un monopole cantonal) seront déterminantes pour fixer le cadre de l'activité thermique à long terme, notamment quant à la manière dont les actifs de cette activité seront ou pourront être utilisés.

En outre, les SIG affirment ne pas être en mesure de confirmer à la date de clôture 2020 l'existence d'une demande pour les services fournis par une partie des actifs thermiques, le niveau de raccordement pour ces actifs étant inexistant ou quasi-inexistant à cette date.

Les SIG ont ainsi maintenu les 135 mios de dépréciations d'actifs comptabilisés dans leurs comptes IFRS à fin 2020 (dont 37 mios en 2020 et 71 mios en 2019).

### *Analyse des offices compétents de l'Etat*

Ces offices confirment qu'à fin 2020 le besoin du Canton de se doter d'une telle infrastructure est justifié pour atteindre les objectifs cantonaux de politique climatique et énergétique. Les réseaux thermiques structurants permettent de maximiser le recours aux énergies renouvelables et indigènes (par ex. géothermie, eau du lac) ainsi que les énergies de récupération de chaleur (rejets de chaleur industriels).

Par ailleurs, ces réseaux ne devraient connaître, comme changements politiques ou juridiques prévisibles, qu'une forte incitation à sortir des énergies fossiles pour le parc bâti genevois, potentiellement une obligation de s'y raccorder en parallèle de l'octroi possible d'un monopole aux SIG.

### *Traitement en consolidation*

Les arguments des offices compétents de l'Etat s'inscrivent dans la logique globale de l'Etat consistant à ne déprécier que lorsqu'il est certain qu'un actif n'aura plus d'utilité.

Toutefois, des incertitudes subsistent inévitablement à ce stade concernant le niveau d'utilisation futur des réseaux thermiques. Compte tenu de ces incertitudes, des évolutions législatives à venir et du niveau d'investissement total envisagé pour construire ces réseaux thermiques, des analyses seront effectuées ultérieurement pour être en mesure de confirmer la valorisation de ces actifs.

En conséquence, les dépréciations d'actifs remontées par les SIG n'ont pas été retraitées dans les présents états financiers consolidés de l'Etat (maintien des 135 mios de dépréciations à fin 2020, dont 37 mios en 2020 et 71 mios en 2019). En tenant compte de l'amortissement qui aurait été comptabilisé en l'absence de ces dépréciations (env. 5 mios cumulés, dont 2 mios en 2020), l'actif net à fin 2020 et le résultat 2020 des états financiers consolidés de l'Etat sont potentiellement sous-évalués jusqu'à respectivement 130 mios et 35 mios.

## Usine des Cheneviers IV

### *Analyse des SIG*

Les SIG considèrent que le risque d'un éventuel surdimensionnement demeure à la date de la clôture 2020. Selon les SIG, le cadre légal actuel ne permet pas d'assurer que l'ensemble des déchets incinérables soit amené aux Cheneviers, ce qui risquerait de remettre en question la capacité de 160'000 tonnes de l'usine.

En outre, les SIG considèrent que la persistance des pertes de tonnages (fuite de déchets hors canton subie depuis 2019) est de nature à dégrader les conditions d'utilisation des Cheneviers IV.

Les SIG ont ainsi maintenu les 57 mios de dépréciations d'actifs comptabilisés à fin 2020 dans leurs comptes IFRS (dont 18 mios en 2020 et 14 mios en 2019). L'intégralité des dépenses d'investissements réalisées à fin 2020 pour la construction de l'usine est ainsi dépréciée avec pour conséquence que l'usine présente une valeur nulle à l'actif du bilan IFRS des SIG.

#### *Analyse des offices compétents de l'Etat*

Ces offices confirment à fin 2020 le besoin initialement estimé d'une capacité de 160'000 tonnes. Les volumes incinérés de 2018 à 2020 sont encore supérieurs à 220'000 tonnes. Pour 2020, la "fuite" des déchets (estimées à 35'000 tonnes) est compensée par des apports extérieurs.

## 15 Consolidation

### **Intégration globale**

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

### **Mise en équivalence**

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques.

Par ailleurs, les changements prévisibles, à la fois politiques, légaux et techniques à date sont, d'une part, un recyclage encore plus important des déchets ménagers et, d'autre part, l'interdiction ou la forte limitation du voyage des déchets. Il en découle une prévision d'utilisation de l'usine à 100% de ces capacités.

#### *Traitement en consolidation*

L'usine d'incération des déchets apparaît donc indispensable et correctement dimensionnée pour le canton de Genève. Les dépréciations d'actifs remontées par les SIG ont par conséquent été intégralement annulées de manière rétrospective, comme si elles n'avaient jamais été comptabilisées, dans les présents états financiers consolidés de l'Etat (changement de méthode comptable se traduisant par une extourne de 18 mios du résultat 2020, 14 mios du résultat 2019 et 26 mios dans les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Les entités contrôlées conjointement (les co-entités) sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

### **Critères de consolidation**

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à 100 mios ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à 100 mios, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

## Périmètre

Le Groupe se compose de l'Etat et des entités qu'il détient directement :

	2020	2019	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (Genève Aéroport)	100%	100%	Intégration globale
Établissements publics pour l'intégration (EPI)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation René et Kate Block	92%	92%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Sociétés anonymes			
Palexpo SA	79%	79%	Intégration globale
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA	87%	87%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	2020	2019	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TP Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
GCT SàrL	100%	100%	Intégration globale
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI Route de St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI Rue du 31 décembre	100%	100%	Intégration globale
Fonds général de l'Université	100%	100%	Intégration globale
Fondation Campus Biotech Geneva	50%	50%	Mise en équivalence

	2020	2019	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
ennova SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA, en liquidation	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de Saint-Brais SA	95%	95%	Intégration globale
Parc Eolien de Delémont SA	85%	85%	Intégration globale
Windpark Homberg AG	51%	51%	Intégration globale
Verrivent SA	50%	50%	Mise en équivalence
BavoisEole SA	49%	49%	Mise en équivalence
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Windpark Burg SA	40%	40%	Mise en équivalence
EOS Holding SA	20%	20%	Mise en équivalence
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
Windpark Lindenberg AG	20%	20%	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	43%	43%	Mise en équivalence
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
CADIOM SA	51%	51%	Intégration globale <sup>1</sup>
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
CADZIPLO SA	33%	33%	Mise en équivalence
Y-CAD SA	20%	NC	Mise en équivalence <sup>2</sup>
Secteur environnement			
PôleBio Energies SA	50%	50%	Intégration proportionnelle
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	100%	100%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale
Palais Création SA	100%	100%	Intégration globale
Palexpo Hôtel Réservation SA	51%	51%	Intégration globale

<sup>1</sup> SIG consolide 69.4% de Cadiom SA car elle détient par ailleurs une participation indirecte à travers CGC Holding

<sup>2</sup> Non consolidé en 2019 (Mise en équivalence dès 2020)

## 16 Principes et méthodes comptables

### 16.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

### 16.2 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, deux nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : IPSAS 41 « Instruments financiers » et IPSAS 42 « Avantages sociaux ». L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

### 16.3 Recours à des estimations

#### Immeubles du quartier Praille-Acacias-Vernets

Les immeubles du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), destinés à la Fondation PAV, ont fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier indépendant, sur la base d'un modèle d'évaluation (flux de trésorerie actualisés) tenant compte des hypothèses suivantes :

- horizon temps des flux de trésorerie des immeubles selon les perspectives de développement : 10 ans (procédure PLQ), 20 ans (image directrice en cours, étude PLQ), 30 ans (image directrice en cours) ;
- indices d'utilisation du sol : densité moyenne projetée par secteur à l'exception des cas spécifiques liés notamment aux bâtiments persistants ;
- impenses pour les terrains grevés de DDP : CHF 2'000 brut par m<sup>2</sup>, reportées à 2/3 sur le plan financier du développeur, soit un montant résiduel à charge de la FPAV de CHF 667/m<sup>2</sup> ;
- impenses pour les terrains nus et bâtis en pleine propriété : aucun car les coûts concernés (dépollution, démolition) peuvent être mis à la charge du développeur ;
- impenses pour les terrains sans potentiel constructible, entièrement persistant : aucun ;
- taux d'actualisation de 3% ;
- taux d'inflation de 0.25% ;
- valeur finale à l'échéance calculée selon un prix de surface brute de plancher de CHF 542/m<sup>2</sup> conformément à la pratique administrative de l'Etat applicable pour les prix de terrains en zone de développement.

Le prix de CHF 542/m<sup>2</sup> selon la pratique administrative ne reflète pas l'attractivité du PAV, s'agissant d'une zone industrielle hors norme par rapport à une zone industrielle périphérique standard. Ce prix peut être considéré comme faible, mais se justifie par le caractère fortement aléatoire des prix qui seront effectivement pratiqués d'ici 10 à 30 ans. Il est donc délicat d'identifier et d'intégrer précisément ces prix dans le modèle d'évaluation. Ces derniers pourront toutefois être intégrés par la FPAV au fil des développements, et engendrer potentiellement des plus-values.

#### Impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire

L'estimation est calculée principalement sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB suisse :

- le taux de croissance du PIB suisse retenu pour 2020 (2019) émane de la synthèse trimestrielle de janvier 2021 (janvier 2020) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est négatif de 3% (2019 : positif de 1%) ;
- une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1 point induirait une modification de l'impôt d'environ 14 mios, part cantonale à l'impôt fédéral direct comprise (2019 : 13 mios).

#### Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur les dépôts de la clientèle auprès des banques. Le taux de croissance de l'impôt qui en résulte pour 2020 est positif de 0.1%, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la BNS (+10.6% entre 2018 et 2019).

#### Impôt sur le revenu des personnes physiques imposées à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée sur la base des versements des employeurs, des rectifications demandées par les employés, des rétrocessions aux autres cantons des irrécouvrables et des portés à valoir (taxations transférées au rôle ordinaire). L'estimation des portés à valoir nécessite de déterminer le nombre de quasi-résidents (QR), car les personnes physiques prélevées à la source ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour demander le statut de QR pour l'année fiscale écoulée.

Le nombre de QR retenu pour 2020 est identique à celui 2019 pour les raisons suivantes :

- en 2016 et 2017, le nombre de QR a diminué suite au plafonnement de la déduction des frais de déplacement à 500 frs ;
- depuis 2018, le nombre de QR paraît stabilisé, en l'absence d'indicateurs, l'hypothèse d'un maintien du nombre de QR semble la plus plausible pour 2020 ;
- une variation du nombre de QR de 1% induirait une variation de l'impôt (de signe opposé) d'environ 0,7 million, part cantonale à l'impôt fédéral direct comprise.

### **Impôt sur les bénéficiaires et le capital des personnes morales**

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2021 par plus de 100 entreprises représentant plus de 40% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéficiaires de l'année écoulée. A ce titre, une variation du taux de croissance du bénéfice de 1 point induirait une modification de l'impôt d'environ 15 mio, part cantonale à l'IFD comprise (2019 : 15 mio).

## **16.4 Présentation des états financiers**

### **Compte de résultat**

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat net indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée. L'excédent final tient également compte de l'amortissement de la réserve budgétaire, c'est-à-dire de l'amortissement du coût de la recapitalisation des caisses de prévoyance.

### **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, et le solde de trésorerie à la clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes : exploitation, investissement et financement.

L'autofinancement est calculé sur la base de l'ensemble des charges et produits des résultats d'exploitation et financiers, après retraitement des éléments calculés.

### **Bilan**

Il est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;
- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

Le bilan est présenté en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois ou n'est pas connue et déterminée sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

### **Tableau de mouvement des fonds propres**

Il met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les mouvements de fonds propres proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des fonds et financements spéciaux ;
- de la réserve conjoncturelle ;
- de la réserve de réévaluation ;
- de la réserve budgétaire.

## **16.5 Opérations sans contrepartie**

### **Impôts**

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale ;
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre ;
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial ;
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial ;
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : véhicule immatriculé pendant l'année fiscale ;
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital ;
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété ;

- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de succession : A l'encaissement de l'acompte et à défaut, le jour de production du bordereau de taxation des droits de succession ;
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre ;
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : recettes du casino et possession d'un chien durant l'année fiscale.

L'impôt sur le revenu, la fortune, le bénéfice, le capital et l'impôt immobilier complémentaire sont des impôts périodiques. Vu les délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, ces impôts périodiques sont comptabilisés sur la base de modèles d'estimations propres à chaque impôt. Sachant que les taxations interviennent pour l'essentiel dans les 5 années qui suivent le dépôt des déclarations, les estimations sont actualisés durant 6 ans (2 ans pour l'impôt à la source).

Dans ces conditions, une année fiscale N fait l'objet des traitements comptables suivants :

- au 31 déc. N, les différents impôts de l'année fiscale N sont comptabilisés intégralement en revenu sur la base d'une estimation initiale ;
- au 31 déc. N+1, l'estimation des différents impôts de l'année fiscale N fait l'objet d'une actualisation en tenant compte notamment de l'avancement de la taxation. La différence entre les estimations réalisées entre N et N+1, appelée *correctif d'estimation*, peut être négative ou positive. Elle est comptabilisée dans les revenus N+1 ;
- entre les 31 déc. N+2 et N+5, le traitement réalisé au 31 déc. N+1 est répété sur la base d'une actualisation annuelle (N+2 à N+5) de l'estimation des différents impôts de l'année fiscale N (hors imposition à la source). Les *correctifs d'estimation* sont comptabilisés en revenus ;
- au 31 déc. N+6, les impôts de l'année fiscale N ne sont plus estimés. La différence entre la production effective cumulée au 31 déc. N+6 et l'estimation au 31 déc. N+5, appelée *correctif effectif*, est comptabilisée en revenus. Après six années d'estimations successives, cette opération permet de comptabiliser l'impôt de l'année fiscale N sur la base de la taxation effective en fin d'année N+6 ;
- au 31 déc. N+7, l'impôt résiduel de l'année fiscale N est comptabilisé en revenus selon la différence entre les productions effectives au 31 déc. N+7 et N+6. Cette différence, appelée *rectification de taxation*, traduit toutes les modifications consécutives à une nouvelle taxation concernant les années fiscales ne faisant plus l'objet d'estimations (opération répétée les années suivantes).

La somme du *correctif effectif* et des *rectifications de taxations* est usuellement appelée *reliquat*.

Ainsi, les revenus d'impôts comptabilisés au titre de l'année N comprennent une estimation des impôts pour l'année fiscale N, les correctifs d'estimations des années fiscales antérieures à N, ainsi que les reliquats (correctifs effectifs et rectifications de taxation) pour les années fiscales ne faisant plus l'objet d'estimations.

### Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

### Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

### Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

### Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

#### **Dérogation aux normes IPSAS**

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

### 16.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

#### **Dérogation aux normes IPSAS**

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis

donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

### 16.7 Immeubles de placement

Les immeubles de placement regroupent tous les immeubles du patrimoine financier de l'Etat, ainsi que les immeubles de rapports des entités consolidées. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût en tenant compte des frais de transaction. Lorsqu'ils sont acquis pour un coût nul ou symbolique, ils sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat. L'évaluation ultérieure diffère selon qu'il s'agisse d'un immeuble de rendement ou d'un immeuble disponible à la vente.

### 16.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 8 ans.

### 16.9 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels (actifs d'exploitation) non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

## 16.10 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans l'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

## 16.11 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

## 16.12 Instruments financiers

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative dans les comptes.

### Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

En conséquence, les prêts assortis de conditions préférentielles sont donc comptabilisés à la valeur nominale.

## Participations

S'il s'agit d'actions cotées sur un marché actif, les participations sont évaluées à la juste valeur par le biais des fonds propres. Dans le cas contraire, les participations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les pertes de valeur sont reconnues directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

## Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

## Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

## Comptabilité de couverture

La comptabilisation est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite en résultat ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

## Absence de comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

## Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

## Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

## Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

## Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

## 16.13 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change sont enregistrées en résultat.

## 16.14 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services au Groupe.

### **Dérogation aux normes IPSAS**

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39.

## 16.15 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

## 16.16 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

## 16.17 Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe :

- obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il est peu probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière fiable.

## 16.18 Fonds propres

### Fonds et financements spéciaux

Les affectations et utilisations des financements spéciaux et fonds affectés classés sous capital propre sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

### Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

### Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

### Réserve budgétaire à amortir

Les réserves budgétaires correspondent aux coûts nets des recapitalisations des caisses de prévoyance. Elles sont amorties en charges sur une durée maximale de 40 ans pour la CPEG et de de 33 ans pour la FPTPG.



### 3. Rapport de l'organe de révision



# RAPPORT DE REVISION AU GRAND CONSEIL

## Rapport de révision sur les états financiers consolidés de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2020

### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'État de Genève, comprenant le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que les notes relatives aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF - D 1 05), « *les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'État constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'État et des entités consolidées* ». Le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05 15) fixe les dérogations (présentées sous la note 13 des états financiers consolidés 2020) et les dispositions particulières d'application.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés de l'État de Genève (tome 4 - partie 2 « États financiers consolidés ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État, à ses règlements d'application et au référentiel comptable applicable.

### **Paragraphes d'observations**

Nous rendons attentifs à la note 1.7 « Engagements de prévoyance » des états financiers consolidés expliquant les impacts sur les fonds propres de la recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'État de Genève (ci-après CPEG) en application de la L12228 votée par le peuple genevois en date du 19 mai 2019, ainsi que de la recapitalisation de la caisse de prévoyance des TPG (ci-après FPTPG) en application de la loi 12364.

Le montant de ces recapitalisations s'élève à CHF 5.3 milliards. Ce montant a été comptabilisé en 2019 directement au sein des fonds propres dans la rubrique « réserve budgétaire », ceci sans impact sur le compte de résultat de l'année. Les lois 12228 et 12364 prévoient ce traitement comptable spécifique, conformément à l'art. 6A de la LGAF, ce qui consiste en une dérogation au principe de l'image fidèle.

Conformément aux dispositions légales, ce montant est réintégré au sein du compte de résultat via une charge annuelle sur une durée totale maximale de 40 ans. Ce traitement comptable est conforme à l'art. 6A LGAF et constitue également une dérogation au principe de l'image fidèle. Le montant de CHF 130 millions d'amortissement de la réserve budgétaire ne doit pas être considéré comme une charge, mais plutôt comme un mouvement au sein des capitaux propres.

Nous attirons également l'attention sur la note 14 « Dépréciations des actifs d'exploitation » qui décrit l'incertitude existant quant à la valorisation d'une catégorie d'actif non générateur de trésorerie. Compte tenu des incertitudes et de l'évolution du cadre législatif en cours, il est possible que la valorisation de certains de ces actifs soit remise en cause et nécessite une réévaluation.

Ces observations ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

### ***Bases de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État (LSurv – D 1 09), dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité au sens de ces dispositions et de ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe ci-après intitulé « Responsabilité du réviseur pour l'audit des États financiers consolidés ». Nous sommes indépendants, conformément à la loi sur la surveillance de l'État et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Éléments clés de l'audit :

### 1. Estimations fiscales 2. Impact de la crise sanitaire lié à la COVID - 19

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés, et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise ; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

## 1. Estimations fiscales

Élément clé de l'audit	Notre approche
<p>Les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 7'454 millions pour l'année 2020.</p> <p>En vertu du système dit postnumerando, il est nécessaire pour l'administration fiscale cantonale de procéder à des estimations au moment de la clôture annuelle des comptes, les déclarations fiscales de l'année concernée n'ayant pas encore été déposées par les contribuables.</p> <p>Au 31 décembre 2020, les revenus fiscaux périodiques qui reposent sur les estimations s'élèvent à CHF 6'903 millions, ce qui représente 79 % des produits d'exploitation de l'État. Une partie significative des revenus est donc comptabilisée sur la base d'estimations.</p> <p>L'estimation de ces revenus fiscaux est complexe, notamment parce qu'elle repose sur des prévisions conjoncturelles, mais aussi en raison de la grande variété du type de contribuables et de changements législatifs pouvant impliquer une adaptation des données utilisées dans les estimations.</p> <p>Des modèles statistiques sont élaborés par l'Administration fiscale cantonale (AFC) dans le but de modéliser l'évolution de la fortune et du revenu des personnes physiques et morales ; ces modèles requièrent une appréciation de l'AFC quant aux hypothèses utilisées.</p> <p>De plus, les créances résultant de revenus fiscaux estimés de l'année en cours et des années non encore taxées se montent, au 31 décembre 2020, à CHF 12'514 millions.</p>	<p>Nous avons examiné le caractère approprié de l'estimation des différents revenus fiscaux périodiques. Pour ce faire, nous avons acquis une compréhension globale des processus et des contrôles en place relatifs aux estimations, mais aussi à la taxation et à la perception des impôts.</p> <p>Nous avons effectué des tests de détail sur les extractions automatiques des différents systèmes informatiques servant de base aux modèles statistiques, extractions que nous avons réconciliées avec les données utilisées dans les calculs d'estimations 2020.</p> <p>Les modèles statistiques se basent sur une série d'hypothèses dont nous avons examiné la pertinence. Nous avons ensuite analysé l'exactitude mathématique des modèles utilisés, leur fiabilité statistique, ainsi que la cohérence dans l'application des méthodes d'une année à l'autre lorsque cela était approprié.</p> <p>Nous avons de plus examiné l'intégration de l'effet de la pandémie au sein des hypothèses utilisées, ceci tant pour les estimations fiscales que pour les provisions sur créances fiscales douteuses.</p> <p>Dans certains cas, des éléments exogènes significatifs survenant de façon exceptionnelle ou non récurrente doivent être considérés, de sorte à limiter les biais influençant les estimations. Dans ces cas précis, nous avons étudié l'objectivité des corrections apportées aux modèles.</p>

## 1. Estimations fiscales (suite)

Pour plus d'informations sur les estimations fiscales, se référer :

- à la note 3.1 : « Revenus fiscaux »
- à la note 5.2 : « Créances résultant de revenus fiscaux »
- à la note 16.3 : « Recours à des estimations »
- à la note 16.5 : « Opérations sans contrepartie directe »

## Impact de la crise sanitaire lié à la COVID-19

### Élément clé de l'audit

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu des impacts multiples et significatifs sur la conjoncture et la population, ayant de multiples répercussions sur l'activité de l'État.

D'un point de vue financier, cette crise sanitaire est un indicateur de dégradation potentielle de valeur, nécessitant une analyse de valorisation approfondie de certains actifs. L'incertitude créée par cette situation justifie également que certaines hypothèses utilisées les années précédentes dans les modèles de valorisation soient revues et reconsidérées.

De plus, d'importantes aides en lien avec la COVID-19 ont été approuvées en fin d'année 2020. Cette situation nécessite une estimation de la charge à reconnaître sur l'exercice sous revue par l'enregistrement de provisions et implique un risque sur l'intégralité des charges reconnues lors du bouclage 2020 (étanchéité des exercices).

### Notre approche

Nous avons examiné la manière dont les actifs immobilisés, les immeubles de placement et les prêts sont évalués.

Nous avons examiné le processus d'identification de perte de valeur, avons revu les hypothèses importantes utilisées pour les estimations et leur caractère raisonnable. Lorsque des évaluations externes ont été effectuées, nous avons confirmé la compétence, les capacités et l'objectivité des mandataires, remis en question les principales hypothèses et évalué les procédures d'évaluation.

Dans le cadre des estimations de provisions en lien avec les mesures COVID lors de la clôture, nous avons examiné les estimations préparées par les différentes directions financières des départements respectifs. Ces estimations prennent en considération le nombre de demandes à recevoir, leur éligibilité, ainsi que le montant de l'aide concernée.

Nous avons enfin effectué une veille active des mesures prises par le Canton et la Confédération ayant un impact potentiel sur l'intégralité des provisions ; ceci dans le but de s'assurer que toutes les mesures votées et estimables de manière fiable ont bien été considérées.

Pour plus d'informations sur l'impact de la crise sanitaire lié à la COVID-19, se référer :

- à la note 1.2 « Excédent final »
- à la note 1.3 « Effets de la crise sanitaire »
- à la note 3.13.3 « Aides COVID-19 »

## **Responsabilité du Conseil d'État pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'État est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales. Le Conseil d'État est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Responsabilité du réviseur pour l'audit des états financiers consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État et dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque d'absence de détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.

Nous nous entretenons avec le comité d'audit, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

## **Rapport sur les autres obligations**

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Prestation révision de la Cour des comptes

Genève, le 24 mars 2021



Gregory Morel  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Leah Halpren

Les vérifications sont confiées à une équipe de collaborateurs spécialisés dans la révision comptable dont la majorité est composée de professionnels reconnus (experts-réviseurs agréés) et qui agit sous la direction des réviseurs signataires de ce rapport.

Les travaux de révision des états financiers consolidés font l'objet d'une revue par un magistrat délégué et les conclusions sont endossées par la Cour des comptes.

La Cour des comptes

Genève, le 24 mars 2021



Isabelle Terrier  
Présidente



Dominik Spiess  
Magistrat